



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : **Agrégation externe**

Section : **Sciences économiques et sociales**

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Marc MONTOUSSE
Président du jury

SOMMAIRE

I - Introduction générale

- 1.1. Description des épreuves
- 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission
- 1.3. Tendances d'ensemble

II - Epreuve de composition de sciences économiques

- 2.1. Les résultats : distribution des notes
- 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 2.3. Proposition de corrigé

III - Epreuve de composition de sociologie

- 3.1. Les résultats : distribution des notes
- 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 3.3. Proposition de corrigé

IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

- 4.1. Les résultats : distribution des notes
- 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 4.3. Proposition de corrigé

V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

- 5.1. Les résultats : distribution des notes
- 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 5.3. Proposition de corrigé

VI - Epreuve orale de leçon

- 6.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 6.2. Les résultats : distribution des notes
- 6.3. Liste des sujets
- 6.4. Commentaires et recommandations

VII - Epreuve de dossier

- 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 7.2. Les résultats : distribution des notes
- 7.3. Commentaires et recommandations

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

- 8.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 8.2. Les résultats : distribution des notes



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

8.3. Commentaires et recommandations

8.4. Exemples de sujets proposés

Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

I - Introduction générale

Le nombre de postes au concours externe de l'agrégation de sciences économiques et sociales a légèrement diminué cette session après la forte augmentation de ces dernières années : 47 postes pour cette session 2016 (50 à la session 2015, 42 à la session 2014, 40 à la session 2013, 35 à la session 2012 contre seulement 23 à la session 2011).

Le nombre de candidats inscrits était de 648 (contre 628 en 2015 ; 663 en 2014 ; 655 en 2013 et 549 en 2012). Le nombre de candidats non éliminés était de 197 (contre 240 en 2015 ; 212 en 2014 et 176 en 2013).

97 candidats ont été déclarés admissibles (contre 101 en 2015 ; 87 en 2014 ; 79 en 2013 ; 63 en 2012 et 46 en 2011) et leur moyenne générale était de 12,17/20 (contre 11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012) ce qui témoigne d'une nette amélioration du niveau général. La moyenne du dernier admissible était 8,6/20 comme lors de la session précédente (contre 8,4 en 2014) ; 47 candidats ont été déclarés admis (46 sur liste principale et un à titre étranger) et leur moyenne générale était de 13,58/20 (contre 12,68 en 2015 ; 11,80 en 2014 ; 11,31 en 2013 et 11,95 en 2012), le dernier admis ayant 11,15 (contre 10,75 en 2015 ; 9,75 en 2014 ; 9,80 en 2013 et 9,65 en 2012) ; ce qui confirme l'amélioration très nette du niveau général des candidats.

1.1. Description des épreuves

➤ Épreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 :

« A. - Épreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2). »

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. Cette année les thèmes étaient les suivants :

- en Sciences économiques : « Economie publique » ; « Finance internationale » ; « Economie des institutions ». Le premier thème laissera place à « Histoire de la pensée économique depuis 1945 » pour la session 2017.

- en Sociologie : « Sociologie du genre » ; « La déviance » ; « La société des individus ». Le premier thème laissera place à « justice et injustices sociales » pour la session 2017.

L'épreuve optionnelle ne comporte que deux thèmes :

- en Histoire et géographie du monde contemporain : « Consommateurs et consommation en Europe (France, Royaume-Uni, Allemagne) et aux Etats-Unis, 19^e-20^e siècles » ; « Industrialisation et



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

désindustrialisation en France de 1815 à la fin des années 1980 ». Le premier thème laissera place à « L'idée d'Europe et la construction européenne de 1848 à 1986 » pour la session 2017 ;
- en Droit public et science politique : « Opinion publique et démocratie » ; « Les partis politiques dans les démocraties contemporaines ». Le premier thème laissera place à « Immigration, minorités et politique dans les démocraties contemporaines » pour la session 2017.

➤ Epreuves orales d'admission

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011 et l'arrêté du 25 juillet 2014 :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 1° Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). » Arrêté du 6 janvier 2011.

« 2° Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : trente minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 3° Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2). » Arrêté du 6 janvier 2011. Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sciences économiques	192	146	153	144	125	159	191	242	262	218
Sociologie	188	136	143	138	121	151	181	223	248	209
Histoire/géographie	103	59	59	73	62	56	46	63	77	66
Droit public et science pol.	79	72	81	62	54	89	130	149	167	135

➤ Bilan de l'admissibilité

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base – pas d'argumentation	2-5
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration / manque de pertinence du plan / peu de références de base)	6-9
Une problématique et une démonstration correctes, des références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle ; des erreurs)	10-13
Problématique et démonstration solides - références bien maîtrisées	14-16
Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables	17-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) était de 8,76/20 ; en hausse significative par rapport aux années précédentes (8,02 en 2015 ; 7,39 en 2014 ; 7,71 en 2013 ; 7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011). La moyenne générale des seuls admissibles était quant à elle de 12,17 s'établissant à un niveau supérieur à celui des années précédentes (11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,65 en 2013 ; 10,6 en 2012). La barre d'admissibilité se situe à 8,6/20, identique à celle de la session précédente, mais supérieure à celles des années précédentes (8,4 en 2014 et en 2013 ; 8 en 2012 et de nouveau 8,4 en 2011).

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

Admissibilité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Barre	8,8	10	11	10,2	9,4	9,4	10	8,4	8	8,4	8,4	8,6	8,6
Nombre	59	63	50	44	44	47	44	46	63	79	87	101	97

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont globalement en hausse par rapport aux années précédentes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve	Présents et ayant composé (2016)	Moyennes 2016	Moyennes 2015	Moyennes 2014	Moyennes 2013
Économie	211	8,35	7,29	6,75	7,62
Sociologie	204	8,82	8,19	7,07	7,18
Droit et science po.	132	8,19	8,32	7,05	7,55
Hist-Géo	65	8,97	8,51		

➤ Bilan de l'admission

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sur les 97 candidats déclarés admissibles, 88 se sont présentés à toutes les épreuves orales d'admission. Tous les postes mis au concours ont été pourvus, le nombre de candidats admis est donc de 47 (46 sur liste principale et un candidat admis à titre étranger).

La moyenne des notes des 88 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 12,2 (contre 10,47 en 2015 ; 9,48 en 2014 ; 9,46 en 2013 ; 10,38 en 2012 et 10,16 en 2011), ce qui traduit une très forte augmentation du niveau moyen.

Épreuves orales d'admission

	Présents	Moyenne des présents	2015	2014	2013
Leçon	88	11,44	10,43	9,27	8,92
Dossier (+ éthique avant 2015)	88	10,20	10,46	9,14	9,7
Mathématiques et Stats	89	10,91	10,57	10,54	9,7

Les notes de leçon sont en nette augmentation.

Avec une moyenne générale (admissibilité et admission) de 18,5/20, le major du concours réalise une performance remarquable ; ses notes aux épreuves d'admission sont impressionnantes (20, 20 et 20). Il mérite les plus chaleureuses félicitations du jury. Les 10 premiers candidats ont obtenu une moyenne générale supérieure à 14,85, ce qui confirme le très bon niveau des candidats cette année.

Résultats selon le sexe (sur les 46 admis sur liste principale)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femme	17	13	10	16	13	13	9	24	25	21	19	25
Homme	16	10	13	7	10	10	14	11	15	21	31	21

Résultats selon l'âge (sur les 46 admis sur liste principale)

La structure par âge des admis confirme que les jeunes candidats réussissent mieux.

Années de naissance	Admissibles	Admis
1965-1979	12	3
1980-1987	16	7
1988-1990	21	4
1991-1992	26	15
1993-1994	22	17

Résultats selon l'origine ou l'activité des candidats (sur les 46 admis sur liste principale)

Sur les 22 normaliens présents (36 l'an dernier), 22 ont été déclarés admissibles (35 l'an dernier) et 13 admis (22 l'an dernier). Les normaliens et les étudiants (hors ESPE) totalisent 33 postes sur les 46.

2015	Présents	Admissibles	Admis	2015	2014	2013	2012	2011	2010
ENS	22	22	13	22	13	15	6	0	10
Etudiants (hors ESPE)	33	32	20	21	18	19	19	10	7
ESPE	2	2	1	1	2	0	0	1	0

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Enseignants titulaires	29	24	10	3	7	5	10	11	6
Autres	11	11	2	3	2	1	0	1	0

Répartition par académie des admis sur liste principale

34 admis sur 47 sont originaires des académies franciliennes et de l'académie de Lille.

Académies	Présents	Admissibles	Admis	2015	2014	2013	2012
Aix-Marseille	5	5	2	0	1	1	0
Besançon	1	1	1	0	0	0	0
Bordeaux	3	3	1	2	3	2	4
Caen	1	1	0	0	0	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	2	1	0	0	0	0	0
Grenoble	2	2	0	1	0	1	0
Lille	22	22	14	11	7	9	6
Lyon	9	9	6	6	4	5	3
Montpellier	1	1	1	0	1	1	0
Nancy-Metz	1	1	1	0	1	0	2
Poitiers	1	1	0	1	0	0	0
Rennes	0	0	0	0	1	0	1
Strasbourg	0	0	0	0	1	1	1
Toulouse	0	0	0	0	0	0	1
Nantes	0	0	0	0	1	0	0
Orléans-Tours	0	0	0	0	0	0	0
Reims	3	2	0	0	0	0	0
Amiens	1	1	0	0	1	0	2
Rouen	2	2	0	2	0	0	1
Limoges	0	0	0	0	0	0	0
Nice	0	0	0	1	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0
DOM	1	0	0	0	0	0	0
Paris- Créteil- Versailles	42	38	20	26	21	20	14

1.3. Tendances d'ensemble

La session 2016 conforte donc certaines grandes tendances des sessions précédentes :

- une amélioration très nette du niveau général des candidats ;
- une excellente réussite des normaliens et des étudiants hors ESPE ;
- de très bonnes performances de certaines académies, notamment de celle de Lille ;
- une meilleure réussite des candidats âgés de moins de 27 ans.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2016 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury (et plus particulièrement les vice-présidents Maryse Bresson et Philippe Deubel), les surveillantes du concours qui, comme d'habitude ont fait preuve de grandes qualités – compétence, disponibilité et gentillesse avec les candidats - et l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen au sein de laquelle se tenaient les oraux, sans oublier la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

gestionnaire du concours, Priscilla Plateaux, dont l'efficacité et la disponibilité sont particulièrement précieuses.

Marc Montoussé

II - Epreuve de composition de sciences économiques

Jury : ABEILLE-BECKER Camille, DELER Jean-Yves, HEURTEVENT Damien, SAIDI Aurélien, VOLLAIRE Cécile, SCHMUTZ Catherine et MORIN Sylvain.

Rapport : SAIDI Aurélien.

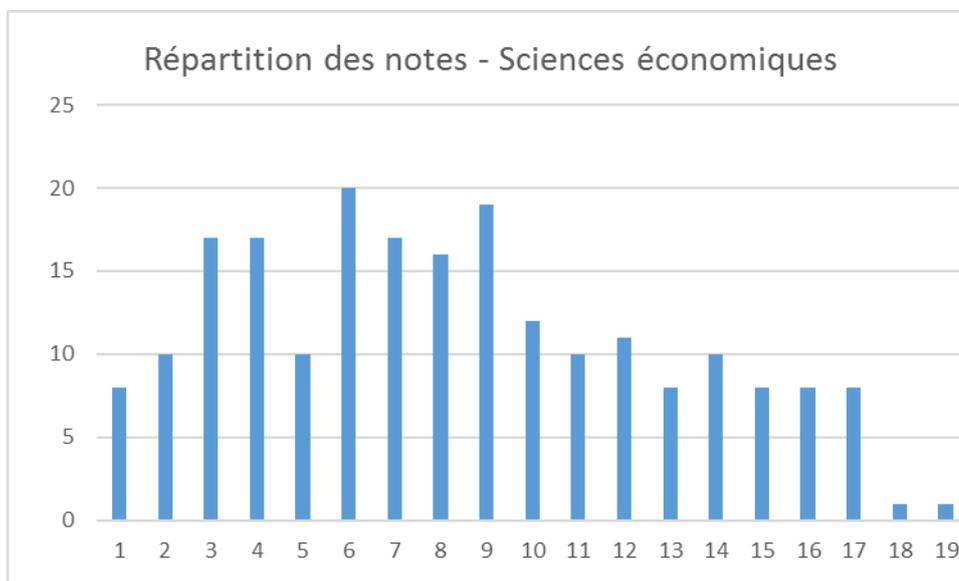
Sujet : « Comportements économiques et institutions. »

2.1. Les résultats : distribution des notes

211 candidats présents et ayant composé, 7 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 8,35/20, bien au-dessus des années précédentes (7,29 en 2015 ; 6,75 en 2014 ; 7,62 en 2013 ; 6,57 en 2012 ; 7,19 en 2011 ; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.



2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le sujet de l'année passée, posé sous la forme d'une question, avait conduit certains candidats à faire l'économie d'une véritable problématisation. Le sujet de la présente année ne permettait pas de reprendre à l'identique l'énoncé en guise de problématique. Son intérêt premier consistait donc pour les candidats à problématiser finement et à sélectionner parmi l'ensemble de leurs connaissances celles qui servaient au mieux la problématique choisie, quitte à devoir sacrifier des références pertinentes pour assurer au devoir une certaine homogénéité. Pour autant, le jury a pu constater dans



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

de trop nombreuses copies un manque important de travail sur la problématique. C'est pourtant le critère principal qui a permis aux meilleures copies de se démarquer. Il est conseillé aux futurs candidats de passer un temps suffisant à cerner le sujet et à le problématiser, quitte à devoir raccourcir quelque peu le développement du devoir. A l'inverse, les copies ayant proposé une vingtaine de pages de verbiage ont rarement été valorisées dès lors qu'elles ne proposaient pas une véritable structuration (dont il est rappelé qu'elle doit être en lien avec la problématique établie en introduction). Certes, le sujet autorisait la mobilisation d'une partie importante de la bibliographie officielle, et plus généralement des connaissances du candidat. Mais en l'absence de ce travail préparatoire, les candidats s'exposaient à un vaste catalogue sans grand relief des différents éléments du thème.

Le travail préliminaire devait amener les candidats à s'interroger sur le pluriel des différents termes du sujet. Le thème au programme, « économie des institutions », pose comme acquise cette pluralité, mais le risque était de vouloir lister exhaustivement dès l'introduction l'ensemble des définitions proposées par la littérature de référence. La notion de « comportements économiques » requérait aussi de faire l'objet d'un traitement attentif.

La notions de « comportements » englobe les actions et réactions qu'un individu adopte dans un environnement particulier (i.e. au sein d'institutions particulières), et suppose implicitement d'embrasser une posture subjectiviste (ou compréhensive). L'adjectif « économiques » laisse entendre que l'on pourrait étudier le comportement au regard d'autres champs que le champ économique mais que le travail doit se focaliser sur ce dernier et comprendre ce qui le caractérise. La notion de rationalité devait ainsi émerger rapidement de l'étude du sujet.

Le pluriel indiquait la multiplicité des approches de la rationalité. Une taxonomie simple conduisait à opposer la rationalité substantive (dont l'*homo œconomicus* est la figure) et la rationalité procédurale, ou en tout état de cause à envisager les limites de cette rationalité. Le pluriel pouvait également renvoyer à la pluralité des individus et posait alors la question de leur coordination. Dans la sphère économique, il était alors difficile de ne pas penser à la première des institutions, celle du marché.

Le sujet n'interdisait nullement la mobilisation de connaissances sociologiques, bien au contraire : l'exposition des principales thèses de sociologie économique, dans la continuité des travaux de l'école institutionnaliste, était la bienvenue. Cependant, le développement de ses analyses ne devait pas masquer un manque de connaissance des aspects économiques du sujet (qui restent le cœur de la présente épreuve).

Les candidats doivent être en mesure de mobiliser des connaissances qui ne relèvent pas uniquement de la thématique principale dont relève le sujet. En l'espèce, de nombreux éléments d'économie publique pouvaient parfaitement être intégrés à la dissertation. Enfin, le jury tient à préciser aux futurs candidats que s'ils choisissent d'adopter un plan apparent, chacun de leurs titres doit pouvoir être compris en lui-même (les titres liés les uns aux autres doivent être proscrits).

2.3. Proposition de corrigé



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La théorie économique contemporaine présente *le marché* comme un mode de coordination par les prix, devant permettre – par leur libre fixation – l’ajustement et la compatibilité des décisions individuelles. Pourtant, l’idée de marché répond à un dessein plus large et plus ambitieux, que Pierre Rosanvallon [1979] fait remonter aux lumières écossaises du XVIII^e siècle. Ce projet se donne pour objectif de substituer au contrat social un mécanisme alternatif d’émergence et de régulation de la société civile reposant sur les seuls comportements économiques, souvent caractérisés par la recherche rationnelle de la satisfaction des besoins personnels en situation de rareté. Ces comportements, fondés principalement sur l’intérêt, seraient capables d’assurer de manière autonome la stabilité des structures sociales, soit l’ensemble des relations sociales, récurrentes ou épisodiques, encadrées ou non par des règles. Sous la libre action des comportements économiques, un ordre social « spontané » serait conduit à émerger et se maintenir de manière autogérée, sans intervention extérieure. En ce sens, le marché est caractérisé par Carl Menger [1883] d’institution « organique », qui – au contraire des institutions « pragmatiques » – n’est le produit d’aucune action collective organisée et planifiée, sinon la résultante imprévisible – ou pour le moins non recherchée – d’actions individuelles agissant sans concertation.

Le marché devient alors le symbole de la rupture du champ économique d’avec la philosophie morale. Il revient à affirmer que les comportements économiques, peuvent – par le biais de l’échange – réguler les rapports entre les hommes et garantir la paix civile, à l’intérieur comme à l’extérieur des frontières de la nation. Plus précisément, dans le cadre d’un jeu à somme positive, la recherche de l’intérêt personnel conduirait chaque individu, malgré lui, à œuvrer pour l’intérêt collectif.

La figure de l’*homo œconomicus* représente dans cette approche la forme idéaltypique de l’action humaine. Originellement, les économistes la circonscrivent à la sphère économique : ainsi Stuart Mill [1843] parle-t-il de « classe de phénomènes » lorsque Vilfredo Pareto [1906] la distingue d’un homo ethicus, religiosus ou politicus. Le comportement humain est, de cette façon, subdivisé en autant de types idéaux, autant de sphères ou de champs décelables qui en facilitent l’analyse. Progressivement dans l’histoire des théories, cet individualisme économique se métamorphose en un individualisme ontologique : le courant dominant considère ainsi que le modèle de l’*homo œconomicus* est généralisable à l’ensemble des champs disciplinaires et applique le calcul économique à des domaines aussi variés que la religion, le mariage ou la criminalité.

En revanche, à l’instar des économistes autrichiens, d’autres écoles amendent plus ou moins profondément le postulat de rationalité substantive conférée à l’action humaine : « l’économie traite des actions réelles d’hommes réels. Ses théorèmes ne se réfèrent ni à des hommes parfaits ou idéaux ni au fantôme mythique de l’homme économique (*homo œconomicus*) » [Mises, 1985]. Tous, cependant, se rejoignent sur une même vision de l’économie comme praxéologie. Cette science des choix n’est pas une science des fins – qui, dans une perspective toute subjectiviste, ne sont jamais jugées pour elles-mêmes – mais une science des moyens. Les comportements économiques y sont décrits comme *essentiellement* rationnels en ce sens que l’individu a toujours de « bonnes raisons de faire ce qu’il fait », pour reprendre la terminologie de Raymond Boudon.

Pour autant, ces comportements économiques s’inscrivent dans le cadre d’institutions, systèmes de règles sociales, ouvertement posées ou issues de la socialisation, qui structurent les interactions entre les hommes. Elles agissent sur eux tant comme des contraintes que comme des facilitateurs. Contraintes, en ce qu’elles limitent les choix offerts aux individus, soit de manière explicite – lorsqu’une règle de droit est posée par exemple –, soit de manière implicite – lorsque des normes ont été internalisées par l’individu. Facilitateurs enfin, en ce qu’elles encadrent les comportements allant à l’encontre de l’intérêt collectif ou en ce qu’elles contribuent à coordonner les décisions



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

individuelles. Il en va ainsi non seulement des institutions formelles, mais également « des habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions particulières de l'individu et de la société » [Veblen, 1899]. Cette double acception est toute entière reprise dans la métaphore carcérale de John Commons [1934]. En première analyse, l'institution y est comparée à une prison, cadre rigide de lois et de régulations à l'intérieur duquel les individus occupent la position de détenus (cette vision se rapproche de celle de Douglass North). Mais il arrive également que le concept d'institution fasse référence aux comportements mêmes de ces détenus. Dans cette dernière acception (qui semble celle épousée par Thorstein Veblen), il devient ardu de pouvoir différencier les comportements économiques des institutions au sein desquelles ils évoluent, ce qui relève du libre arbitre de ce qui ressort de la socialisation.

Pour les penseurs du marché, l'ordre spontané – ou encore « catallaxique », pour reprendre l'expression esquissée par Ludwig von Mises et popularisée par Friedrich Hayek [1973] – serait le fruit des seuls comportements économiques, possiblement affectés en cela par leur conditionnement social (normes internalisées, habitudes, coutumes, automatismes, etc.). Mais dans quelle mesure ces comportements économiques, par le seul truchement du marché, sont-ils susceptibles de s'abstraire de toute institution « pragmatique » – de nature politique, sociale ou juridique – pour œuvrer à un ordre spontané efficient, garant de la stabilité des structures sociales ?

Nous verrons dans une première partie comment les comportements économiques sont amenés à favoriser l'avènement d'un ordre spontané, rationnellement ou sous l'effet du conditionnement social. Puis, nous analyserons dans une deuxième partie le nécessaire recours – au moins partiel – aux institutions pragmatiques afin de s'assurer du bon fonctionnement du marché et d'encadrer les comportements économiques lorsqu'ils sont susceptibles d'aller à l'encontre de l'intérêt général. Enfin, dans une dernière partie, nous tenterons de montrer que la stabilité des structures sociales est principalement le résultat d'une dynamique efficace entre comportements économiques et institutions, qui ne cessent d'interagir : la régulation du social émerge ainsi de cet ajustement mutuel, de cette adaptation incessante, qui préserve la stabilité du système.

I. L'« ordre spontané » du marché émerge-t-il des seuls comportements économiques ?

Le marché est présenté par ses défenseurs comme le fondement de l'institution et de la régulation du social. La « main invisible », ou – dans sa forme plus contemporaine – le « système des prix », en serait le grand ordonnateur, au-delà même de la sphère économique. Dans cette conception du social, la rationalité tient un rôle prépondérant, les institutions étant reléguées au rang de facteur environnemental (section a). Cependant, l'argumentation, aussi raffinée soit-elle, ne peut résister longtemps à une étude détaillée des mécanismes sociaux : l'activité économique n'est jamais totalement isolée des autres rapports sociaux. Les choix des agents sont biaisés par les limites cognitives de la rationalité humaine et largement influencés par la représentation qu'ils se font du social (section b).

a. L'action *a priori* prépondérante des comportements économiques

Nous nous proposons dans cette première section d'esquisser brièvement les étapes de la construction de la parabole de l'ordre spontané (sous-section i) qui fait la part belle aux comportements économiques et réduit les institutions à un cadre statique contraignant à l'intérieur duquel s'expriment pleinement ces comportements, dans le champ économique comme au-delà (sous-section ii).

i. L'intérêt personnel et la rationalité au service de l'intérêt collectif

Dès le XVII^e siècle, les philosophes du contrat social étaient parvenus à théoriser la paix civile au sein d'une même nation, en fondant le pacte social sur le droit naturel de l'individu à sa propre



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

conservation. Chez Hobbes [1651] par exemple, l'homme possède à l'état de nature un droit illimité à tenter toute action – même violente – qui lui permettrait d'assurer cette conservation. Afin de tarir la source de la « guerre de tous contre tous », il est dans l'intérêt de chacun de renoncer volontairement (pour ne pas dire rationnellement) à ce droit illimité, à condition que chacun en fasse de même en s'y engageant contractuellement. Toute violation du contrat originel appelle à la sanction par celui-là même qui possède désormais le « monopole de la violence légitime » [Weber, 1919], quel qu'en soit le nom (Etat, « dieu mortel » ou Léviathan), celui auprès duquel les individus se sont dessaisis du droit illimité qu'ils possédaient à l'état de nature. De ce fait, les contractualistes apportaient une réponse politique à l'institution du social d'abord, et à sa régulation ensuite. En revanche, ils échouaient à expliquer la persistance du pacte social au-delà des frontières du territoire et la possibilité d'une paix durable entre les nations.

Cette synthèse est réalisée par les lumières écossaises, au premier rang desquelles Adam Smith. En faisant de chaque individu à l'état de nature un *homo œconomicus*, ces auteurs règlent dans un mouvement commun la question de l'institution du social et celle de sa régulation. La recherche de l'intérêt personnel permet à elle seule de canaliser les passions [Hirschman, 1977]. Plus, en faisant de chaque individu un citoyen universel, ces auteurs abolissent les frontières entre les nations et résolvent (en théorie au moins !) les velléités belliqueuses des différents gouvernements, que le « doux commerce », pour reprendre l'expression de Montesquieu, vient apprivoiser. De la remise en cause du jeu à somme nulle de la pensée mercantiliste, ils concluent à la possibilité pour chacun – à travers l'échange – de profiter de l'enrichissement de tous. Cette argumentation est toute entière englobée dans la parabole de la « main invisible » d'Adam Smith. Sans renier l'importance du poids des « sentiments moraux » sur le comportement humain, ce dernier finit progressivement dans son ouvrage culte de 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par adopter une posture éminemment utilitariste, conduisant inextricablement à dépersonnaliser le rapport social. Le lien entre les hommes est assuré par l'entremise de la main invisible. La seule poursuite de l'intérêt personnel et l'approfondissement incessant de la division du travail, née de l'échange (anonyme) entre les individus, se chargent de réaliser le liant qui unit ces mêmes individus : « ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage ».

L'approche smithienne est poussée à son paroxysme par Milton Friedman [1981] : « l'ordre économique est une émergence, c'est la conséquence non intentionnelle et non voulue des actions d'un grand nombre de personnes mues par leur seul intérêt ». Dans la conception friedmanienne, la main invisible se voit substituer le système des prix, véritable étoile polaire des comportements économiques. Chargés de *transmettre l'information* aux agents économiques, les prix résument de manière synthétique les décisions de milliers de demandeurs et d'offreurs. Ils sont également source d'*incitations* : l'observation par les offreurs d'une hausse (resp. baisse) des prix les incite à produire plus (resp. moins) pour réaliser un profit additionnel. De manière symétrique, l'observation par les demandeurs d'une hausse des prix les dissuade à se procurer ce type de biens et les incite à se tourner vers la consommation d'autres biens. Enfin, le système des prix assure la distribution du produit de l'activité. Des niveaux différents de prix relatifs seront associés à des distributions différentes des ressources entre les agents : c'est la raison pour laquelle aucune autorité ne doit venir altérer cette belle mécanique, censée assurer à chacun la juste rémunération de son effort et conduire à une situation efficiente, dans laquelle il n'existe plus d'échanges mutuellement avantageux.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'ordre spontané issu des comportements économiques repose donc entièrement sur la rationalité des individus qui le composent et sur la parfaite transmission de l'information par le système des prix. A cette seule condition, sa pérennité ne requiert aucune intervention extérieure, ni aucune force supérieure : il s'établit tel un principe d'organisation sociale immanent.

ii. Les institutions, simple contrainte objective des comportements

économiques ?

Au XXe siècle, l'économie néoclassique réalise le tour de force de systématiser aux autres champs disciplinaires – par exemple, la sociologie ou la psychologie – le principe du calcul économique. Le paradigme de l'*homo œconomicus* est le bras armé de cet impérialisme scientifique. Nous nous limiterons à deux exemples : la famille et la criminalité.

Dans le cadre de la théorie néoclassique, les agents économiques sont décrits comme maximisant leur bien-être (ou leur « utilité »), quelle que soit la manière dont ils le conçoivent. Ils ne sont plus présentés sous le seul angle de l'intérêt personnel : ils peuvent être altruistes ou égoïstes, méchants ou bienveillants, fourbes ou loyaux. Les motifs qui les inspirent ne sont jamais discutés, seul leur comportement importe. Il repose principalement sur les conséquences de leurs actions telles qu'ils les anticipent et témoigne d'une certaine cohérence temporelle. Leurs actions sont contraintes : par le revenu, le temps, leurs capacités cognitives et les ressources rares. Dans un environnement incertain, ils recherchent parmi l'ensemble des opportunités possibles celle qui leur permettra d'atteindre la satisfaction maximale, tout en respectant les contraintes qui s'imposent à eux.

Ainsi, selon Gary Becker, n'y a-t-il aucune raison de penser que l'individu se comporte différemment lorsqu'il effectue ses courses ou lorsqu'il commet un crime, lorsqu'il décide d'investir en capital humain ou lorsqu'il choisit son conjoint. Dans tous les cas, il arbitre en faveur du choix qui lui garantit la satisfaction la plus grande (ou la peine la plus faible).

Dans le cadre des actions criminelles, l'environnement institutionnel peut fonctionner comme une contrainte éthique, encourageant l'individu à ne pas commettre d'actions illégales ou amORALES, même lorsqu'elles pourraient lui être profitables. Cependant, force est de constater pour Becker [1968] que la rationalité humaine contribue à orienter certains agents vers la criminalité car – compte tenu de la probabilité d'être arrêté et de la sévérité de la peine encourue – le gain (e.g. financier) attendu du crime est supérieur à ce qu'ils obtiendraient en restant dans la légalité. Ainsi, le niveau de la criminalité hérite tant de la rationalité des potentiels criminels que de l'environnement économique et social mis en place par les pouvoirs publics, largement dépendant de l'enveloppe budgétaire accordée aux forces de police, du degré de dissuasion des peines, des opportunités d'emploi, du système éducatif, etc.... Les institutions sont perçues dans cette approche essentiellement comme des contraintes statiques à l'intérieur desquelles les choix rationnels s'opèrent. Elles ne tiennent aucun rôle proactif dans l'établissement de l'ordre spontané : elles influencent ses caractéristiques (en l'espèce, un taux de criminalité plus ou moins élevé) mais nullement les procédures et modalités opératoires qui débouchent sur cet équilibre. En adoptant un tel point de vue universaliste, la théorie néoclassique réduit donc le comportement humain à une mécanique naturaliste, détachée de tout contexte historique et social.

Au contraire, les institutions peuvent apparaître au sein de la théorie économique comme la résultante des choix rationnels. Ainsi, Becker [1981] applique-t-il également l'analyse coûts/bénéfices aux structures familiales, aux décisions de mariage et de divorce, à la répartition des tâches ménagères ou encore à la procréation. Il sortirait très largement du cadre de ce travail de préciser exhaustivement les différentes applications de l'auteur. Notons cependant que pour chacune d'elles, l'économiste américain semble répondre aux détracteurs de la théorie dominante qui l'accusent de présenter l'égoïsme comme la principale composante du comportement humain,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

en prenant en compte l'altruisme dans les goûts et les préférences des agents. Ces derniers seraient ainsi enclins à tenir compte du bien-être des autres parce qu'ils tirent du bonheur d'autrui une certaine satisfaction. Mieux, l'altruisme parental peut pousser un « enfant gâté » [Becker, 1974] à se préoccuper du sort de ses frères et sœurs par pur calcul, parce qu'il a plus à perdre qu'à gagner sur le long terme à vouloir s'accaparer la part du lion. Aussi, le calcul économique s'accommoderait-il de n'importe quel comportement humain et n'impliquerait nullement de voir en chacun un égoïste forcené.

Pour autant, cette posture devient très vite tautologique : il est aisé de présenter la décision humaine comme intrinsèquement rationnelle dès lors qu'il existe nécessairement des causes subjectives qui permettent d'expliquer logiquement la réalisation des actions menées, causes dont on peut supposer qu'elles apportent d'une manière ou d'une autre de la satisfaction à l'individu. Pour lever les aspects tautologiques de l'analyse néoclassique standard, il semble important de montrer comment les institutions interviennent *implicitement* tout au long du processus de décision et remettent partiellement en cause le caractère spontané de l'ordre hérité des comportements économiques.

b. L'action supplétive des institutions dans l'établissement de l'ordre spontané

Les décisions humaines, même limitées à leur seule dimension économique, ne sauraient être appréhendées comme l'émanation d'acteurs libres et autonomes, réagissant rationnellement aux contraintes d'un environnement qui s'imposerait à eux objectivement. Elles sont le fruit d'individus socialement construits, évoluant au sein d'univers psychiques et matériels différents (sous-section i). Elles ne peuvent être perçues exclusivement comme des forces de coercition mais englobent également des mécanismes mentaux de coordination, complémentaires à la rationalité humaine et au système des prix (sous-section ii).

i. Les institutions sociales comme rupture de l'isolement des individus

La philosophie pragmatique de Charles Sanders Peirce, William James ou John Dewey avait posé, dès la fin du XIXe siècle, les jalons d'une critique de l'isolement des individus. Cette critique est prioritairement adressée à l'encontre du cartésianisme, dont elle rejette l'idée d'une réalité objectivable – extérieure à l'individu – que l'esprit rationnel pourrait parvenir à appréhender au seul moyen d'un processus réflexif, procédant du doute radical. Au contraire pour les pragmatiques, cette réalité est le fruit d'une conception commune de la chose, d'un consensus général. Ces conceptions, partagées par le plus grand nombre, renforcent la croyance collective et façonnent les comportements individuels, les habitudes sociales, les us et coutumes, etc. Les institutions se conçoivent dans cette optique comme un système de représentations, un prisme qui réfléchit, réfracte, voire disperse les comportements économiques. L'exemple le plus probant est peut-être celui avancé par Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* [1905] quant aux effets potentiels des croyances et de l'ascétisme protestant sur l'accumulation du capital.

Dans le cadre de ce système de représentations, on pourrait arguer, à l'image de Karl Polanyi [1944], que le marché n'est qu'une forme particulière de la circulation des biens. Il cohabiterait avec (au moins) deux autres institutions : celle la réciprocité (dont Bronislaw Malinowski [1922] et Marcel Mauss [1925] nous offrent, à travers l'étude du don, l'un des exemples les plus saillants) et celle de la redistribution. Le lien économique ne représente à ses yeux qu'un lien social parmi d'autres. Au sein des deux dernières institutions, la circulation des biens est « encastrée » dans le social, si bien qu'il n'est pas possible de l'isoler clairement du reste des rapports sociaux. Au contraire, le marché est cette institution propre à l'échange marchand qui, par la dépersonnalisation des relations sociales, conduit à « désencastrer » intégralement l'économique du social. Du moins jusqu'à ce que les années 30 ne viennent sonner le glas de ce construit historique et la fin de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'« utopie du marché autorégulateur ». Il s'opère alors un renversement idéologique, que Polanyi dénomme « grande transformation d'un « réencastrement » de l'économique dans le social.

Si Mark Granovetter [1990] rejoint Polanyi sur l'idée d'un désencastrement du marché, ce processus reste pour lui tout relatif, y compris au sein des sociétés contemporaines : « l'action est *toujours* socialement située et ne peut être expliquée seulement par les motifs individuels. [...] Les institutions sociales ne sont pas automatiquement produites sous une forme incontournable, mais elles sont *socialement construites* ». Pour les sociétés contemporaines, il souligne l'importance des médiations sociales dans les phénomènes économiques, notamment la recherche d'emploi [1974] : réseau de connaissances, liens familiaux, relations affinitaires, etc.

L'absence d'isolement social des individus remet-elle profondément en cause l'ensemble de l'édifice de la théorie du choix rationnel ? Rien n'est moins sûr. La sociologie de James Coleman représente sans aucun doute la meilleure synthèse entre l'individualisme méthodologique qui prévaut dans la théorie économique moderne et la prise en compte des institutions sociales dans les procédures de décision. Cette dualité est toute entière reprise dans les déterminants qu'il met en avance pour expliciter les comportements individuels : l'*intérêt* et le *contrôle* (des ressources ou des actions d'autrui). Ainsi, les *Foundations of Social Theory* [1990] viennent-elles idéalement compléter les thèses de son collègue à l'université de Chicago, Gary Becker. Sans jamais dévier du parti pris de considérer l'action instrumentale comme l'unique fondement du comportement humain, Coleman intègre à l'édifice mis en place par la théorie néoclassique le concept de contrôle. Ce faisant, il enrichit la théorie du choix rationnel de la prise en compte des enjeux de pouvoir au sein des interactions humaines et cesse de considérer les individus comme des êtres isolés. La référence systématique au « capital social » marque l'importance à ses yeux du réseau de relations, qui doit être considéré comme une ressource à part entière de l'individu dans le cadre de ses choix.

ii. Les institutions cognitives comme adjuvants aux limites de la rationalité

Aussi séduisante que cette synthèse puisse paraître, l'intégration du réseau social au sein du mécano praxéologique ne permet pas de lever l'hypothèse forte de rationalité substantive que la théorie néoclassique standard attribue aux comportements économiques. La prise en compte des limites cognitives de l'individu modifie substantiellement la conception que chacun peut avoir du processus de décision et conduit à revoir tant l'analyse des comportements économiques que leurs effets sur un possible ordre spontané efficient. Il s'agit de la voie tracée par Herbert Simon en 1979.

Les agents économiques disposent rarement d'une vision exhaustive de l'ensemble des choix qui s'offrent à eux et de leurs conséquences en termes d'utilité. En l'absence d'information parfaite, ils sont dans l'impossibilité d'établir un ordonnancement de toutes les solutions possibles et peuvent être contraints de s'arrêter sur des solutions – certes sous-optimales – mais néanmoins « satisfaisantes », faute d'éléments suffisants pour adopter les stratégies les plus efficaces. Pour Simon, le problème ne se limite pas aux questions informationnelles. Les limites sont avant tout cognitives : même s'ils disposaient de l'ensemble de l'information pertinente, les agents économiques n'auraient pas la capacité de traiter ces données. Simon souligne ainsi l'importance des heuristiques au sein du schéma de prise de décision.

Or, jusqu'à présent, les institutions ont été présentées comme des contraintes, soit parce qu'elles constituent le cadre objectif à l'intérieur duquel les décisions des agents économiques sont prises, soit parce qu'elles infléchissent subjectivement les comportements et les modes de prise de décision. Cette acception correspond à la vision (dominante) que North [1990] dresse des institutions, soit « les règles du jeu dans une société ou, plus formellement, [...] les contraintes humainement conçues qui façonnent l'interaction humaine ». Certes, l'existence de règles, qu'elles soient explicites ou implicites, suppose des contraintes pour les comportements économiques. Pour



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

autant, ces contraintes élargissent également le champ des possibles. Elles autorisent des choix et des stratégies qui, sinon, n'existeraient pas. Face aux limites de la rationalité des agents, les institutions jouent, dans le cadre des décisions économiques, un rôle de médiation. Pour le comprendre pleinement, il faut se tourner vers l'acception plus psychologique qu'en donnent l'institutionnalisme américain ou l'économie autrichienne. Aux « habitudes mentales prédominantes » évoquées par Veblen [1899], font écho les « nómoi » hayékiennes, ces règles « abstraites » et « négatives », plutôt que « prescriptives », en ce qu'elles « ne tendent [...] pas à la réalisation d'objectifs jugés souhaitables, mais seulement à écarter les obstacles au fonctionnement spontané de l'ordre social », pour reprendre les mots de Jean-François Kervégan [Cadiet, 2004]. Ces règles préexisteraient à toute législation, à toute institution pragmatique : le droit et la morale n'auraient vocation qu'à entériner et formaliser les règles implicites et inconscientes.

Aussi diverses, voire antagonistes, que soient les théories de Veblen et Hayek, les deux auteurs s'accordent sur le rejet de la conception « hédoniste » ou « cartésienne » de l'individu. En insistant sur le caractère tacite et internalisé des schèmes cognitifs, ils rejoignent Clark dans sa définition de l'économie comme science du comportement humain : « c'est [avant tout] une question de psychologie », avance-t-il. Moins que la rationalité substantive des comportements économiques, les traditions ou les habitudes vont œuvrer à l'établissement de l'ordre spontané et constituent à ce titre le terreau fertile de l'institution organique du marché. En cela, elles deviennent elles-mêmes des institutions, que l'on qualifiera de « cognitives » pour reprendre la taxonomie de Bensedrine et Demil [1998]. Elles véhiculeraient l'ordre catallactique sans recours aucun à la coercition, que l'on peut considérer comme l'échec du processus d'institutionnalisation [Berger et Luckmann, 1967].

Bien plus, les institutions pragmatiques ne fonctionnent pleinement que si les schèmes cognitifs sont suivis par le plus grand nombre et durablement internalisés, si les règles de conduite deviennent pour les agents une habitude et revêtent un caractère normatif. A cette seule condition, la stabilité des institutions est garantie : leur structure crée les automatismes et les préférences qui autorisent leur reproduction. Il existe ici un principe de renforcement, sur lequel nous reviendrons dans la dernière partie de notre argumentation.

Plus que dans la rationalité substantive des comportements économiques ou dans les institutions sociales, le marché semblerait avoir trouvé dans les institutions cognitives le principal vecteur de l'établissement de l'ordre spontané. Comme le rappelle d'ailleurs Chavance [1993], « c'est en particulier le rôle décisif des règles informelles dans toute organisation qui conduit, parmi d'autres raisons, à relativiser l'opposition entre ordre spontané et ordre organisé ». Il n'est ainsi pas si aisé de distinguer un ordre spontané suppléé par des habitudes mentales institutionnalisées d'un ordre organisé intégrant des règles informelles. D'aucuns ne sauraient nier la présence d'institutions cognitives dans le périmètre d'action du marché (les règles ne sont pas l'apanage des ordres organisés). Le point de désaccord fondamental entre les différentes approches porte alors essentiellement sur la nécessité (ou non) d'institutions pragmatiques en substitution ou en contrôle du marché.

II. Protéger, renforcer et réguler les mécanismes du marché : la mise en place d'institutions pragmatiques efficaces

À supposer la sphère marchande entièrement désencastrée du social, il faut considérer le marché tel qu'il est et non tel qu'il devrait être : imparfait et incomplet. Imparfait en ce qu'il connaît également des défaillances fonctionnelles, qui entravent la coordination des comportements individuels autour d'une issue efficace. Incomplet car la recherche effrénée de l'intérêt personnel ne saurait toujours



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

servir l'intérêt collectif, rendant nécessaire l'instauration de mécanismes de régulation additionnels au seul système des prix, qui limitent les comportements déviants.

Cette posture positiviste conduit à analyser le rôle des institutions pragmatiques – notamment politiques et juridiques – dans la défense des mécanismes du marché (section a) et dans la résolution de leurs défaillances (section b). Dans cette perspective, elles sont perçues comme « l'action collective en contrôle de l'action individuelle » [Commons, 1934].

a. Comportements individuels, entreprises et marché : quelle place pour les institutions dans la régulation du capitalisme ?

Si le marché est le lieu de coordination d'individus isolés, comment expliquer l'existence d'entreprises au sein du paysage économique ? La théorie contemporaine s'est progressivement intéressée à cette organisation qu'elle présente de manière ambivalente à la fois comme un mode de coordination alternatif au marché (la planification), source d'une plus grande efficacité économique, et à la fois comme un frein à cette efficacité (sous-section i). Dans l'un et l'autre cas, les institutions pragmatiques ont un rôle à jouer, consistant à défendre l'entreprise lorsqu'elle favorise la coordination des agents ou au contraire à la superviser lorsqu'elle y porte atteinte (sous-section ii).

i. L'entreprise, forme de coordination alternative au marché ou risque pour l'efficacité économique ?

Dans son ouvrage « Le nouvel Etat industriel » (1967), John Kenneth Galbraith dresse un portrait du capitalisme contemporain très éloigné de l'image d'Epinal du marché, telle que décrite par ses défenseurs. L'acteur central de l'édifice n'est pas l'individu ou le consommateur isolé mais la grande entreprise, largement mondialisée et bénéficiant d'un degré élevé d'économies d'échelle. Loin de se soumettre aux lois du marché, elle fixe le prix de vente des biens et infléchit les goûts et besoins des consommateurs (par le biais du marketing notamment). Ces organisations ont un rôle ambivalent sur l'efficacité du système. Possibles entraves au bon fonctionnement des mécanismes concurrentiels, elles appellent à l'interventionnisme de l'Etat et l'instauration de lois antitrusts pour casser la concentration et limiter leur pouvoir de marché. Parallèlement, la taille de ces mêmes organisations explique pour une large part le poids des grandes entreprises dans la recherche-développement américaine, donc le rôle favorable joué sur la croissance et l'innovation.

Or, ces entreprises sont des structures fortement planifiées, dans lesquelles l'ensemble des activités du processus de production et de distribution sont étroitement contrôlées et l'usage des ressources soigneusement programmé et hiérarchisé : « la planification consiste à remplacer les prix et le marché, comme mécanisme qualifié pour déterminer ce qui sera produit, par la détermination autoritaire de ce qui sera produit, de ce qui sera consommé et de ce qui sera payé ». Cette citation de Galbraith n'est pas sans rappeler la nature de la firme telle que la perçoit Ronald Coase [1937] (voire Marx), une forme de coordination des agents alternative au marché : « la marque distinctive de la firme est la suppression du système de prix ». La thèse centrale de Coase, qui est très largement reprise et systématisée par Oliver Williamson, repose sur l'affirmation que le système de prix a un coût. Le choix d'un mode de coordination plutôt que l'autre – marché ou hiérarchie – proviendrait donc d'un arbitrage entre les *coûts de transaction* issus du marché (coût d'obtention de l'information, coût de la négociation d'une multitude de contrats séparés, assurance du respect des engagements par chacune des parties, etc.) et les *coûts d'organisation* internes à la firme (planification des tâches, pilotage et surveillance des résultats, management des hommes, etc.).

Chez Williamson, les limites de la rationalité des agents conduisent irrémédiablement à l'établissement de contrats incomplets, conséquences de leur incapacité à prévoir l'ensemble des *états de la nature*, engendrant du même fait la multiplication de comportements opportunistes. Cette conception du marché tranche nettement avec la parabole de la main invisible, dans laquelle la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

recherche de l'intérêt privé par des individus isolés les conduit malgré eux à servir l'intérêt collectif. L'introduction dans l'analyse des interactions entre les individus et des asymétries d'information appelle à redéfinir en profondeur le caractère angélique des comportements économiques. Pour un échange ponctuel de biens dont les caractéristiques sont parfaitement définies, le truchement du marché semble le plus approprié. Lorsque la fréquence des échanges augmente entre les cocontractants, l'incertitude complexifie la prévision des différents états de la nature et les contrats doivent pouvoir prévenir l'apparition d'aléas moraux ou les risques d'antisélection. Les opérations d'assurance ont prouvé que le marché savait gérer ce type d'interactions. En revanche, la détention d'actifs spécifiques par l'un des contractants, possiblement couplée à la régularité des transactions, rend les mécanismes de marché relativement inopérants. Les relations *intuitu personae* qui se créent entre les individus poussent à privilégier le pouvoir discrétionnaire propre à la coordination hiérarchique, qui apporte une certaine adaptabilité et une certaine flexibilité dans les rapports entre les agents économiques et permet plus aisément le contrôle du respect des obligations.

Dans ce contexte, les organisations – firmes, administrations, structures intégrées, etc. – peuvent se montrer plus efficaces que le marché dans la coordination des comportements économiques en formulant des prescriptions, en édifiant des normes, destinées à orienter les décisions individuelles. C'est par exemple le cas des conventions collectives (voir Bensedrine et Demil [1998]). Nous privilégions volontairement ici le terme d'organisation à celui d'institution. Si ces deux vocables ont parfois été confondus (e.g. chez March et Simon [1958]), ils sont le plus souvent distingués dans les approches institutionnalistes ou évolutionnistes. Pour rester dans la parabole northienne, là où les institutions sont les règles du jeu, les organisations constituent des joueurs collectifs. Les individus qui les composent sont liés par un but partagé et des objectifs communs à atteindre. Ainsi, tant l'ordre spontané que l'ordre organisé reposent sur des règles. Dans le premier cas, ces règles sont universelles et indépendantes de tout objectif ; dans le second cas, elles s'accompagnent d'une assignation des tâches pour chaque membre de l'organisation [Chavance, 2001]. C'est cette assignation qui peut se montrer plus efficace que le marché dans la réalisation de l'optimalité des échanges.

ii. Quelles institutions pragmatiques pour encadrer les comportements économiques ?

Nous avons vu précédemment comment il pouvait être plus efficace de laisser à d'autres institutions que le marché le soin de régler certaines interactions entre les individus (e.g. en cas de forts coûts de transaction, d'incertitude sur les états de la nature, d'échanges fréquents ou d'actifs spécifiques). Il conviendra de souligner dans la présente sous-section comment des institutions – coercitives cette fois – peuvent s'avérer nécessaires dans le contrôle des comportements déviants, tentés de contourner les règles du jeu qui assurent le bon fonctionnement du marché.

Le rôle des institutions coercitives consiste à encadrer les comportements économiques lorsque l'intérêt personnel vient à entrer en conflit avec l'intérêt collectif. Sur ce point, Veblen [1923] décrit l'échec systémique des milieux d'affaires à réguler la recherche effrénée du profit : les institutions qui en ressortent sont noyautées par les intérêts privés (contrôle via les holdings, prises de participation croisées, manipulations financières, délits d'initiés, etc.). S'instaure alors un jeu du chat et de la souris entre comportements économiques et institutions normatives, celles-ci évoluant souvent moins vite dans leurs activités de régulation que les pratiques illégales, qui ne cessent d'exploiter toutes les failles du système. Pour les auteurs institutionnalistes, au premier rang desquels Hamilton, Clark, Mitchell ou Commons, il devient urgent de déterminer des formes de contrôle social qui viendront suppléer l'organisation du marché. La crise de 2008 et les dérives du secteur financier qu'elle a mises en avant rendent ces idées plus que jamais d'actualité.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Contre le pouvoir croissant des grandes entreprises, Galbraith [1952] appelle de ses vœux des « pouvoirs compensateurs », tels les syndicats, afin de protéger les individus, de plus en plus démunis dans leurs transactions avec ces « acteurs organisationnels » (*corporate actors* dans la taxonomie de Coleman). S'il semble parfois, à la lecture de l'ouvrage de l'économiste américain, que ces formes de pouvoir puissent émerger de manière spontanée, l'État se doit cependant de soutenir ces contre-pouvoirs. Est-ce à dire qu'il pourrait lui-même jouer ce rôle ? A l'instar de Coleman [1974, 1982], de nombreux auteurs (souvent défenseurs de la mécanique du marché) soutiennent que s'il convient de rétablir un équilibre entre individus (*natural persons*) et acteurs-macro, ce processus doit passer par d'autres formes d'organisations que l'État : il n'aurait que trop accaparé déjà le pouvoir qui revient aux agents économiques. Cette vision tranche avec la vieille tradition classique (e.g. Smith), qui reconnaît à l'État le soin d'user de ses pouvoirs régaliens en vue d'assurer un environnement stable aux acteurs du marché et de lever toute entrave qui freinerait la concurrence.

La place allouée à l'État au sein de la théorie économique est le plus souvent décroissante de la croyance des théoriciens dans la parabole de la main invisible. Pour Friedrich List, par exemple, il serait illusoire de croire que les décisions non concertées d'individus prétendument libres soient en mesure de garantir le bon fonctionnement de la circulation marchande. L'État reste, selon lui, le principal acteur de la coordination des agents et de la gouvernance du système économique. Ses prescriptions en matière de protectionnisme et de défense des « industries dans l'enfance » [1840] s'inscrivent dans la droite ligne de sa vision critique du marché. Un siècle plus tard, Galbraith dénonce également la tendance des hérauts de la main invisible à promouvoir les charmes du marché et à en éclipser les limites. Il en résulterait alors une allocation insuffisante des ressources pour le secteur public et la R & D et une mauvaise coordination entre les firmes. De la répartition ainsi obtenue, les plus riches obtiendraient la part léonine. Dans cette perspective, les pouvoirs publics héritent alors du devoir de maîtrise et de correction des inégalités issues de la répartition primaire des richesses.

b. Pallier les défauts de coordination et orienter les décisions individuelles

Laisse à lui-même, le marché peut – dans certains cas – se montrer incapable de coordonner efficacement les comportements individuels. Ces situations, connues sous le nom de défaillances de marché, peuvent être corrigées par la mise en place de mécanismes de marché additionnels, ou par l'intervention extérieure d'institutions pragmatiques (sous-section i). La perte d'efficacité économique peut également provenir d'une imperfection de l'information, à laquelle seules des institutions normatives semblent à même de répondre, pour peu que les agents économiques leur accordent du crédit (sous-section ii).

i. Les défaillances du marché et leur résolution

La notion de « défaillance de marché » renvoie directement au premier théorème du bien-être. Dans une économie d'échange pur, sous l'hypothèse de monotonie des préférences des agents, tout équilibre concurrentiel est un optimum de Pareto, soit une situation dans laquelle il n'est pas possible d'améliorer l'utilité (ou la satisfaction) d'un agent sans détériorer celle d'un autre. La structure concurrentielle est l'image contemporaine qui se rapproche le plus de la métaphore de la main invisible. A la notion d'individus isolés fait écho celle d'agents preneurs de prix, atomisés. Le premier théorème du bien-être peut alors être perçu comme la formalisation de l'idée d'ordre spontané : la recherche de l'intérêt privé conduit irrémédiablement à un état socialement désirable (en ce qu'il n'existe plus d'échanges mutuellement avantageux).

La conclusion de ce théorème repose entièrement sur l'hypothèse implicite d'un système complet de marchés, qui requiert l'existence d'un prix pour chacun des biens (présents comme futurs)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

susceptibles d'entrer dans la fonction d'utilité des agents. Or, la possibilité d'externalités et de biens collectif met à mal cette hypothèse, et par là-même l'optimalité de l'équilibre concurrentiel. Dans le cas de biens collectifs – c'est-à-dire non rivaux et non exclusifs –, la recherche effrénée de l'intérêt privé conduit les agents à des comportements de passager clandestin, soit la possibilité de bénéficier gratuitement de la consommation d'un bien sans même participer à son financement, en faisant reposer sur les autres agents la responsabilité de la production de ce bien collectif. Pour autant, si tous les agents agissent à l'identique, le bien collectif ne saurait être produit car chacun individuellement ne tire pas une utilité suffisante du bien pour en assurer seul la production. Tous collectivement y ont pourtant intérêt. Une caractéristique qui n'est pas sans rappeler le « paradoxe de l'action collective » mis en avant par Mancur Olson [1965]. Les externalités, quant à elles, questionnent moins les effets pervers de la recherche de l'intérêt personnel que les conséquences inattendues de l'interdépendance entre les agents : la consommation ou la production par un agent peut engendrer une variation de l'utilité ou de la production d'un autre, sans que ce dernier n'ait à la rétribuer (en cas d'externalité positive) ou n'en soit indemnisé (en cas d'externalité négative) car aucun mécanisme de marché ne vient réaliser d'opération de compensation entre les agents.

Face à ces défaillances de marché, les réponses apportées sont souvent de deux types : plus d'État ou plus de marché. Et cette opposition ne recoupe pas nécessairement tenants et opposants du marché. Dans son ouvrage *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* [1776], Smith considère comme devoir du souverain celui « d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers ». La prise en charge de ces biens collectifs justifie pour partie la levée de l'impôt. En présence d'externalités négatives, un recours limité à la planification via la mise en place de quotas est susceptible de limiter les effets indésirables sur le bien-être social (e.g. quotas de pêche ou normes anti-pollution au sein de l'Union européenne).

Pour les plus réfractaires à l'interventionnisme étatique, des voies sont également envisageables afin de compléter le système de marchés et de laisser faire ses mécanismes de coordination. La création *ex nihilo* d'un marché du carbone, ou plus spécifiquement de droits d'émissions de gaz à effet de serre (à l'image du SCEQE européen), doit permettre d'établir un prix d'équilibre qui assurera le respect des normes environnementales et la répartition optimale des « droits à polluer ». Le rétablissement d'un système complet de marchés devrait – en application du premier théorème du bien-être – s'accompagner d'un retour à l'efficacité économique. On notera cependant que cette solution suppose néanmoins préalablement qu'une autorité supra-individuelle ait fixé le volume des quotas d'émission.

En matière de pollution, une voie intermédiaire entre marché et État est proposée par Arthur Cecil Pigou [1920]. Elle préconise l'utilisation de l'arme fiscale afin de modifier le système des prix, de manière à créer les incitations suffisantes à une réduction volontaire des externalités. Ce mécanisme correcteur, parfois dénommé « taxe pollueur-payeur », consiste à faire internaliser par l'agent à l'origine de l'externalité négative les conséquences financières de cette externalité. La fiscalité renchérit le coût de production (pour une entreprise) ou d'obtention d'un bien (pour un particulier) et fait diminuer le profit marginal ou l'utilité associée au dernier euro dépensé, conduisant mécaniquement à une baisse de la production ou de la consommation du bien incriminé. De manière symétrique, une subvention permet de gérer les externalités positives.

On pourrait multiplier les exemples, y compris dans le cas de biens collectifs (avec des mécanismes de révélation des préférences, e.g. Buchanan [1965], Thomson [1966], Clarke [1971], parmi beaucoup d'autres), pour montrer que le choix entre marché et État repose moins sur des



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

considérations objectives que sur une croyance idéologique en la capacité du marché à être plus efficace que l'État (et vice et versa), ou plus généralement en la défiance vis-à-vis des institutions pragmatiques (ou du marché) à assurer une bonne coordination des comportements.

ii. De la remise en cause de l'hypothèse d'information parfaite au rôle central de la confiance.

Nous avons évoqué brièvement dans les sections précédentes comment les asymétries d'information pouvaient donner lieu à des comportements opportunistes. Nous souhaitons montrer ici les conséquences sur l'efficacité économique d'une information imparfaite, notamment lorsqu'elle touche à la qualité des produits ou à l'état de la nature.

En cas d'incertitude sur les caractéristiques intrinsèques des produits ou sur l'état futur de la nature, les agents sont contraints de recourir à des moyens de coordination alternatifs aux mécanismes standards. Comme le souligne Akerlof [1970] dans le cadre du marché des voitures d'occasion, l'asymétrie d'information dont bénéficie le vendeur du véhicule est susceptible de décourager l'acheteur, limiter le nombre de transactions et condamner à terme la mécanique de marché. Différentes institutions vont alors jouer un rôle de médiation entre les individus afin de lever les doutes sur la qualité des produits. Leur recours a pour effet une « re-personnalisation » du rapport social, que la vision de l'ordre spontané avait évincé de l'échange marchand.

Il s'agit des procédures de certification [Cochoy, 2003], réseaux sociaux – relations personnelles, rapports professionnels, connaissances mutuelles, possiblement tenues (voir sur ce point, la « force des liens faibles », mise en évidence par [Granovetter, 1973] dans la recherche d'emploi) – ou encore des tiers prescripteurs dans le cas de « singularités », soit des biens pour lesquels il n'est pas possible de préciser de manière exhaustive les caractéristiques formelles. Sur le marché des grands vins, pour reprendre l'illustration de Lucien Karpik [2007], l'usage des guides spécialisés, ainsi que le système bien rodé des appellations permet de faire face à la « paupérisation cognitive » des consommateurs, soit l'absence d'information parfaite quant aux caractéristiques intrinsèques des produits. Les prix ne jouent alors qu'imparfaitement leur rôle de coordination (un Bourgogne restera cher, quelle que soit sa qualité). Dans cet exemple précis, le prix n'est d'ailleurs qu'un élément secondaire de l'achat pour un produit qui détient une forte valeur symbolique : selon son groupe d'appartenance ou les attentes de son entourage, il conviendra que le consommateur se procure un vin d'une certaine qualité. Un choix inapproprié entacherait sa réputation. Aussi, le consommateur sera-t-il prêt à déboursier une somme qui paraîtrait en tout point déraisonnable si l'on ignorait qu'elle ne servît pas uniquement à l'achat d'un alcool mais également à se constituer du capital symbolique, pour emprunter le vocabulaire bourdieusien.

Aussi, les guides, les classements, les réseaux, les corporations, les affinités permettent-ils de trier le bon grain de l'ivraie et modifient-ils considérablement le mode de coordination, qui cesse de reposer (uniquement) sur les prix. Les mécanismes d'ajustement sont alors assurés par l'avis des experts, l'opinion commune, les convictions (souvent auto-entretenu) de groupes d'individus, les habitudes corporatistes, etc. Les comportements économiques quant à eux faillissent à parvenir seuls à l'ordre spontané. Une explication simple de cette défaillance provient du retournement de la problématique praxéologique : dans le cadre des singularités, le dilemme ne réside pas dans l'antagonisme entre besoin et rareté mais au contraire dans l'abondance de biens. Dans ce contexte, le choix est avant tout un problème de sélection. Au milieu de cette prolifération, les institutions mises en place sont chargées de créer la rareté, de la signaler, afin de faciliter la coordination des individus autour des biens et des produits élus.

Cependant, si ces institutions normatives aident à la coordination des comportements économiques, elles reposent entièrement sur la confiance que les agents leur prêtent. L'institution organique du



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

marché n'en est guère libérée, elle non plus. Comme le rappelle Aglietta et Orléan [1999] à travers l'exemple de la monnaie, l'échange marchand ne saurait se soustraire à la confiance accordée à l'intermédiaire des échanges, pourtant dépourvu de toute valeur d'usage, dans son rôle de « médiation externe ». Or cette confiance est elle-même d'ordre institutionnel, ancrée dans la souveraineté politique. La monnaie traduit un rapport d'appartenance de chaque individu au tout social, personnifiée en cela par la figure du souverain qui la frappe. Elle est, pour reprendre les mots de Marcel Mauss, un « fait social total » : elle s'apparente dans la sphère économique à ce que représente le langage dans la communication. Nous pouvons faire ici un parallèle avec la sociologie économique, que nous évoquions précédemment, qui considère le marché dans son ensemble comme un fait social, lieu de rencontre physique entre des individus qui devront *formaliser* cette rencontre.

Pour autant, dès lors que les relations entre les individus délaissent (au moins partiellement) le calcul économique pour faire place à la confiance, les comportements économiques débouchent logiquement sur une forte instabilité (bien loin de l'idée traditionnelle de l'ordre spontané). Le chapitre 12 de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* [1936] est tout entier dédié à ces phénomènes. En présence d'incertitude radicale, Keynes y décrit la propension des individus à recourir à « l'évaluation conventionnelle » des prix ou du rendement futur (des actifs notamment). Le système des prix est, dans ce contexte, proprement « autoréférentiel » [Orléan, 1988] : il n'est plus ancré sur aucune valeur fondamentale des actifs, sinon la valeur que les croyances leur prêtent. Or, ces croyances sont éminemment spéculatives : elles se fondent sur des opinions moyennes, des conjectures de conjectures, consistant à anticiper ce que les autres anticipent de nos propres anticipations. En somme, une « spécularité infinie » [Dupuy, 1989] que la parabole du « concours de beauté » met clairement en évidence, et qui fait douter de la capacité du système des prix à organiser la coordination des comportements économiques, dont il serait plutôt l'ouvrage que l'artisan.

En l'absence de tout ancrage fondamental des prix, il reviendra à l'économie des conventions de poser les bases théoriques du rôle des institutions dans la résolution des défauts de coordination, en ce qu'elles rendent possible l'application, l'interprétation et la révision de ces objets collectifs, ces schèmes interprétatifs, que sont les conventions [Bessy et Favereau, 2003].

III. Institutions et comportements économiques : une dynamique garante de la stabilité du système

Nous avons vu dans les deux premières parties de ce travail comment les institutions pouvaient contraindre les comportements économiques ou comment elles pouvaient émerger pour assister les agents dans leurs prises de décision. Nous avons également établi le fait que l'internationalisation de normes et de règles orientait les décisions dans le sens d'un renforcement des institutions en place. Il conviendra de montrer dans la présente partie qu'on ne peut concevoir l'interaction entre institutions et comportements économiques comme une simple implication statique (qui irait tantôt de l'un vers l'autre, ou du second vers le premier). La littérature économique souligne la dynamique qui sous-tend le système dans son ensemble : la stabilité globale d'un ordre économique, fut-il spontané, est la résultante – souvent imprévisible – de mécanismes auto-entretenus de rétroaction entre comportements économiques et institutions. Et les mutations (sociales, politiques ou économiques) qui peuvent apparaître font elles-mêmes partie de la dynamique d'ensemble.

Deux principales approches de cette dynamique ont été proposées, conduisant à endogénéiser les institutions au sein du processus de décision : la première – due à l'école institutionnaliste – est fondée sur l'interaction entre comportements économiques et institutions cognitives (section a) ; la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

seconde – apanage de l'économie politique contemporaine – insiste sur la recherche de l'intérêt privé dans le processus de renforcement ou la modification des institutions pragmatiques (section b).

a. Perspectives évolutionnistes de la dynamique institutions / comportements économiques

Les auteurs qui s'intéressent à la place des institutions au sein de la sphère économique adoptent rarement une perspective statique : les institutions n'y sont jamais présentées comme des contraintes immuables. Elles sont le plus souvent intégrées dans un raisonnement dynamique, qui intègre tantôt des acteurs individuels (sous-section i), tantôt des acteurs collectifs (sous-section ii), et qui prend appui sur les préceptes du darwinisme social.

On y retrouve donc, sous une forme ou sous une autre, les trois composantes de l'évolutionnisme [Coriat et Weinstein, 1995] :

- Des éléments de l'hérédité qui caractérisent les institutions et contribuent (ou non) à leur préservation.
- La possibilité de sauts ou de mutations qui laissent apparaître des variations dans les différentes espèces institutionnelles.
- Un processus de sélection « naturelle » de ces espèces.

i. Dynamique institutions / comportements économiques : perspective cognitive

Ce darwinisme social est particulièrement présent dans l'œuvre de Veblen, par exemple, qui fait des institutions l'élément-clé de sa théorie du changement social : « la vie de l'homme en société, tout comme celle des autres espèces, est une lutte pour l'existence, et donc un processus d'adaptation sélective » [1899]. Dans un environnement particulier, les individus répondent aux stimuli envoyés au moyen « d'habitudes mentales ». Loin de se conformer à la vision hédoniste de l'*homo œconomicus*, Veblen considère que les réponses aux stimuli sont d'ordre instinctif et non rationnel. Quatre instincts composent plus particulièrement sa théorie de l'action : l'instinct artisan (*instinct of workmanship*), l'instinct prédateur, l'instinct grégaire (*parental bent*) et la curiosité gratuite (*idle curiosity*). Ces instincts activent les habitudes mentales, dont ils sont l'un des moteurs principaux. Dès lors qu'elles se diffusent et s'imposent à un ensemble d'individus, ces habitudes prennent véritablement la forme d'institutions qui sont, pour ainsi dire, la concrétisation des habitudes au sein de l'espace social (on retrouve logiquement la définition qu'il donne des institutions, citée précédemment). Formées par le passé dans un contexte historique déterminé parce qu'elles savaient répondre aux spécificités de l'environnement, les institutions se trouvent rapidement confrontées aux brusques mutations de cet environnement. Si elles se révèlent adaptées à ces changements, elles en sortent renforcées. Sinon les habitudes correspondantes sont contraintes d'évoluer ou de disparaître. Ainsi, le développement des institutions peut être défini comme « l'adaptation des habitudes mentales » et l'évolution de la structure sociale comme le « processus de sélection naturelle des institutions ».

Dans cette perspective, les institutions sont l'émanation directe des comportements (notamment économiques), eux-mêmes impulsés par les habitudes mentales. Inversement, les institutions qui émergent du processus sélectif exercent à leur tour une action coercitive sur les comportements, qu'elles orientent, modèlent et contraignent dans l'optique d'un renforcement des institutions en place, qui en sortent ainsi pérennisées (au moins temporairement). A travers l'exemple des solidarités familiales, Galbraith [1979] illustre comment une institution, destinée à protéger le noyau familial de son environnement, conduit à réprimer les stratégies individualistes. Par le jeu du



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

conditionnement social, elle instaure des phénomènes d'accommodation qui dissuadent les individus de rompre avec leur habitus et favorise une certaine inertie de la pauvreté.

Au-delà de cet exemple, il existe une rétroaction permanente entre comportements économiques et institutions, qui impulse la dynamique d'ensemble du système. On notera que la vision veblenienne du changement social n'est en rien téléologique : la dynamique des institutions n'est régie par aucune notion de progrès (en contraste avec les préceptes biologiques de l'évolutionnisme), ni aucun sens historique (au contraire de la vision marxiste). Selon lui, « on ne sait pas comment tout cela va finir ». La dynamique est le fait d'une « causalité cumulative » d'accidents imprévisibles qui affectent les comportements et les institutions, et dont l'enchaînement ne saurait être anticipé. Durant le processus, les phases de relative stabilité sont héritées de la bonne compatibilité entre les instincts et les institutions.

On retrouve cette interaction entre les niveaux micro et macro chez Coleman (ou Boudon), mais avec un postulat tout à fait différent quant à la rationalité des acteurs. A une théorie des instincts chez Veblen fait écho un « individualisme structural » (pour reprendre les mots de Udehn) chez Coleman [1990], pour qui la transmission des effets au niveau sociétal passe nécessairement par un mouvement de diffusion au niveau individuel (connexion de type macro-micro, institutions vers individus) puis un mouvement de sens inverse vers le niveau agrégé (liaison de type micro-macro, individus vers institutions), qu'il soit porté par le marché, les systèmes d'autorité, la confiance ou les normes.

ii. Dynamique institutions / comportements économiques : perspective organisationnelle (les logiques d'apprentissage)

L'œuvre de Nelson et Winter peut être perçue comme la transposition à la théorie de la firme de la vision évolutionniste de Veblen. Dans leur approche, les « routines » jouent un rôle similaire aux habitudes mentales. Si Nelson et Winter [1982] rejettent l'approche néoclassique de la firme, ils n'épousent pas pour autant l'approche néo-institutionnaliste de Williamson : la firme n'est ni une boîte noire, ni un « nœud de contrats ». Les deux économistes n'en adoptent pas moins une perspective individualiste, celle des membres de la firme, posant de fait comme incontournable la question de leur coordination au sein de l'organisation. Les routines sont chargées d'assurer cette coordination : « ce qui est central pour la performance organisationnelle dans la production est la coordination. Ce qui est central dans la coordination est que les individus connaissent leur travail, interprètent et répondent correctement aux messages qu'ils reçoivent ». La routine peut donc être décrite comme une règle destinée à répondre aux problèmes posés par l'environnement (que traduisent les signaux qu'il envoie). Elle est propre à l'organisation mais n'opère pleinement que lorsqu'elle a été internalisée par les individus qui la composent.

Lorsque le problème est parfaitement structuré, il est possible de prédire les tenants et les aboutissants de la décision qui est alors fortement calculatoire. On applique ainsi un *algorithme* qui a la particularité d'atteindre systématiquement l'objectif pour une action donnée, dans un contexte donné (invariance de l'état de la nature). On parle alors de *décision programmable* (selon la terminologie de Simon). Pour ce faire, il faut que le problème soit stable, de même que les variables d'actions et leurs effets. La règle de choix est alors répétitive (e.g. approvisionnement des stocks, procédures comptables, etc.). A l'opposé, pour des problèmes faiblement structurés, il convient d'agir au cas par cas car il est impossible d'appliquer à l'identique des décisions passées. De manière symétrique, on parle de *décisions non programmables*. Dans la pratique, les firmes se situent souvent entre ces deux extrêmes : le niveau de structuration n'est jamais parfait mais toujours un minimum structuré. Dans ces conditions, les organisations appliquent des heuristiques, sortes de recettes de cuisine, de martingales, qui fonctionnent de manière générique (après un



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

processus de finalisation) mais qui ne produisent pas systématiquement le résultat escompté (à la différence de l'algorithme).

La force de l'organisation réside dans sa capacité à mettre aux points les heuristiques les plus à même de faire face à son environnement. L'apprentissage tient dans ce processus un rôle déterminant. Il conditionne autant la quantité d'information mobilisable en vue d'améliorer l'heuristique (apprentissage en boucle simple), que la rapidité des modifications qui interviennent, soit la capacité des organisations d'apprendre à apprendre (apprentissage en double boucle). La sélection s'opère alors parmi les firmes les moins en phase avec leur environnement. Dans le cadre de cette dynamique, les comportements individuels contraignent largement la propension des firmes à s'ajuster : « l'apprentissage requiert des codes communs de communication et des procédures coordonnées de recherche de solutions » [Dosi, Teece et Winter, 1990]. Les composantes de l'organisation vont se distinguer dans leur capacité à acquérir, transmettre et stocker l'information, de manière individuelle mais également collective (dans la gestion des interactions qu'elles entretiennent). Les règles formelles (organigramme, procédures officielles, règlement intérieur, etc.) comme tacites (culture d'entreprise, ajustement mutuel, confiance, etc.) garantissent de plus ou moins bonnes capacités d'apprentissage. Tout comme la dynamique des institutions chez Veblen, l'apprentissage est un processus cumulatif, qui entraîne une forte « dépendance au sentier » des organisations (en ce sens, les règles institutionnalisées sont toujours le fruit inattendu de l'histoire). Ici encore, l'interaction entre institutions et comportements économiques est clef. Les organisations qui réussissent le mieux sont celles qui possèdent les règles les plus efficaces en ce qu'elles sont adaptées à leur environnement et s'auto-renforcent au sein de l'organisation par l'action qu'elles exercent sur les comportements économiques (qui à leur tour acceptent de s'y conformer et de les pérenniser). De même, les mutations de l'environnement ne se limitent pas à des chocs exogènes : elles peuvent provenir des facultés d'innovation (notamment productives ou organisationnelles) des firmes, donc des institutions elles-mêmes. Ces facultés ne sont pas sans rappeler l'« instinct de curiosité gratuite » veblenien, qui entretient un rapport identique à celui de l'innovation dans la dynamique institutions / comportements économiques (tantôt encouragée par les institutions, tantôt adoptée par les individus en réaction aux institutions en place).

b. Choix rationnel et institutions politiques

Il serait erroné de penser que l'analyse des interactions entre institutions et comportements économiques soit l'apanage des pourfendeurs de l'analyse néoclassique. Cette vision dynamique transcende très largement les écoles de pensée. Pour autant, et compte tenu des hypothèses irréductibles qui les opposent, notamment au regard de la rationalité substantive ou procédurale prêtée aux individus, les mécanismes à l'œuvre au sein de la dynamique seront profondément différents. Chez les théoriciens du choix rationnel, les institutions ne seront pas considérées sous l'angle cognitif mais dans une acception plus pragmatique, comme des règles contraignantes, exogènes aux individus mais endogènes au système (sous-section i). Plus précisément, les comportements économiques auraient la faculté de privilégier l'avènement ou la destitution de telle ou telle institution (politique ou économique) au détriment ou au profit de telle autre.

i. Institutions politiques, institutions économiques et comportements économiques : une dynamique née des antagonismes de classes

Dans la plupart des modèles néoclassiques, les institutions sont considérées comme données : droits de propriété, nature des contrats, politique fiscale, limites aux libertés contractuelles (barrières à l'entrée, protectionnisme), etc. De ce fait, ces modèles ignorent les raisons profondes qui ont conduit historiquement à l'émergence d'institutions particulières. Or, ces institutions sont généralement la résultante de conflits de classes : en favorisant certains acteurs plutôt que d'autres,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

elles créent nécessairement des gagnants et des perdants lors des prises de décisions collectives. A la suite de la littérature du Public Choice, on doit aux auteurs de la nouvelle économie politique le souci d'endogénéiser au sein des modèles standard les mécaniques d'alternance des institutions politiques, notamment celles du régime politique. Il se compose d'organes de prise de décisions, de règles – notamment en termes d'agrégation des décisions individuelles, c'est-à-dire de vote –, de modes de régulation, ou encore de contre-pouvoirs. De ce régime politique émanent des institutions économiques, qui prennent la forme de règles de taxation ou de subvention, de protection des droits de propriété ou de modalités de contractualisation. *In fine*, l'allocation des ressources que l'on peut observer au sein d'une société n'est que la résultante des institutions (et politiques) économiques (mises) en place.

Comme une allocation particulière des ressources procure à chaque individu un niveau plus ou moins élevé de satisfaction, il lui appartient de faire pression sur les institutions politiques de manière à infléchir les institutions économiques dans un sens plus favorable à son intérêt personnel. A tout régime politique est associé un éventail d'institutions et de politiques économiques. A l'intérieur de cet « ensemble des possibles », les institutions économiques finalement adoptées sont le fruit de promesses électorales et de conflits sociaux, qui vont l'orienter vers plus ou moins de redistribution, plus ou moins d'impôts, plus ou moins de réglementation, etc. Et pour chaque combinaison institutionnelle, une allocation particulière des ressources émerge, qui privilégie une classe ou un groupe par rapport aux autres. Les conflits d'intérêts viennent de ce qu'il est rare qu'un changement politique (ou de politique) soit bénéfique à tous les individus simultanément. Et même dans ce cas, les bénéfices sont rarement équitablement répartis.

Au sein de ces antagonismes de classes, Acemoglu et Robinson [2000, 2006] distinguent le pouvoir politique *de jure* du pouvoir politique *de facto*. Le premier est l'héritage historique de la classe, celle des « élites », qui au fur et à mesure des conflits sociaux, a su inféoder les institutions politiques à son avantage. La « masse » des citoyens qui n'a pas d'emprise sur ces institutions peut cependant compter sur sa capacité à se rassembler collectivement et à faire pression. En ce sens, elle possède également un pouvoir politique, mais ce pouvoir est de fait et non de droit, tributaire des aléas sociaux et de la solidité des alliances politiques (au contraire du pouvoir *de jure* qui est stable à court terme). Pour faire face à la contestation grandissante, lorsque le recours à la force ou les concessions politiques ont échoué à entériner leur pouvoir, les élites sont rationnellement contraintes d'accepter une modification des institutions politiques au bénéfice des forces contestataires. C'est ainsi que Daron Acemoglu et James Robinson analysent l'avènement des démocraties en Europe occidentale, et particulièrement en Grande-Bretagne avec les réformes successives du code électoral (de 1832, 1867 et 1884).

De manière dynamique, institutions politiques et économiques confèrent aux individus une distribution du pouvoir politique *de jure* et/ou *de facto* qui aboutit, par la coordination des revendications individuelles et le jeu des rapports de force, à remodeler (ou non) les institutions et à modifier la distribution du pouvoir politique. Un changement de régime politique permet aux contestataires d'obtenir un nouvel éventail d'institutions économiques, un « ensemble des possibles » à l'intérieur duquel des conflits sociaux pourront naître en vue d'obtenir telle politique plutôt que telle autre. Si le pouvoir *de facto* n'est pas suffisant pour infléchir le régime politique courant, alors il faut se contenter de l'éventail des institutions économiques en vigueur : le choix de la politique économique pour laquelle un groupe peut se battre est donc plus restreint.

Historiquement, le pouvoir politique *de jure* est le plus souvent concentré dans les mains du groupe qui possède la part la plus importante des facteurs de production (terre, stock de capital, capital humain, etc.) et de la distribution des ressources. Ainsi en va-t-il des régimes censitaires. Si la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

théorie économique ne parvient pas à expliquer comment réussit la coordination des mouvements de contestation individuels, elle conclut en revanche – de pair avec les approches historiques [Evans 1996, Lang 1999, Collier 2000] – qu'un fort déséquilibre des forces requiert un travail plus long et séquentiel du pouvoir *de facto* afin d'opérer un reversement institutionnel. Dans des régimes où le rapport de force est plutôt équilibré, les comportements économiques ont toute latitude pour impulser de réels changements. Pour autant, loin d'être la conséquence première d'un changement institutionnel profond, l'alternance politique s'avère être parfois la simple résultante d'un conflit d'intérêts entre les citoyens et leurs représentants.

ii. Institutions politiques, élus et citoyens : la dynamique des intérêts privés

Les économistes de la nouvelle économie politique soulignent ainsi les conflits d'intérêts qui opposent les représentants politiques à leurs électeurs. Sans nier qu'une personnalité politique puisse être profondément soucieuse du bien commun, il n'y a pas de raison de penser qu'elle ne soit pas mue également (et au moins partiellement) – comme tout agent économique – par la recherche de l'intérêt privé. Or, cet intérêt a peu de chance de coïncider systématiquement avec l'intérêt collectif des électeurs. En termes économiques, ce conflit se résume à un problème d'*agence* [Besley, 2006] : l'imparfaite information qui entoure les impétrants politiques peut conduire les électeurs à voter pour un candidat incompetent (problème d'anti-sélection) ou un candidat qui ne respecterait pas ses promesses (problème d'aléa moral). Ces candidats, loin de toujours se dévouer à la recherche de l'optimum social, sont régulièrement enclins à favoriser leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt collectif, ce que les économistes – depuis les travaux de Gordon Tullock [1967] et Anne Krueger [1974] – dénomment sous le terme de « recherche de rente ». La rente représente dans ce contexte un excédent de revenu primaire touché par l'élu, qui ne peut être expliqué par une participation quelconque au processus de production. Dit autrement, ce surplus perçu se fait nécessairement au détriment des autres facteurs de production.

De nombreux auteurs – parmi lesquels Denzau, Mackay et Waeber, [1981] – soulignent le rôle des comportements individuels dans la réduction de la rente politicienne, par le jeu des initiatives citoyennes qui autorisent un nombre suffisant d'électeurs à saisir des élus afin qu'ils statuent sur une proposition de loi. Ces initiatives sont un moyen de maintenir les décisions de politique économique et sociale en lien avec les préférences de la population, et plus spécifiquement celles de l'électeur médian [Gerber, 1999]. Plus généralement, les économistes du Public ou du Social Choice convergent majoritairement vers l'idée que le caractère direct ou représentatif des institutions démocratiques impacte fortement le montant de la rente qui peut être extraite par les acteurs politiques. Un degré plus élevé de démocratie directe limiterait d'autant les décisions des élus basées sur l'intérêt personnel. Pour autant, même dans le cadre des démocraties représentatives, le différentiel entre intérêt collectif et intérêts privés des élus peut s'avérer plus ou moins large, en fonction notamment du mode de scrutin (proportionnel ou majoritaire) et de son caractère multi- ou uninominal. Selon Persson et Tabellini [1993], les institutions politiques dans lesquelles le nombre d'élus est important, les candidatures nominatives (plutôt que par étiquette partisane) et les panachages possibles, offrent une garantie plus élevée contre les risques de rente.

Au-delà des problèmes propres à la démocratie représentative, existe-t-il une relation de préférence agrégée, représentative de l'ensemble des préférences individuelles et sur laquelle pourraient porter les décisions collectives dans le but de parvenir à l'objectif d'efficacité économique ? A cette question, Kenneth Arrow répond par la négative dans son ouvrage de 1951, *Choix collectifs et préférences individuelles*. Du moins aucune qui ne classe la totalité des éventualités entre elles, ne soit transitive et indépendante aux alternatives non pertinentes, ne respecte le principe de pareto-optimalité (la relation de préférence collective doit considérer un état comme préférable à un autre



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

si tous les individus le jugent préférable au dernier), sans pour autant être « dictatoriale », c'est-à-dire qui ne se confonde avec les préférences de l'un des individus. Puisque le problème de la répartition ne saurait se résoudre de manière consensuelle, l'économie publique pose nécessairement la question de la conflictualité des choix collectifs. Dès lors que la coordination des individus ne s'opère plus par le seul système des prix mais qu'elle est médiatisée par les institutions politiques, l'ordre né des comportements économiques en est alors grandement influencé. De la plus ou moins bonne adéquation entre institutions politiques et comportements économiques émerge un ordre plus ou moins efficient, reflétant plus ou moins correctement les préférences individuelles. Cette optimalité semble tenir largement à la capacité des agents à réformer les institutions qui les contraignent par le jeu de l'alternance politique et de la modification des règles qui l'encadrent (au gré notamment des rapports de force qui opposent les citoyens).

Dans le cadre d'institutions démocratiques particulières, la dynamique électorale qui se joue entre comportements rationnels des élus et comportements individuels des électeurs peut donner lieu à une cyclicité des institutions économiques. Formalisée par William Nordhaus en 1975, l'idée que l'opportunisme des élus sortants – s'efforçant d'assurer les conditions de leur réélection – serait susceptible d'encourager des politiques de relance à l'approche des élections a été reprise par Rogoff et Sibert [1988] afin d'y introduire un comportement rationnel de la part des agents économiques. D'un point de vue empirique, à l'exception notable des Etats-Unis [Fair, 1978], les économistes ont trouvé peu d'évidences d'un effet d'une variation favorable de l'activité sur les résultats électoraux des impétrants (on pourra se référer à l'article de Brender et Drazen [2005], parmi de nombreux autres). Néanmoins, peu de tests empiriques rejettent l'idée d'une relation statistique entre la tendance politique du parti au pouvoir (gauche vs droite, démocrates vs républicains, etc.) et les institutions économiques mises en place, validant ainsi partiellement l'idée du modèle partisan développé par Douglas Hibbs en 1977 et remodelé dans un cadre à anticipations rationnelles par Alberto Alesina en 1987. Par-delà les auteurs du Public Choice (et indépendamment des conclusions qu'ils peuvent en tirer), rares sont les économistes aujourd'hui à nier une dynamique forte entre institutions politiques, institutions économiques et comportements économiques. Une fois de plus, le point de désaccord fondamental porte moins sur le rôle des institutions dans l'établissement ou la préservation d'un ordre (fut-il spontané ou organisé) que sur le degré de rationalité des comportements économiques.

Il n'est pas rare dans la littérature économique de constater une opposition entre institutions et comportements économiques, posée *a priori* par les théoriciens contemporains. A une acceptation souvent macroscopique des institutions, ils opposent une vision micro des comportements économiques, fondée depuis la « révolution marginaliste » sur la rationalité des décisions individuelles. A l'extrême, dans les approches qui assimilent l'*homo oeconomicus* à une représentation fidèle des comportements économiques, les institutions prennent la forme d'un cadre environnemental (le plus souvent inerte) qui contraint le choix des agents. L'objectif d'une telle modélisation est généralement idéologique : en montrant que la poursuite de l'intérêt privé est susceptible de conduire à un optimum social, par le seul truchement des mécanismes marchands, et en faisant du critère d'optimalité le juge de paix des procédures de décisions collectives, ces auteurs évacuent le rôle des institutions dans l'avènement d'un ordre social – qu'il soit ou non efficient – pour ne conserver que la seule institution du marché. Ses éventuelles défaillances – s'il y en a – semblent pouvoir être résorbées par la réplique de mécanismes marchands, qui viennent compléter le dispositif préexistant de coordination par les prix. Cette perspective, favorable au



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

marché, transcende très largement la question des chapelles intellectuelles. Du côté de l'hétérodoxie par exemple, les économistes autrichiens, pourtant pourfendeurs de l'approche substantive de la rationalité, développent également – avec une érudition remarquable, il est vrai – la métaphore de l'ordre spontané, de laquelle l'Etat, ou toute institution pragmatique, est tenue à bonne distance. Pour autant, la théorie résiste difficilement à une étude détaillée de la pratique (ou des pratiques). La poursuite effrénée et inconditionnelle de l'intérêt personnel et de l'accumulation du capital a conduit plusieurs acteurs du marché à privilégier l'adoption de comportements déviants (au nom justement de la rationalité). L'œuvre de Galbraith, tout comme celles de nombreux institutionnalistes américains, se révèle en la matière une source inépuisable d'exemples illustratifs de la créativité des firmes à contourner les règles concurrentielles.

Il serait néanmoins fallacieux de réduire le diptyque institutions / comportements économiques à la seule problématique de l'interventionnisme étatique. Cela reviendrait à se focaliser sur l'aspect formel des institutions pragmatiques en niant le caractère éminemment psychologique des institutions cognitives (habitudes de pensées, automatismes, etc.). Or, dans cette perspective, loin de représenter une contrainte pour les comportements économiques, les institutions assurent le bon fonctionnement, sinon l'amélioration, des procédures décisionnelles. Elles prennent notamment la forme de routines, individuelles comme organisationnelles, qui apportent une réponse (généralement) appropriée aux problèmes posés par l'environnement. Dans un contexte d'incertitude, les heuristiques – fruits de l'expérience et de l'apprentissage des agents économiques – viennent ainsi suppléer les limites à la rationalité substantive pour leur permettre d'atteindre des solutions, certes rarement optimales, mais néanmoins satisfaisantes. Lorsque l'environnement concurrentiel, dans lequel les agents évoluent, est impacté par des changements drastiques et/ou fréquents, il convient de revoir et mettre à jour rapidement ces heuristiques. Les organisations, e.g. les firmes, qui ne parviennent pas à s'adapter suffisamment rapidement sont vouées à disparaître. Aussi avons-nous tenté de montrer dans la troisième partie de ce travail que les institutions, dans leurs relations avec les comportements économiques, ne sauraient s'analyser de manière statique. Des capacités de mutation des institutions, de la rapidité d'adaptation des organisations ou des agents économiques, naît la stabilité des structures sociales. La dynamique qui voit rétroagir comportements économiques et institutions garantit donc la pérennité du système : « il faut que tout change pour que rien ne change », dirait-on, pour plagier *Le Guépard* de Lampedusa.

Mais la dynamique ne porte pas uniquement sur des interactions entre institutions d'une part et comportements économiques d'autre part. Elle fait également se répondre institutions entre elles (notamment politiques et économiques) et comportements économiques entre eux, au gré des différents rendez-vous électoraux. Les élus politiques ayant souvent des intérêts personnels divergeant de ceux de leurs administrés, il peut leur arriver de détourner les armes de la politique économique à leur profit, soit pour extraire une rente, soit pour assurer leur réélection. Le cycle politique fluctue alors au rythme des cadeaux électoraux et des sanctions citoyennes, coïncidant potentiellement avec le cycle économique. Dans ce contexte, les conflits d'intérêts entre groupes de citoyens font et défont les majorités, alternant les institutions économiques, provoquant parfois des modifications plus profondes au sein des institutions politiques. Cette dynamique institutionnelle n'est pas seulement garante de la stabilité de l'ordre social, elle en détermine également les performances économiques. Au-delà des différences de technologie ou de dotations en facteurs de production, certaines dynamiques encouragent la croissance quand d'autres la compriment, parce qu'elles sécurisent les droits de propriété [North et Weingast, 1989], parce qu'elles favorisent l'initiative privée [La Porta, Lopez de Silanes, Schleifer, Vishny, 1999], parce qu'elles contraignent les élites à respecter leurs engagements [Olson, 1991], etc. La littérature foisonnante qui a émergé



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ces dernières années au sein des nouvelles théories de la croissance – bien qu’adoptant un point de vue relativement orthodoxe quant aux hypothèses sur la rationalité des individus – n’entrevoit plus de dissocier l’étude (et l’interaction) des institutions politiques et économiques de l’analyse des différentiels de croissance constatés entre les pays au niveau international. Elle confère ainsi un rôle de premier plan aux institutions pragmatiques dans l’établissement et la stabilité d’un ordre social, qu’il soit spontané ou organisé.

III - Epreuve de composition de sociologie

Jury : BRESSON Maryse, CLEMENT Vincent, DEUBEL Philippe, BONNEVAL Loïc, NAVARRO Marion, PELTAN Stéphane et SYLVAIN Mickaël.

Rapport : BRESSON Maryse et BONNEVAL Loïc.

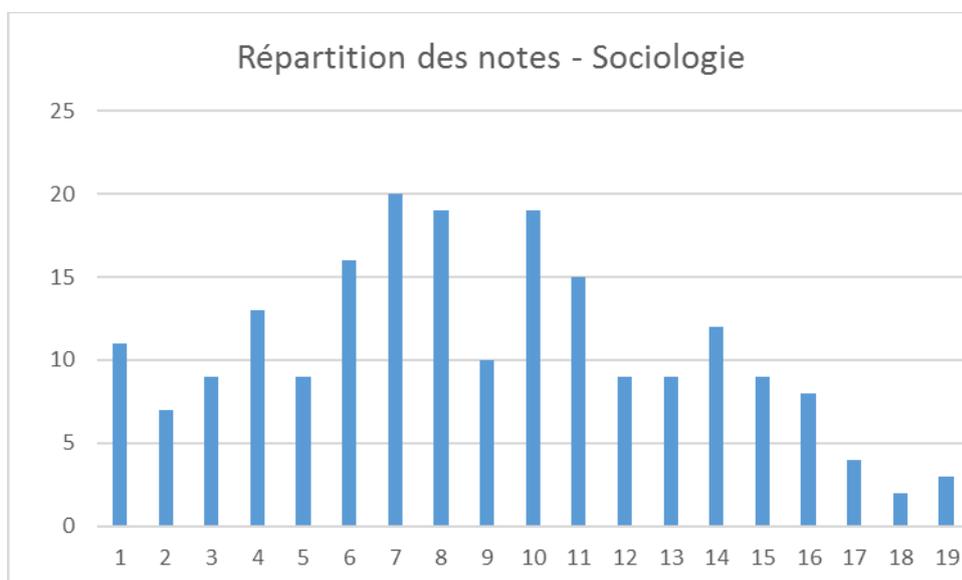
Sujet : « Le lien social contemporain est-il individualiste ? »

3.1. Les résultats : distribution des notes

204 candidats présents et ayant composé, 5 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 8,82/20, bien au-dessus de l'an dernier (8,19 en 2015 ; 7,07 en 2014 ; 7,18 en 2013 ; 7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.



3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Comme l'année dernière, on soulignera que les dissertations ont montré un vrai effort de préparation des candidats et étaient dans l'ensemble de très bon niveau, l'échelonnement des notes s'expliquant dans le cadre d'un concours visant à sélectionner parmi un vivier de candidats bons dans l'ensemble. Ainsi, en général, le terme d'individualisme a plutôt été bien discuté (à la fois menace sur le lien social et transformation du lien social).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les meilleures copies (au-dessus de 15) se distinguaient à la fois par leur bonne connaissance de la littérature sociologique et par la maîtrise des références mobilisées. La plupart des copies plus moyennes traitaient convenablement le sujet mais ont été pénalisées par des connaissances plus superficielles ou utilisées avec moins de précision.

Les notes les plus faibles (en-dessous de 6), s'expliquent en revanche par des manques relatifs notamment, aux exigences de forme d'une copie d'agrégation, que nous rappelons une nouvelle fois ici, à savoir : orthographe correcte, lisibilité du texte, présentation claire permettant aux correcteurs de repérer la structure du plan (qui peut être en deux ou trois parties équilibrées).

Pour compléter sur les exigences de forme, on rappelle également que les noms des auteurs doivent être exacts et les titres complets. La date donnée pour une référence doit être en général celle de la première édition, en particulier pour les « classiques ».

Sur le fond, comme chaque année, le jury rappelle que le sujet proposé doit faire l'objet d'une lecture attentive. S'il était sans doute difficile d'être original dans la problématisation, encore fallait-il bien définir et discuter les termes du sujet. L'articulation des idées de lien social et d'individualisme était bien sûr centrale, mais plusieurs traitements du sujet étaient possibles selon la définition des termes retenue et les étapes du raisonnement proposé. Une réflexion sur les termes et leur articulation était donc incontournable. Trop de copies se sont contentées d'une vision unilatérale de l'individualisme sans souligner l'ambivalence des connotations qui lui sont attachées.

Dans une copie d'agrégation, on attend à la fois une bonne problématisation et des références bien présentées ainsi que des exemples et des formes d'application à la réalité sociale, qui pouvaient ici être empruntés à différents champs de la sociologie, en complément de la bibliographie ciblée sur le thème de la société des individus. Le sujet invitait à mobiliser des classiques, en particulier (de façon non exhaustive) E. Durkheim, G. Simmel ou N. Elias. Les travaux de L. Dumont pouvaient également être cités avec profit, ainsi que ceux d'A. de Tocqueville qui ont, de façon surprenante, été peu mentionnés. Le jury regrette que les thèses de ces auteurs soient souvent présentées de façon peu précise. De nombreux auteurs récents pouvaient être cités. Certains étaient plus particulièrement attendus sur ce sujet, notamment F. de Singly (aussi bien des réflexions générales telles que L'individualisme est un humanisme, 2005, que ses travaux sur la famille), que B. Lahire (L'homme pluriel, 1998) ou encore D. Martuccelli (Forgés par l'épreuve, l'individu dans la France contemporaine, 2007). La réflexion sur le lien social pouvait également s'appuyer sur des auteurs tels que S. Paugam (Le lien social, 2008).

Les copies qui sont allées au-delà d'une réflexion abstraite et se sont appuyées sur des résultats empiriques et des travaux de recherche récents ont été valorisées. Ainsi, certaines copies se sont contentées d'une réflexion générale sans entrer dans des domaines plus spécifiques (lien familial, professionnel, etc.), ni mentionner de travaux empiriques.

Les bonnes copies se sont distinguées au contraire par un traitement fin de domaines spécifiques (famille notamment, mais aussi, par exemple, comportement politique, rapport à l'engagement et au militantisme ou encore travail).

Parmi les principaux écueils rencontrés, le jury souligne un grand flou dans la périodisation. Le sujet invitait à intégrer la dimension historique or, assez souvent, le "contemporain" n'était pas



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

précisé (depuis le XIXe siècle, depuis les années 1960, etc.) : on attendait quelques précisions, par exemple avec la distinction entre 1ère et 2nde modernité. Les copies hors sujet sont celles qui ont, notamment, traité plus des débats internes à la discipline (holisme/individualisme, déterminisme...) que du lien social en tant que tel. De tels développements pouvaient avoir leur place mais ne constituaient en aucun cas le cœur du sujet. Notons également que dans certaines copies, il y a eu des tentatives d'intégrer des éléments tirés du thème de la déviance ce qui était possible mais semble avoir rarement été bien fait.

Selon la conceptualisation retenue, plusieurs entrées étaient possibles, à condition de justifier celle choisie. Afin d'illustrer, en plus du corrigé, on citera quelques exemples de problématiques et plans qui ont été appréciés par le jury :

Exemple 1.

- I- Réflexion sur les définitions d'un lien social individualiste
- II- Une recomposition des liens réussie mais qui crée de l'exclusion
- III- Une logique individualiste qui n'est pas présente partout, ni également répartie

Exemple 2

- I- La mutation du lien social contemporain donne plus de poids à l'individu
- II- Mais l'individu reste avant tout un « animal social »
(variante : II / Mais les institutions intégratrices continuent de soutenir le lien social)

Exemple 3

- I- Les liens sociaux sont plus centrés sur l'individu, mais de différentes manières
- II- Cet individualisme complexe du lien social produit une fragilisation des individus

Ces divers exemples illustrent que même si une dissertation d'agrégation est un exercice académique exigeant, différentes compositions peuvent conduire à un très bon résultat, le jury étant ouvert aux idées originales et pertinentes des bonnes ou très bonnes copies.

3.3. Proposition de corrigé

En philosophie, la formule d'Aristote selon laquelle « l'homme est un animal social » est souvent employée pour réfuter l'idée d'une nature individualiste de l'homme – par opposition, Pascal par exemple considère au contraire que l'homme est seul. Si ces philosophes semblent ainsi se contredire, l'expression : lien social, en sociologie, désigne d'emblée la dimension collective de la vie en société, et également, sa dimension cohésive qui « fait tenir » les hommes entre eux. De ce point de vue, s'interroger sur la dimension individualiste du lien social contemporain constitue alors un paradoxe voire, une aporie, puisque la formulation n'interroge pas seulement la montée de l'individualisme dans la société mais le lien social lui-même – qualifié d'« individualiste ». Le lien social peut-il être individualiste, sans entraîner *de facto* sa disparition et avec lui, celle de « la société », comme entité collective et cohésive ?

Pourtant, la question renvoie aussi, non seulement, à une évidence partagée – la montée de l'individualisme mais également, à une analyse classique de la sociologie. Dès le XIXe siècle, Emile Durkheim dans De la division du travail social (1893) analyse en effet la place de l'individu comme un trait caractéristique de la modernité. Il justifie ainsi l'idée de lien social individualiste, dans un sens particulier toutefois. En effet, l'individualisme peut être défini par deux idées en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

tension, avec une ambivalence toujours difficile à lever. Premièrement, le terme est défini comme la primauté donnée à l'individu – ce qui signifie, pour le sens commun, une attitude souvent dénoncée comme égoïste, et vue négativement comme l'envers ou le contraire de la relation qui fait agir en fonction des autres, donc, du lien qui fonde la cohésion d'une société. Deuxièmement, selon Durkheim, l'individualisme serait une évolution « normale » de la société, dans laquelle c'est la vie sociale elle-même qui s'organise autour d'individus pensés comme de plus en plus autonomes - plus « libres » notamment, de choisir leurs liens, ce que François de Singly considère, plus récemment, et de manière positive, comme une forme de lien social humaniste, respectueux de la liberté individuelle.

Pour dépasser l'aporie conceptuelle et théorique qui oppose société et individu, le raisonnement sociologique classique appliqué à la question posée invite en tout cas à raisonner à l'échelle de l'histoire, en resituant à chaque fois la signification des termes. L'individualisme en effet n'est pas (ou pas seulement) un trait de la société en 2016. Mais, sur un tel sujet, il est nécessaire de remonter au moins au XIX^e siècle, qui a vu la double émergence à la fois, de la sociologie et de la société « moderne », industrielle et urbaine. L'observation de Durkheim, confortée par Simmel et d'autres auteurs, sur la place de plus en plus importante de l'individu dans la société moderne n'exclut pas cependant la possibilité, ou le risque que l'on assiste à un nouveau tournant, qui pourrait alors être qualifié de post moderniste, dans lequel le lien social, fragilisé finirait peut-être, dans la nouvelle configuration de l'individualisme, soit, par s'effacer tout à fait ; soit, par se recomposer, en « fabricant » alors un nouveau type d'individu « pluriel ».

Pour dépasser l'apparente contradiction d'un lien social individualiste, nous proposons d'étudier plus précisément les formes concrètes de liens et leur évolution. Dans la première partie, dans le prolongement de la sociologie classique, nous reviendrons sur l'analyse qui caractérise le lien social, dans la société moderne, par la place toujours plus grande de l'individu, à la fois comme effet de la multiplication des appartenances et comme principe d'organisation sociale. Nous nous demanderons, dans notre deuxième partie, si cette évolution historique longue n'aurait pas toutefois aujourd'hui atteint un point de rupture, et si l'individualisme ne conduit pas aujourd'hui, de fait, à une disparition du lien social. Dans une troisième partie, nous nuancerons cette idée, en argumentant que la dimension collective se recompose sur la base de liens multiples, fondés sur des individus pluriels, dont nous proposerons d'interroger si leur addition/combinaison peut ou non, être suffisamment cohésive pour être qualifiée de « lien social individualiste » dans quelle mesure, et en quel sens.

En dépit de la contradiction mise en avant dans le débat philosophique entre Aristote et Pascal, l'idée de « lien social individualiste » peut être légitimée en invoquant les fondateurs de la sociologie, quand ils décrivent la forme prise par l'évolution sociétale pluriséculaire vers la modernité. Cette évolution a été analysée par différents auteurs classiques depuis le XIX^e siècle. Comme le rappelle Serge Paugam dans Le lien social, (PUF, 2009), si Durkheim n'emploie pas lui-même l'expression « lien social », son analyse des formes de solidarités irrigue et définit l'emploi actuel de ce terme en sociologie. Dans sa thèse intitulée, De la division du travail social (1893), Durkheim propose en effet de répondre sociologiquement à la question philosophique essentielle du XVIII^e siècle : qu'est-ce qui fait tenir les hommes ensemble ? Considérant que le droit reproduit les formes principales de la solidarité sociale, il propose de classer les différentes espèces de droit pour trouver les différentes espèces de solidarité sociale. Durkheim montre alors que les règles juridiques fondées sur des sanctions répressives dominent dans les sociétés traditionnelles,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

primitives ou antiques, alors que celles fondées sur des sanctions restitutives (la remise des choses en état) caractérisent des sociétés modernes. Il en déduit que dans les sociétés traditionnelles, le droit répressif reflète une solidarité dite mécanique ou par similitude : tous les individus se ressemblent, il y a peu de spécialisation et la communauté est fortement soudée. A l'inverse, dans la société moderne, le droit restitutif caractérise une solidarité dite organique : la cohésion sociale étant fondée sur la coopération des individus, dans le cadre de la division du travail, les individus ne se ressemblent plus mais ils sont différents et complémentaires, dans la division du travail. L'évolution d'un type de société à l'autre s'explique selon Durkheim par l'augmentation de la "densité morale et sociale" des sociétés, à savoir, "le nombre de personnes qui à volume égal sont effectivement en relation", ce qui amène une différenciation des rôles sociaux et un changement constant dans le système des normes et des valeurs. Dans cette analyse, le développement de la division du travail et l'hétérogénéité des rôles sociaux associent ainsi étroitement la transformation du lien social à la montée de l'individualisme, au sens ici d'une différenciation des individus qui, moins directement liés à la conscience collective, deviennent de plus en plus autonomes. Pourtant, selon Durkheim, ce lien social dans la société organique apparaît aussi plus fragile, à cause de l'affaiblissement de la conscience collective. Définie comme « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres de la société », cette conscience collective s'affaiblit dans les sociétés organiques, car les individus perdent de vue le sens de leur complémentarité et ont tendance à se replier sur eux-mêmes – si l'individualisme fonde le lien social moderne, il est donc en ce sens négatif, puisqu'il comporte un risque de désagrégation et d'anomie. Aussi, Durkheim invite-t-il à se doter d'organisations collectives pour exercer sur les individus une autorité morale et une fonction éducative en mettant en avant le rôle de l'Etat à travers l'école, et aussi, l'importance des groupements professionnels, pour régler efficacement la vie économique.

Georg Simmel propose une analyse convergente, qui considère la montée de l'individualisme à travers la diversification des appartenances. Dans Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation, (1908), cet auteur, qui a inspiré l'Ecole de Chicago, présente les différentes appartenances de l'individu comme autant de « cercles » qui s'ordonnent autour de lui. Pour cet auteur aussi, la dimension individualiste du lien social s'inscrit dans une évolution temporelle de la société, la construction concentrique des cercles ayant été une étape historique vers la situation de juxtaposition partielle. Dans le modèle concentrique, tous les cercles entouraient l'individu en se rétrécissant progressivement, de la nation au territoire plus proche, en passant par le statut professionnel, la commune, le quartier. L'empilage et le renforcement des liens expliquent que l'individu, dans ce modèle, a une autonomie restreinte. Dans la société moderne en revanche, le modèle qui s'impose est celui des cercles juxtaposés et indépendants, qui garantissent plus de liberté à l'individu. C'est sur lui que reposent les connexions entre les différents groupes auxquels il participe. Simmel en déduit que l'individu a désormais, un cercle social élargi mais aussi, que cela le prive des avantages (de la protection) du groupe restreint – les aspects négatifs de cet individualisme par différenciation se combinant ainsi, chez cet auteur, aux aspects positifs.

Cette analyse d'une mutation complète de la société, combinant individualisme et formes nouvelles de cohésion sociale se retrouve encore chez d'autres auteurs classiques qui, à l'instar de Max Weber dans Economie et société (1922), analyse la double face, positive et négative du processus de rationalisation du monde moderne ; ou encore, d'Alexis de Tocqueville qui montre comment ces évolutions s'accompagnent de l'émergence du sujet politique libre dans les sociétés démocratiques (De la démocratie en Amérique, 1835-40). Chez les principaux fondateurs de la sociologie, l'individu est ainsi considéré comme le fondement du lien social moderne, ce qui justifie



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

la compatibilité des deux termes et l'expression : lien social individualiste, dans une perspective évolutionniste laissant présager l'approfondissement de cette tendance jusqu'à nos jours.

Mais, cet évolutionnisme précisément a aussi fait l'objet de vives critiques, pour son déterminisme et son côté simplificateur. L'individu lui-même n'est-il pas plutôt, comme le suggérait déjà le neveu de Durkheim, l'anthropologue Marcel Mauss, une représentation et un construit historique et social ?

C'est aussi la thèse de Norbert Elias dans La société des individus (1^e édition en allemand, 1987). Cet auteur montre que l'idée moderne de l'individu (cet idéal du moi qui voudrait exister par lui-même) n'est elle-même apparue en Occident qu'au terme d'un long processus historique. Il remet par ailleurs en cause la pertinence théorique de raisonner à la fois, en termes d'individu, et de société ; avec l'argument qu'il n'est pas pertinent de les distinguer, comme s'il s'agissait de réalités séparées. Il propose donc, un nouveau mode de pensée : il s'agit de comprendre des unités composées d'éléments multiples à partir des relations qu'elles entretiennent, sans revenir aux unités élémentaires (pour Elias, ces unités élémentaires n'existent pas en réalité, en dehors de leurs relations entre elles). Pour préciser, il évoque l'exemple, repris à Aristote, du rapport de la pierre à la maison : on ne comprend pas la structure d'une maison en considérant chacune des pierres, ni même leur somme (comme si c'était un tas de pierres). On ne comprend pas une mélodie si on considère au départ chacune des notes en soi, indépendamment de ses rapports avec les autres. La mélodie est constituée, non par un assemblage de notes, mais par un assemblage de relations entre les notes. De même, on ne comprend pas la société si on la considère comme un assemblage d'individus. Ce qu'on appelle le « lien social » repose donc, de ce point de vue, sur des phénomènes d'entrecroisement et d'interdépendance que nos instruments de pensée ne permettant pas de rendre tout à fait compréhensible. C'est pourquoi, Norbert Elias développe l'image du filet – ni l'ensemble du réseau, ni la forme que prend chacun des fils ne s'explique par un seul de ces fils, ni pas tous les différents fils, ils s'expliquent seulement par leur relation entre eux ; et cette relation crée un champ de forces dont l'ordre se communique à chacun des fils, de façon différente selon la position et la fonction de chaque fil dans le filet ; c'est cette image « indigente et insuffisante », qui des relations humaines selon Elias. De ce point de vue, le lien social ne serait pas un lien entre l'individu (qui n'existe pas vraiment, en tant que « je » sans « nous ») et la société (qui n'existe pas non plus) ; mais les individus interdépendants forment la société qui n'est, donc, pas extérieure à eux - Norbert Elias nomme « configurations » les formes spécifiques d'interdépendance entre individus. Dans ce raisonnement, où le fondement du lien social est l'assemblage de relations, l'idée même d'individu (comme celle de société) sont ramenées à des construits historiques et sociaux, produits de l'évolution de la civilisation en Occident. Pourtant, l'analyse d'Elias est de son propre aveu, difficile à appliquer à l'analyse des réalités observées et n'empêche pas d'autres auteurs de souligner à la fois, la valeur performative du « construit », et sa pertinence pour saisir le lien social contemporain.

Plus récemment, François de Singly renoue alors avec la tradition durkheimienne et simélienne en insistant sur l'idée d'évolution du lien social vers de plus en plus d'individualisme. Dans Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien, 2003, cet auteur défend toutefois une conception positive de l'individualisme, dans laquelle le lien social se renouvelle. Selon lui, l'individualisme en effet favorise de nouvelles valeurs et de nouvelles relations, un « vivre ensemble » entre individus émancipés se définissant désormais plus par eux-mêmes que par l'appartenance à un groupe, et qui plébiscitent, non l'absence de liens, mais des liens souples, multiples, qui peuvent être défaits. La désaffiliation elle-même est présentée comme positive, car elle autorise la désappartenance vis-à-vis des appartenances d'origine, donc la liberté et la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

démocratie. Par exemple, la fragilisation du modèle ancien de la famille n'est qu'une des dimensions du changement, qui s'accompagne du mouvement complémentaire de remplacement d'un lien fort par des liens multiples. Plus généralement, François de Singly invite à dessiner un nouvel idéal de lien, combinant la liberté des individus de s'affilier et de se désaffilier, et leur identité complexe. Dans L'individualisme est un humanisme, 2005, cet auteur revient sur l'idée d'évolution en la resituant dans une histoire longue qu'il fait remonter à la Renaissance, avec l'histoire d'une pensée et d'un projet de société humanistes, dans lequel chaque individu doit trouver les conditions de sa réalisation. Il définit deux périodes qui se succèdent, chacune d'elles représentant un progrès par rapport à l'époque précédente. La première modernité (du XIXe siècle aux années 1960) aurait ainsi inventé selon cet auteur l'universalisme « abstrait », définissant tout ce que les individus ont en commun. Elle définit aussi en ce sens, un individualisme « abstrait », fondé sur l'idée de citoyenneté. La seconde modernité y adjoint un individualisme plus « concret » qui valorise la construction des identités - l'émancipation des femmes par exemple devient possible dans cette période. Pourtant, ces deux formes d'individualisme sont bien des formes de lien social, car selon cet auteur, la reconnaissance des uns ne peut se faire qu'à travers les autres : le lien social est indispensable au bon fonctionnement d'une société d'individus. Les différentes formes de lien, de l'amour, des relations intimes, de la conscience d'appartenir à une « commune humanité » sont le ciment du projet individualiste.

En dépit de leurs différences, les analyses présentées ont en commun leur ancrage dans une histoire longue, dans laquelle le lien social moderne est individualiste au sens où il est, de plus en plus, fondé sur la place accordée à l'individu autonome, libre de ses choix et de ses appartenances. Pour autant, l'analyse très optimiste de François de Singly est, de l'aveu même de cet auteur, très minoritaire en sociologie - le concept durkheimien d'anomie étant souvent mobilisé pour dénoncer au contraire les effets destructeurs de l'individualisme sur le lien social, en particulier, pour la période la plus récente.

Dès la période industrielle et moderne, Durkheim, Simmel notamment mettaient en garde contre les fragilités du lien social individualiste. La question mérite aussi d'être reposée pour la société actuelle parfois qualifiée, à la suite d'Alain Touraine (1969) et Daniel Cohen (2006) de « post industrielle » ou de « post-moderne ». Le lien social dans ce type de société est-il individualiste, dans le prolongement de l'évolution historique longue évoquée ou n'y aurait-il pas aujourd'hui une rupture, qui pourrait aller jusqu'à remettre en cause l'idée même de lien social, dans sa double dimension de lien collectif et cohésif ? Cette idée peut s'appuyer sur de nombreuses analyses sociologiques récentes.

Dans une conception négative des bouleversements en cours, la montée de l'individualisme est en effet souvent associée à l'idée de crise du lien social au sens où les éléments de déstructuration l'emporteraient sur ceux d'un éventuel renouveau. L'idée, empruntée à Durkheim, d'un délitement des cadres sociaux intégrateurs, permet de regrouper les travaux sur les mutations du travail et de l'emploi, de la famille, de la protection sociale, avec cependant une différence importante à souligner : alors qu'au XIX^e siècle, Émile Durkheim décrivait comment la division du travail devenait la nouvelle règle permettant d'organiser la structure sociale (parallèlement à la désintégration des anciens cadres sociaux de la société traditionnelle comme la religion), dans la société post industrielle ou post moderne, l'emploi et le travail sont eux-mêmes mis en cause comme intégrateurs. C'est en particulier, l'interprétation que l'on peut donner de la thèse de la « fin



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

du travail » développée par Jeremy Rifkin en 1996 ; ou, même si elle la nuance, de Dominique Méda dans Le Travail, une valeur en voie de disparition, 1998.

Plus généralement Marcel Gauchet dans Le désenchantement du monde 1985, développe, au-delà de l'effondrement d'une vision du monde structurée de part en part par la religion, l'argument que les encadrements sociaux traditionnels sont aujourd'hui défailants. Cette crise du lien social est aussi expliquée par cet auteur par la montée de l'individualisme, présentée alors négativement. Marcel Gauchet évoque ainsi le mouvement de désengagement qui désinsère les individus et les délie de leurs appartenances, ce qu'il explique par la démocratisation des comportements individualistes : jusque-là, ces comportements concernaient essentiellement les classes supérieures, l'essentiel de la population rurale et urbaine continuant à vivre dans un cadre très communautaire : le voisinage, le village, le quartier, l'équipe, le métier, le bistrot, etc. Mais, selon cet auteur, nous en sommes pour la première fois peut-être à « l'individualisme de masse », et celui-ci s'avère profondément destructeur, en particulier au bas de l'échelle sociale où il se retourne contre les individus qu'il anime.

Pour illustrer, différentes images négatives sont aussi mobilisées dans la littérature sociologique. Ainsi Danilo Martuccelli dans Grammaires de l'individu, 2002 met en cause des « supports sociaux » qui s'effritent ou qui sont eux-mêmes stigmatisés. Robert Castel évoque dans L'Insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?, 2003 des « protections » qui s'effondrent comme des digues. Le point commun entre ces images est de suggérer que les liens traditionnels de travail et de proximité qui assuraient jadis la cohésion sociale n'opèrent plus, sans que de nouvelles formes de liens prennent le relais.

De manière plus radicale encore, Alain Touraine et Farhad Khoroskhavar (La Recherche de soi. Dialogue sur le Sujet, 2000) considèrent que l'incertitude porte aujourd'hui sur la force et sur l'existence même de « cadres intégrateurs » et d'instances socialisatrices dans une société individualiste. Il faudrait, en ce sens, cesser de penser le lien social comme produit par des cadres collectifs et il faudrait même cesser de raisonner en termes de lien social et de société pour substituer à la notion de société, la construction du « je ».

Cette conclusion philosophique radicale est encore étayée par les travaux sociologiques qui dénoncent de manière récurrente le déclin des institutions (selon la formule de Dubet, 2002) ou encore, la logique de repli et la crise de l'étagage social des individus et des identités. Parmi eux, le politiste américain Robert D. Putnam dans un ouvrage retentissant, intitulé Bowling Alone (2000) utilise de très nombreuses données sur l'évolution des relations sociales aux États-Unis, pour montrer que l'on assiste à une baisse de la participation politique, civique, religieuse et syndicale. Il montre également que cette baisse touche également les relations sociales informelles : moins de sorties, de réceptions, de repas familiaux, etc... Ce constat doit toutefois être nuancé car l'on observe bien souvent une recomposition des sociabilités de proximité plus que leur seul déclin. Ainsi, François Héran (Comment les français voient, Economie et statistique, 1987) note que, si l'on a bien assisté à l'érosion de la sociabilité foisonnante des quartiers populaires traditionnels fondée sur le recoupement des liens de voisinage, familiaux, et au travail, les relations de voisinage restent intenses et diversifiées. Il n'en reste pas moins que la thèse défendue par Putnam a connu un écho très important et reste pertinente pour éclairer les transformations du lien social contemporain. De ce point de vue, l'individualisme de la seconde (ou, de la post)modernité pourrait ainsi avoir fait perdre les bénéfices de la première, sur le plan des conquêtes citoyennes et de la démocratie politique ; et semblerait même faire dériver l'individualisme vers une conception plus proche du sens commun, qui l'assimile à l'égoïsme et d'absence de lien.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La crise du lien social entraîne aussi celle des identités sociales et personnelles. La même année que le livre de Putnam, en France, Claude Dubar publie La crise des identités. L'interprétation d'une mutation (2000). Définissant l'identité comme un processus, il propose de la penser en termes d'identification pour autrui, et pour soi, à dominante communautaire ou sociétaire, selon la distinction empruntée à Tönnies. Pour Dubar, toutes les identités sont concernées par le déclin des relations communautaires : dans les sphères du travail mais aussi, familiale, religieuse, politique, les anciennes formes d'identification sont mises en question. Les catégories autrefois légitimes et « allant de soi » (l'autorité paternelle, l'Église, l'État-nation...) deviennent problématiques, parfois invalidées. Après trente ans de crise économique, c'est toute l'architecture symbolique qui est atteinte.

Dans le contexte de crise économique et d'indétermination, indice, selon Claude Dubar, d'une mutation inachevée, c'est le pessimisme qui semble alors l'emporter aussi bien, en ce qui concerne le lien social que le devenir de l'individu, comme être autonome et « libre ». Ainsi, dans Les métamorphoses de la question sociale, 1995, Robert Castel suggère que certains individus seraient désaffiliés au sens où ils auraient perdu leurs liens à « la société » (à la fois, leurs liens de proximité, et de travail) devenant ainsi « inutiles au monde ». Les travaux sur les ghettos décrivent aussi une cohésion sociale affaiblie, au point de disparaître à l'échelle de la société. L'application de ce terme aux banlieues françaises fait cependant débat, en opposant deux écoles. D'une part, les sociologues qui se réclament de la filiation de Pierre Bourdieu considèrent que le terme s'applique à la réalité urbaine des États-Unis, mais pas en France. Selon Loïc Wacquant, la « Ceinture noire » étasunienne est l'héritière du ghetto communautaire du milieu du XXe siècle, dans lequel les Noirs de toutes classes étaient regroupés et consignés dans un espace réservé. Désormais, la relégation s'opère toujours prioritairement sur la base de l'appartenance raciale, modulée par la position de classe et aggravées par les politiques publiques d'abandon urbain. La situation apparaît très différente dans la « Ceinture rouge » française, expression qui désigne les banlieues ouvrières, dont la relégation est vue comme le produit d'une logique de classe, pour partie redoublée par l'origine nationale et atténuée par l'action de l'État. Au total, cet auteur réfute la thèse de la convergence transatlantique (Loïc Wacquant, Parias urbains. Ghettos, banlieues, État, 2007). De leur côté, les sociologues qui se réclament de la filiation d'Alain Touraine, considèrent que les émeutes françaises de l'automne 2005 ont ébranlé certitudes et censures, et apporté la preuve que le modèle républicain n'a pas su éviter la formation de quartiers fermés sur eux-mêmes, où la discrimination et le racisme jouent un rôle de plus en plus important. Selon Didier Lapeyronnie dans Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui (2008), le racisme serait à la fois, dans certains quartiers de banlieue française, un facteur extérieur de ségrégation forcée, de pauvreté, de relégation ; et un principe d'organisation interne, qui possède sa logique propre, sociale et morale. Aussi l'auteur considère que « le ghetto est bel et bien devenu une réalité française ». Au-delà de ces différences, Loïc Wacquant et Didier Lapeyronnie mobilisent un vocabulaire proche : violence, ségrégation, ghetto pour rendre compte de processus dans lesquels la cohésion sociale à l'échelle de la société semble avoir disparu, au profit de logiques séparatistes (l'image du ghetto signifiant l'isolement radical de populations entières). De plus, dans ces processus, l'individu aussi se dilue, atomisé et sans supports, incapable semble-t-il d'affirmer son autonomie au sein de territoires d'exil ou, de collectifs restreints, isolés et coupés les uns des autres.

Ces analyses soulignent que la dimension individualiste du lien social se décline différemment le long de l'échelle sociale et que ses effets émancipateurs ou destructeurs ne sont pas les mêmes pour toutes les catégories sociales. Néanmoins, de telles approches poussent ainsi jusqu'à l'extrême l'idée de « crise » du lien social, dont la disparition semble emporter aussi, pour les catégories les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

plus pauvres ou habitant les territoires les plus relégués, l'idée d'individu libre et autonome. Mais précisément, en ciblant certaines catégories, elles ne semblent pas rendre suffisamment compte de la diversité et la complexité des liens sociaux ni, de la prégnance de l'individualisme comme marqueur central de la réalité contemporaine. Aussi, convient-il maintenant de nuancer ce point de vue sur la crise du lien social, en reconsidérant notamment l'idée de recomposition et de formes plurielles de liens sociaux, dans leurs rapports complexes avec l'individualisme ; et en distinguant aussi plus systématiquement, les deux dimensions du lien social à savoir : la dimension de lien collectif (qui peut s'appliquer à des collectifs pluriels), et l'idée de cohésion à l'échelle de la société dans son ensemble.

Le lien social actuel a, certes, des caractéristiques différentes de celles qu'il pouvait avoir dans la période moderne. Mais, pour dépasser les discours utopistes sur le triomphe de l'humanisme dans la seconde modernité, comme les discours catastrophistes sur les fragilités du lien social post-moderne, il importe maintenant de délaisser les discours englobants pour mieux prendre en compte la multiplicité des liens sociaux, et aussi, la pluralité de l'individu, afin d'examiner dans quelle mesure ces éléments de complexité autorisent ou non à qualifier le lien social actuel comme « individualiste », et si oui, dans quelle mesure et en quel sens.

Implicitement en effet, les deux formes de l'individualisme distinguées par Singly (à la fois « abstraite » et « concrète ») semblent référées à une conception de l'individu singulier, et qui existerait par lui-même, indépendamment des structures sociales. Comme Bernard Lahire le rappelle dans L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, 1998, les sociologues, à vouloir expliquer les pratiques et les comportements collectifs, ont élaboré une vision homogène de l'homme/individu : celui-ci serait d'un « bloc », façonné par un ensemble stable de principes (*habitus*, schèmes, normes, style de vie...). Or, les acteurs incorporent des modèles d'action différents et contradictoires. Un même individu peut être tour à tour au cours de sa vie, ou simultanément selon les contextes, écolier, fils, père, copain, mari, joueur de football, client, directeur, militant... Au-delà du simple jeu des rôles sociaux, Lahire souligne ainsi l'incorporation, par chaque individu, d'une multiplicité de schèmes d'action ou d'habitudes. Ce stock de modèles, plus ou moins étendu selon les personnes, s'organise en répertoires, que l'individu activera en fonction de la situation. L'homme pluriel est donc inscrit dans des liens pluriels, qui en font le produit de socialisations plurielles, dans des contextes sociaux multiples et hétérogènes. Simultanément, il développe aussi des choix d'appartenance et d'affiliation qui justifient l'idée de lien social « individualiste ». De manière convergente, Claude Dubar dans La crise des identités (2000) insiste sur la pluralité constante et la combinaison des processus d'identification, ainsi que la manière dont les personnes se définissent. Produites autrefois collectivement, les identités tendent désormais à être bricolées par les individus en fonction de leurs trajectoires personnelles. Cette injonction contradictoire faite à « L'individu incertain » est aussi mise en évidence par Alain Ehrenberg (1995). Le même processus a été observé dans l'évolution du rapport à l'engagement par Jacques Ion (La fin des militants, 1997) : les formes récentes d'engagement se distinguent du militantisme traditionnel par leur moindre ancrage dans des réseaux d'appartenance, ainsi que par une implication plus intermittente, plus distanciée et plus diversifiée. Résumé dans la fameuse formule de l'engagement « post it » (par opposition au « scotch » qui le caractérisait jusqu'alors), ce constat traduit moins le déclin que la recomposition de ces formes de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

mobilisation, fondée sur des formes renouvelées de liens sociaux, qui peuvent être qualifiés de plus « individualistes ».

Dans Le lien social, 2008, Serge Paugam, revient aussi sur la pluralité des liens sociaux. Il propose une typologie qu'il construit en croisant deux variables : la fonction de protection (compter sur), et le besoin de reconnaissance (idée qu'il réfère à George Herbert Mead, fondateur de la psychologie sociale moderne et Axel Honneth, sociologue allemand, ayant souligné le besoin d'être approuvé dans le lien tissé avec les autres, pour se sentir exister). Autrement dit, les liens sociaux apportent à la fois, protection et reconnaissance aux individus. Plus précisément, Paugam distingue quatre grands types de liens. Premièrement le lien de filiation, qui, dans la sphère de la famille, a une fonction socialisatrice et identitaire. Deuxièmement le lien de participation élective, qui relève de la socialisation extra familiale, avec des agents de socialisation nombreux ; voisinage, bande, groupes d'amis, communautés locales, institutions religieuses, sportives, culturelles etc. L'individu qui développe ce type de lien est à la fois est contraint de s'adapter mais autonome dans la mesure où il peut construire lui-même son réseau d'appartenances. Troisièmement le lien de participation organique, dans l'organisation du travail (lien qui se constitue déjà à l'école...). Ce lien recouvre le rapport au travail mais aussi à l'emploi, qui relève de la logique protectrice de l'Etat social. Quatrièmement, le lien de citoyenneté enfin, repose sur le principe de l'appartenance à une nation. La nation dans son principe, reconnaît à ses membres des droits et des devoirs, et en fait des citoyens. Ils bénéficient de droits civils, politiques (participation à la vie publique) et sociaux (protection face aux aléas de la vie). Or selon Paugam, ces différents types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Décliner son identité se fait en référence à sa nationalité, sa profession, ses groupes d'appartenance et ses origines familiales. L'importance accordée à chacun de ces liens, et notamment, au principe de citoyenneté comme fondement de la protection et de la reconnaissance varie toutefois selon les pays.

Les analyses de Bernard Lahire et de Serge Paugam invitent à prendre en compte à la fois la pluralité des individus, et des liens ; tout en considérant que le lien social, à la fois, fabrique les individus, à travers les processus de socialisation ; et est fabriqué par eux, via les dispositions activées, les liens choisis et les variations individuelles. Ce raisonnement, qui permet de maintenir en le renouvelant l'idée de lien social individualiste, peut aussi être rapproché de celui de Danilo Martuccelli qui présente les épreuves que vivent les individus comme le socle commun et un état de société participant à la construction d'une histoire commune. Dans Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine, 2007, cet auteur décrit en effet comment la société produit et impose des épreuves à l'individu qui – à travers la manière dont il les saisit, les vit, les transforme et se transforme – participe à la construction d'une histoire commune. Cet auteur, tout en maintenant ainsi l'idée d'unité de la société ne la situe plus au niveau de la structure sociale mais au niveau du processus d'individuation, c'est-à-dire de la manière dont cette société fabrique structurellement un type d'individu, dans quatre domaines qui sont le rapport à l'école ; au travail ; à l'espace (notamment, entre global et local) et à la vie de famille. Autrement dit, selon Martuccelli, la société « fabrique » structurellement un type d'individu et les individus à leur tour, se saisissent des épreuves qu'elle leur fait subir en les transformant, participant ainsi à l'histoire commune.

Pourtant, ces raisonnements restent situés « du point de vue des appartenances », en partant des différents groupes auxquels appartient l'individu ou (dans le cas de Martuccelli) du point de vue des structures sociales, puisque cet auteur part d'un socle d'épreuves prédéfini dans une société donnée. Aussi, peuvent-ils aussi être contestés avec une autre manière d'analyser la pluralité des liens, du point de vue des configurations et des réseaux. C'est en particulier l'analyse à laquelle invite Pierre Mercklé, dans son livre consacré à la Sociologie des réseaux sociaux, 2004. Selon cet auteur en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

effet, au début des années 2000, les discours catastrophistes sur le déclin de la sociabilité et le délitement du lien social semblent avoir été dépassés avec l'irruption d'Internet. Dix ans plus tard, on ne parle plus de « déclin de la sociabilité », mais au contraire de l'avènement d'une « nouvelle sociabilité », profondément transformée et renouvelée... Mercklé ne considère pas pour autant qu'Internet ait provoqué une révolution : mais qu'il oblige en revanche à une nouvelle réflexion sur ce qu'est une relation, sur ce qu'est le lien social, en imposant une conception élargie de la sociabilité, dans laquelle les relations à distance ont vu leur importance et leurs effets réévalués. Selon cet auteur, Internet, qui en cela est bien une « technologie », accompagne, plutôt qu'il ne cause, un certain nombre de ces transformations des relations sociales –notamment, la transformation de la notion de groupe, l'horizontalisation et informalisation des relations et l'émergence de nouveaux types de coordination entre acteurs –qui n'empêchent pas le maintien de liens plus « traditionnels » dans les processus d'intégration sociale. Il rappelle ainsi, à l'instar de Luc Boltanski et Eve Chiapello dans Le nouvel esprit du capitalisme (1999) à quel point la diffusion des représentations en termes de réseau, et de leur vocabulaire égalisateur, ont pu voir pour effet de masquer la persistance d'inégalités et de rapports de classe.

Son analyse permet de rendre compte des recompositions de la dimension collective dans des relations sociales qui semblent, plus que jamais avec les réseaux sociaux, laissées à l'initiative et au choix des individus. Elle laisse toutefois ouverte la question de savoir si cette combinaison est efficace à produire l'autre dimension du lien social, à savoir, la cohésion sociale. De ce point de vue, il apparaît que les réseaux sociaux notamment, et plus généralement, les liens « choisis » laissent en effet de côté tout un ensemble d'individus. Comme le rappelle Robert Castel dans « La montée des incertitudes » (2009), la modernisation européenne et mondiale affecte particulièrement les catégories sociales qui n'ont pas d'autres « capitaux » que les propriétés sociales aujourd'hui remises en cause - en particulier, à travers la remise en cause des services publics. L'analyse de Castel tend aussi à suggérer l'image d'un État impuissant, qui ne parvient pas à juguler les effets les plus négatifs du changement mais qui assume également une responsabilité dans les processus de précarisation, en permettant aux entreprises d'organiser l'adaptabilité au plus juste des salariés aux aléas du marché.

Ainsi posée, la question du lien social individualiste renvoie à la signification et au devenir de la démocratie, et de la citoyenneté au sens des devoirs et des droits civils et politiques attachés aux membres d'un territoire.

La question de savoir si le lien social contemporain doit être pensé comme « individualiste » soulève un paradoxe ; elle est pourtant une question sociologique majeure, qui interroge dans leur complexité les mutations du lien social, et de la société depuis le XIX^e siècle.

Pour dépasser la contradiction conceptuelle et théorique opposant l'individu à la société, les analyses des fondateurs de la sociologie comme Durkheim, Weber, Simmel, Tocqueville nous ont permis de montrer comment l'émergence de la modernité, au XIX^e siècle, est inséparable à la fois, de la montée de l'individualisme, au sens d'une différenciation des individus, de leurs appartenances ; et également d'une transformation du lien social et politique qui s'organise désormais autour des individus, avec le recul du lien communautaire, le développement de liens sociétaires et de la possibilité de choisir, dans un contexte de démocratisation politique et de promotion de la citoyenneté. Aujourd'hui, cette dimension individualiste du lien social pourrait se prolonger, de la première modernité à la seconde (depuis les années 60), en prenant selon François



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

de Singly, la forme d'un individualisme plus « concret » qui valorise la construction des identités. L'analyse optimiste de cet auteur cependant est contredite par les nombreux travaux récents sur la crise du lien social. Ces travaux mettent l'accent au contraire sur les éléments de rupture présents dans la société actuelle -souvent présentée comme post industrielle ou, post moderne. Dans ce contexte, Robert Castel dénonce la désaffiliation négative et le lien social se dégrade au point de peut-être même s'effacer, par exemple dans les banlieues-ghettos. L'individu lui-même semble alors aussi se dissoudre, et son autonomie disparaître en même temps qu'il perd ses supports sociaux et politiques, laissant émerger des recompositions collectives, territoriales ou communautaires restreintes. Mais le contraste entre cette analyse très négative, étayée notamment sur l'observation des liens dans la sphère du travail et l'analyse très positive de Singly, largement ancrée dans la sphère familiale invite, pour décrire l'évolution du « lien social » dans sa globalité, à mieux prendre en compte la pluralité des individus comme la diversité des liens sociaux contemporains. C'est ce que nous avons proposé de faire en mobilisant notamment, le concept « d'homme pluriel » de Bernard Lahire ou encore, la typologie des liens sociaux de Serge Paugam. Leurs analyses permettent de renouveler l'idée de lien social individualiste en suggérant aussi comment le lien social peut à la fois, perdurer et fabriquer les individus, à travers les différents processus de socialisation ; tout en étant fabriqué par eux, et par leurs liens pluriels et selon les cas, subis ou choisis de manière autonome. Mais cette double pluralité des individus et des formes de liens, si elle permet de préserver l'idée de liens collectifs, ne permet pas de conclure sur une autre dimension incluse dans l'expression : lien social à savoir, la cohésion sociale, à l'échelle d'une société. Au contraire, de ce point de vue, les recompositions et reconfigurations de liens « à distance » qui se développent notamment, à travers le développement des réseaux sociaux suggèrent la multiplication des risques de séparations sociales, en dépit des proximités spatiales. Ce qui est mis en cause par le développement de liens sociaux « individualistes » serait alors moins l'existence de liens collectifs, qui perdurent ; que la dimension unitaire et cohésive de ce qui lie les hommes à l'échelle de la société, et du lien politique, au sens étymologique de la cité et du pacte civil et social.

Bibliographie

- Boltanski Luc et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999
Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995
Castel Robert, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, 2003
Castel Robert, *La montée des incertitudes*, Seuil, 2009
Cohen Daniel, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Seuil, 2006
Dubar Claude, *La crise des identités, L'interprétation d'une mutation*, PUF, 2000
Dubet François, *Le déclin de l'institution*, Seuil, 2002
Durkheim Emile, *De la division du travail social*, PUF, 2003 (1^e ed 1893).
Elias Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1998 (1^e ed. en allemand 1983)
Ehrenberg Alain, *L'individu incertain*, Fayard, 1995
Gauchet Marcel, *Le désenchantement du monde*, éditions de l'atelier/éditions ouvrières, 1985.
Héran François, « Comment les français voisinent », *Economie et statistique*, 1987
Ion Jacques, *La fin des militants*, ed. de l'atelier, 1997
Lahire Bernard, *L'homme pluriel*, Nathan, 1998
Lapeyronnie Didier, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, 2008,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Martuccelli Danilo, *Grammaires de l'individu*, Gallimard, 2002
- Martuccelli Danilo, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Colin, 2007
- Mead Georg Herbert,
- Méda Dominique, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, 1998
- Merckle Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, 2004
- Paugam Serge, *Le lien social*, PUF, 2008
- Putnam Robert, *Bowling alone, The Collapse and Revival of American Community*. Simon & Schuster; 2000.
- Rifkin Jeremy, *La fin du travail*, La découverte, 1996
- Simmel Georg, *Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 2013 (1^e éd 1908),
- Singly François (de), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Fayard, 2003
- Singly François (de), *L'individualisme est un humanisme*, Editions de l'aube, 2005
- Tocqueville Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, Flammarion, 2010 (1^e édition 1835 – 1840)
- Touraine Alain, *La société post industrielle, Naissance d'une société*, Denoel, 1969
- Touraine Alain et Farhad Khoroskhavar *La Recherche de soi. Dialogue sur le Sujet*, Fayard, 2000
- Wacquant Loïc, *Parias urbains. Ghettos, banlieues*, Etat, La découverte, 2007
- Weber Max, *Economie et société*, Pocket, 2003 (1^e édition 1922).

IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

Jury : TOUCHELAY Béatrice, ZALC Claire.

Rapport : ZALC Claire.

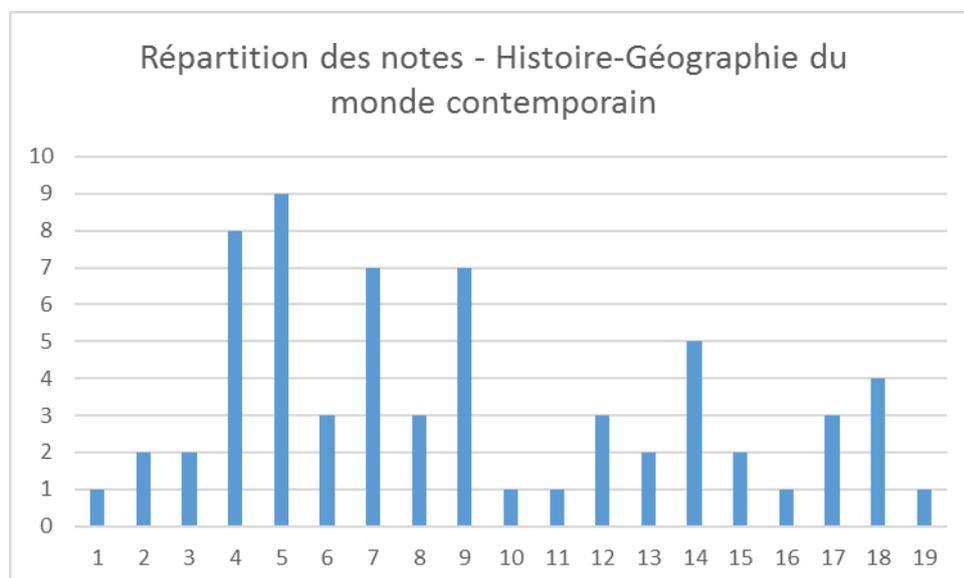
Sujet : « Dans quelle mesure l'industrialisation a-t-elle modifié les formes d'organisation du travail en France (de 1815 à la fin des années 1980) ? »

4.1. Les résultats : distribution des notes

65 candidats présents et ayant composé, une copie blanche.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 8,97/20, ce qui confirme l'amélioration de la qualité des copies (8,51 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,55 en 2013 ; 8 en 2012 ; 7,86 en 2011).

Les notes sont comprises entre 1 et 19.



4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le jury se félicite de la quantité de connaissances dont témoignent les copies. Le sujet, classique, ne semble avoir pris aucun candidat au dépourvu. Rares sont les copies qui omettent de mentionner les notions de taylorisme ou de fordisme. Le jury a éprouvé une véritable satisfaction vis-à-vis du niveau de connaissances général, tout à fait honorable, parfois même impressionnant.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Néanmoins, nous encourageons les candidats à soigner l'aspect formel de leurs copies, en évitant les formules à l'emporte-pièce et les généralités globalisantes, et souvent fausses, du type « La rationalisation date de.. » ou encore « les ouvriers en 1890 c'est.. » en rappelant que la démarche historique est d'abord un art de la nuance. L'articulation entre l'idée défendue et l'exemple permet bien souvent de nuancer et complexifier l'idée.

De même, nous encourageons vivement les candidats à mieux gérer leur temps pour se relire et éviter les imperfections formelles et orthographiques qui continuent encore d'émailler nombre de copies. La plupart des devoirs sont encore déséquilibrés, et les troisièmes parties souvent indigentes. Il est possible que ce déséquilibre soit lié à une mauvaise gestion du temps, mais il découle aussi parfois de mauvais choix de plan.

Aucun plan-type n'était attendu. Les rares essais de plans thématiques sont restés peu convaincants, mais différentes périodisations convaincantes ont été proposées. Il convient de rappeler qu'il ne faut pas sacrifier les périodes de conflits, les guerres de 1914-1918 et, plus encore, celle de 1939-1945 ont été bien souvent passées sous silence, alors qu'elles constituent des moments clés de changements des systèmes productifs. Le corrigé, plus bas, propose un découpage chronologique mais d'excellentes copies en ont adopté d'autres. L'important reste que le plan réponde à une problématique, qu'il corresponde à des ruptures dans l'organisation du développement et que les parties soient équilibrées.

Le jury a valorisé les copies qui déduisaient du travail d'explicitation des termes une véritable problématisation du sujet. Il rappelle l'importance de définir les termes comme « taylorisme », « fordisme », « ouvrier spécialisé » et d'éviter toutes les formulations allusives du type "les fameuses munitionnettes", "si connu" etc. Il convient surtout de dater systématiquement les phénomènes mentionnés, les expliciter, les décrire sans rester dans l'allusion. Il est nécessaire d'explicitier le contenu des articles et ouvrages cités. L'épreuve consiste à donner aux phénomènes décrits, qui sont au cœur des analyses sociologiques et économiques bien connues par les candidats, une épaisseur historique. Dans ce cadre, l'utilisation d'exemples précis est non seulement utile mais attendue par le jury.

Ont été ainsi valorisés les passages où les connaissances s'appuyaient sur des exemples détaillés. Le sujet appelait en effet des descriptions précises d'espaces et de structures productifs. *L'Atelier* de Robert Linhart, devait ainsi être utilisé non comme un titre, mais le support d'une véritable description de l'atelier de Sochaux, ou encore les passages sur les usines automobiles ou les usines du Creusot, qui rentrent dans le détail de l'organisation du travail. Pour cela, l'utilisation de la bibliographie est nécessaire. Les références historiennes, et la mention de travaux récents sur la thématique, sont bienvenus.

Enfin, les rares copies qui ont tenté de rappeler que les mutations des formes d'organisation du travail rencontraient parfois des résistances, ne suivaient pas nécessairement un rythme linéaire, et faisaient l'objet de débats, comme celles qui ont manifesté une compréhension des facteurs de l'industrialisation, sans décrire cette dernière comme un processus « naturel » mû la force de la nécessité, ont été fortement appréciées.

4.3. Proposition de corrigé

Le mouvement social du printemps 2016 autour de la « loi travail » vient rappeler combien la désindustrialisation, mutation d'ampleur qui touche l'appareil productif français depuis une



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

trentaine d'années, a bouleversé les formes d'organisation du travail qui s'étaient mises en place en France depuis les débuts de l'industrialisation. L'industrialisation s'accompagne d'une transformation des structures productives, selon de nouvelles techniques, et engage une transformation des rapports entre l'homme et la machine, mais également une modification des formes d'organisation du travail. Par organisation du travail, on entend les procédés techniques, spatiaux et temporels qui soutiennent la production industrielle. Elle engage à la fois les manières dont sont organisés les espaces du travail, les modalités du processus productif, mais elle désigne également la présence hommes sur les lieux de travail, les définitions même du travail, et les régulations des mondes du travail, notamment institutionnelles. Elle concerne donc à la fois l'organisation de la production industrielle, les hiérarchies au travail, les procédés employés, les normes et les inscriptions des mondes du travail sur le territoire.

Penser les liens entre industrialisation et organisation du travail pourrait revenir à s'inscrire dans la théorie schumpétérienne qui voit dans l'innovation la source de la dynamique du changement dans l'économie capitaliste. Dans ce cadre, l'apparition de nouvelles techniques/méthodes de production ou encore les « innovations organisationnelles », dites innovations de procédé chez Schumpeter, consacre les formes de concurrence à l'œuvre entre les entreprises. La compétition provoque une tension perpétuelle vers une meilleure efficacité et une plus grande rationalité. L'industrialisation, par la recherche d'innovations continue dans le but de se démarquer de ses concurrents, fait évoluer l'organisation du travail. Dès lors, il serait même possible de concevoir les rythmes de l'industrialisation en France, de 1815 aux années 1980, en fonction des transformations des formes d'organisation du travail. En 1815, à la fin du Premier Empire, le tissu industriel français reste largement rural et proto-industriel. Les grandes fabriques textiles sont rares et peu intégrées. A la fin des années 1980, le paysage est complètement différent : l'industrie, notamment sidérurgique, métallurgique et minière, connaît une crise de grande ampleur et l'on parle des débuts français de la désindustrialisation, même si l'on pourra nuancer cette vision. Entre ces deux bornes, la France a connu un processus d'industrialisation majeur qui a provoqué une redéfinition complète des mondes du travail, dans leur définition, leur organisation, leurs structures de fonctionnement et de représentation.

Selon quels rythmes ? Si l'on privilégie une grille de lecture schumpétérienne, il nous faudrait adopter une périodisation articulée autour des crises économiques : la Grande dépression des années 1880-1890, la crise des années 1930 puis celle des années 1970. Parallèlement, l'école de la régulation distingue plusieurs formes de structures économiques historiquement datées, qui définissent des liens particuliers entre industrialisation et organisation du travail, distinguant la régulation à l'ancienne qui correspond à un régime d'accumulation à dominante extensive, la régulation concurrentielle allant de pair avec une accumulation intensive sans consommation de masse et la régulation monopoliste ou "administrée", assurant aussi une accumulation intensive, mais avec consommation de masse, cette fois. Ces lectures économistes peuvent être ici discutées dans une approche historique, ancrée sur la description minutieuse des articulations entre industrialisation et organisation du travail dans ses différents aspects, sociaux, législatifs et humains. L'industrialisation doit ainsi être appréhendée dans ses différentes formes, domestic system, usine, mécanisation, et en prenant en compte les différents secteurs en ce qu'ils appellent des organisations du travail distinctes. De même, les phénomènes sont fortement régionalisés et les relations entre industrialisation et organisation du travail engagent des modifications dans l'espace



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

économique du territoire français¹. Dans ce cadre, la question des acteurs des modifications est centrale et appelle des approches multiples. Pour comprendre les liens entre industrialisation et organisation du travail, il convient de nous demander qui sont ceux qui conçoivent les mutations, qui sont ceux qui les appliquent, mais également comment les hommes et les femmes au travail s'y plient ou leur résistent.

Nous procéderons en trois temps, distinguant une première période qui s'étend de 1815 à la Grande dépression des années 1890 montre comment la première industrialisation s'accompagne, en France, de formes d'organisations largement proto-industrielles et faiblement concentrées. La deuxième période, des années 1890 à 1936, voit à la fois la conception, la régulation, la contestation puis la diffusion du modèle usinier dans l'industrie. De 1936 à la fin des années 1980, l'industrialisation triomphante se fixe dans un système de production et d'organisation du travail qui se fissure en profondeur dans la crise des années 1970. Dans chaque partie, il est possible de procéder par échelle en distinguant le point de vue macro-social, qui rappelle les différentes formes d'industrialisation sur le territoire français et les organisations concurrentes des mondes du travail, un point de vue méso-social qui prend l'espace de production (que ce soit l'entreprise ou l'usine) comme cadre et un point de vue plus micro-social, qui se positionne à l'échelle de l'individu.

1. De la proto-industrialisation aux grandes usines

De 1815 aux années 1890, si l'industrialisation donne naissance à de nouvelles formes d'organisation du travail, mécanisées et concentrées, elle se déroule surtout au sein de modes de production dispersés et disséminés. Néanmoins, elle entraîne toute fois une réflexion nouvelle sur l'organisation du travail industriel.

L'industrialisation donne lieu à de nouvelles formes d'organisation du travail, en lien avec la première « révolution industrielle », la mécanisation croissante et l'ouverture à un marché national. Les innovations dans le secteur textile, par exemple, mule jenny ou métier Jacquard, engendrent des modifications dans les profils de la population au travail. De plus en plus de membres de la famille sont engagés dans la production du fait de la Révolution industrielle (De Vries, 2008). Des gains de productivité sont également réalisés grâce à la concentration : la manufacture et la fabrique comment à concurrencer les ateliers. Ainsi, de la manufacture d'indiennes et de toiles de Jouy d'Oberkampf, à Jouy en Josas, fondée en 1760, s'étend en 1821 sur plus de plus de 14 hectares et emploie plus de 1300 personnes. Néanmoins, cette manufacture fonde également son succès sur le maintien du recours au travail à façon : Oberkampf fait ainsi envoyer aux tisserands travaillant à façon pour lui des cotons dont il a auparavant éprouvé et sélectionné les qualités : c'est l'origine de ses relations très suivies avec La Rochefoucault-Liancourt, qui fournit notamment Féret, de Cormeilles, dont une cinquantaine de métiers travaillent pour Jouy (cf. Louis Bergeron).

La « Première Révolution industrielle » qui désigne l'augmentation de la production et sa diversification grâce à l'emploi de nouvelles ressources comme le charbon et le minerai, donne également lieu à de nouveaux procédés de production qui transforment l'organisation du travail. L'émergence de la sidérurgie conduit les industries à se localiser non loin des mines de charbon et la naissance de « bassins industriels » comme dans le Nord Pas de Calais, ou la Lorraine. Des phénomènes consécutifs de relocalisation de main d'œuvre sont observés dans ces régions qu'il est nécessaire d'organiser et de former. Les premiers efforts en faveur de la formation professionnelle

¹ Nous avons fait le choix ici de nous concentrer sur l'espace métropolitain mais les rares copies qui ont mentionné, quelques exemples venus de l'Empire colonial, ont été valorisées.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

sont timides : la grande enquête sur l'enseignement professionnel, présentée en 1865 par le général Morin, directeur du Conservatoire des arts et métiers, montre l'importance de l'enjeu au milieu du 19^e siècle. Les solutions sont de plusieurs types : assistance (œuvres charitables), écoles de fabrique intégrées à l'usine (réservées aux enfants des ouvriers de l'usine comme au Creusot) ou encore les premières écoles d'apprentissage, fondées par chambres de commerce ou sociétés industrielles.

Néanmoins les formes de production concentrées et mécanisées restent encore minoritaires. On les retrouve essentiellement dans l'industrie lourde. Il faut rappeler les interpénétrations, au 19^e siècle, entre rythmes ruraux et rythmes au travail, l'importance de la polyactivité et de l'absentéisme. L'usine reste une juxtaposition d'ateliers indépendants, disposés de façon peu rationnelle, ce qui génère beaucoup de manutention et de temps morts. Il s'agit d'un lieu bruyant, dangereux et qui paraît largement désordonné. Ce désordre apparent est aggravé par le fait que les ouvriers de métier, maîtres de l'organisation de leur travail, organisent aussi librement les espaces de travail. Usine souvent lieu ouvert sur l'extérieur (absence de murs, de contrôle).

Afin de fixer les nouveaux ouvriers qualifiés, diverses solutions sont inventées pour limiter le turnover, problème récurrent. C'est en ce sens qu'on peut comprendre patronage et paternalisme (cf. André Gueslin). Le patronat chrétien s'appuie sur les sociétés de secours mutuel (6000 en 1870, surtout dans le Nord) et développe l'encadrement religieux des ouvriers (Alfred Motte à Roubaix). Parmi le patronat d'obédience protestante (dans la région de Mulhouse par exemple, chez les Schlumberger, les Dolfuss, les Koechlin ou encore les Mies), les quartiers ouvriers sont quadrillés par les maisons des contremaitres. Au Creusot, le paternalisme des Schneider privilégie l'alimentation à domicile des ouvriers, une manière de favoriser un modèle familial fondé sur le rôle nourricier des ménagères (cf. Stéphane Gacon et François Jarrige).

Les lois d'Allarde et le Chapelier de 1871 ont donné lieu à l'interdiction des corporations et des grèves ouvrières mais ces transformations de l'organisation du travail provoquent des réactions, à la fois chez les ouvriers et chez les penseurs de la question sociale, qui devient un enjeu au milieu du 19^e siècle (rapport Villermé). La grève (autorisée en 1864) connaît sa « Belle époque » : puisqu'elle s'impose comme l'une des formes principales de protestation sociale. On en compte 168 en 1855 mais 389 en 1890, et « comme une marée irrésistible, la grève étend son domaine géographique et professionnel » (Michelle Perrot). De premières réglementations légales du travail se font jour également pour des catégories particulières comme les enfants et les femmes (1841, 1874, 1883, 1892). Dès 1886, les républicains réclament un ministère du Travail, afin de trouver, selon Camille Raspail « le tuteur de ceux qui donnent leur vie au travail ». Un corps embryonnaire d'inspecteurs du travail est chargé, depuis 1841, de faire respecter la loi sur le travail des enfants de l'industrie. En 1891, un Conseil supérieur du travail est fondé qui compte un tiers d'ouvriers. Surtout le travail devient perçu comme vecteur de risques et c'est le sens de la loi sur les accidents du travail, en 1898, que l'on peut considérer comme une rupture dans ce cadre (François Ewald). Avant cette loi, l'ouvrier devait démontrer et fournir des preuves de la responsabilité du patron lors d'un accident du travail. A partir de 1898, le patron devient collectivement responsable, en tant qu'acteur au sein du processus productif. Prévaut une nouvelle conception holiste de la relation de travail. Progressivement, un nouveau droit, ni public ni privé, apparaît qui vient organiser le travail : le droit social. Il s'agit d'un droit de groupe et non plus un droit individuel. Chacun reçoit en fonction de son préjudice, cotise en fonction de ses ressources. Les changements de l'organisation du travail liés à l'industrialisation au 19^e siècle contribuent ainsi la naissance de la « société assurantielle ».

Toutefois, la concentration du travail n'est encore qu'une exception. La production industrielle s'organise encore autour d'entreprises disséminées, le plus souvent regroupant un petit



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

nombre de travailleurs. Les rythmes ruraux continuent de scander le travail industriel et les ouvriers sont, le plus souvent, des paysans, conservant une activité agricole. En ville, la multiplicité des ateliers est également de mise, parfois orientées dans la même production au sein des « districts industriels » même si l'exemple des articles de Paris vient nuancer la pertinence de ce concept pour le cas français (Claire Lemerrier). Une organisation du travail se fait jour au sein de formes associations, comme l'Union nationale du commerce et de l'industrie qui, en 1861, permet aux fabricants de s'organiser.

Ainsi, de 1815 à la fin des années 1890, si l'industrialisation influe de manière limitée sur les formes d'organisation du travail, elle contribue surtout aux changements dans les formes de pensée et de conception de la société au travail. C'est avec la seconde révolution industrielle que d'importantes reconfigurations modifient, en profondeur, la réalité des mondes du travail en France.

2. Les débuts de la rationalisation de l'organisation du travail, des années 1890 à 1936

Des années 1890 à la fin de la Seconde guerre mondiale, les formes d'organisation du travail font l'objet d'un intérêt croissant de la part des acteurs, patrons, syndicats (autorisés depuis 1884), ouvriers. L'Etat s'impose progressivement comme un partenaire des contrôles qui viennent réglementer les différents changements qu'on peut décrire sous l'égide d'une rationalisation de l'organisation du travail.

A partir des années 1890, le système de régulation du travail s'appuie sur la grande série afin d'obtenir, grâce à des économies d'échelle, une baisse des coûts. "Ainsi se trouve redynamisé, par une stratégie cohérente de la quantité et de l'uniformité, le processus de mécanisation généralisée et continue commencé à la fin du 18^e siècle" (Alain Dewerpe). A partir du tournant du 20^e siècle, les méthodes d'organisation scientifique du travail suscitent l'intérêt des industriels. Il s'agit pour eux de rationaliser, chronométrer le travail afin d'obtenir des gains de productivité. Les idées de Frederick Taylor se diffusent vers 1900 en France. Ses premiers praticiens sont des ingénieurs des chemins de fer et de la grosse métallurgie confrontés aux problèmes de coordination d'activités complémentaires et de sécurité. Directeur général de la Compagnie de Commentry-Fourchambault, le Français Henri Fayol énonce ainsi les normes d'une administration qui, fondées sur la centralisation du commandement, la discipline et une rigoureuse division du travail, doivent prévaloir sur les fonctions techniques. Le renouvellement des techniques et l'ouverture des marchés s'accompagnent d'un rapide progrès de la mécanisation et de la taille des établissements. Certains secteurs comme la métallurgie, révolutionnés par les machines outils et la mutation technique de l'usine, connaissent des mutations de grande ampleur. Nombre d'ingénieurs productivistes réfléchissent sur l'organisation du travail en usine. Chez Peugeot, la production en série conduit Ernest Mattern, directeur technique, à concevoir un espace opérationnel soumis à une planification générale de l'entreprise et à une « esthétique efficiente » (Yves Cohen). C'est un professeur au Collège de France, Henri Le Châtelier, qui traduit les ouvrages de Taylor qui prônent une division du travail, entre le travail intellectuel (bureau des méthodes, situés dans l'usine) et le travail manuel. L'ensemble de ces modifications de l'organisation du travail concourent à la diminution de l'autonomie ouvrière. Les règlements d'ateliers et d'usines se multiplient, le Creusot en est un très bon exemple, les usines se forment sur l'extérieur avec la construction de murs d'enceinte, et de nouveaux systèmes de salaires sont mis en place (recul du salaire aux pièces ou au temps et progrès du salaire au rendement). A l'auto organisation relative de l'atelier se substitue une gestion administrative conduite par des bureaux (des méthodes, des essais, des contrôles, du personnel). La conception, et l'imposition par la définition et la planification des opérations, des postes, des



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

qualifications, des procédures et des rythmes du travail, des modes de rémunération et d'embauche, des normes objectives et explicites de production. Le travail à la chaîne est introduit après la Première guerre mondiale. Certains entrepreneurs recourent à des outils de gestion, plus ou moins formalisés : ainsi du recours aux salaires à la prime à la même époque, puis de la psychotechnique dans l'entre-deux-guerres. Un mouvement s'engage vers la rationalisation des modes d'organisation du travail usinier et une perte conséquente d'autonomie des ouvriers dans le processus de production. Non sans heurts.

Dès lors, face à ces nouvelles normes de rationalisation et de bureaucratisation imposées par la seconde industrialisation, s'engage une lutte pour le contrôle du procès de travail. On pourra prendre l'exemple des réactions face au chronométrage, attesté en France dès 1893 à l'arsenal de Bourges, signe d'une nouvelle ambition productiviste et scientiste. Mais il provoque d'importants rejets de la part des travailleurs. Introduit chez Renault en 1911, il provoque des grèves en 1912 et 1913. Il ne faut pas minimiser l'importance des rejets de la rationalisation du travail qui prend plusieurs formes : limitation volontaire de la production, contrôle collectif des rythmes de travail, ou encore freinage sont des conduites généralisées afin de tenter de préserver une autonomie ouvrière. Ces pratiques deviennent de moins en moins tolérées par les employeurs qui lancent une offensive à la fin 19^e siècle (notamment *via* les règlements d'usine). De même, les entrepreneurs ne se rallient pas tous à la taylorisation : certains trouvent qu'elle coûte cher et réduits leur pouvoir au profit de celui des ingénieurs. Ainsi des patrons de PME étudiés par Michel Lescure dans les années 1920.

Cependant, c'est la Première guerre mondiale qui joue un rôle de première importance dans la diffusion des modes de production tayloristes en France (Albert Thomas, ministre de la Production industrielle à partir de 1915 en est un artisan essentiel). Les tâches sont divisées dans l'entreprise et les postes hiérarchiques modifiés. Apparaissent ainsi les chefs d'équipes, ou encore les responsables de la manutention. C'est l'ensemble de la hiérarchie au travail, du manoeuvre au patron qui est réorganisée, entraînant une importante déqualification du travail ouvrier (cf. Patrick Fridenson). Le recrutement massif de femmes, d'étrangers et de travailleurs venus des colonies durant la Première guerre mondiale permet de limiter les revendications liées à ces transformations. On peut montrer comment l'industrialisation contribue alors à la modification de la place des femmes dans le processus productif, dans une organisation genrée du travail usinier. Les tâches sont standardisées, soumises à des critères stricts, la production est quantifiée, chronométrée et contrôlée, le salaire est payé au rendement. Parallèlement on assiste au développement des discours qui tentent de justifier ces évolutions en mettant en avant la dextérité des femmes et leur excellence dans la répétition (Catherine Omnès). La taylorisation touche ainsi d'abord les populations moins revendicatives (munitionnettes pendant la Guerre de 1914-1918, étrangers dans les années 1920) avant de s'étendre.

Néanmoins, la rationalisation ne gagne pas tous *les* secteurs industriels de manière uniforme. Ces innovations concernent au premier chef les branches maîtresses de la seconde industrialisation, gagnées à la production standardisée de masse : construction électrique, chimie, matériel ferroviaire, pneumatique, automobile. Cependant ils ne sont pas instantanés. On trouve d'autres types de transformations des processus de travail dans d'autres structures. Ainsi dans le monde de la confection, vivace dans le Paris de l'entre-deux-guerres, bien décrit par Marguerite Audoux dans *L'atelier de Marie-Claire* en 1920, la production trouve son efficacité dans une organisation déconcentrée, en petit atelier ou à domicile, qui permet de s'adapter à la forte flexibilité et la saisonnalité de la demande, mais aussi à un investissement limité en capital (cf. Nancy Green).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le Front populaire constitue un premier tournant : à la faveur des grèves, la grande usine rationalisée s'impose comme un modèle, approprié par les ouvriers (occupations d'usines) et mis au devant de la scène. Ce mouvement voit les nouvelles industries en pointe (automobile, et métallurgie) passer au premier plan. Dès le 30 mai 1936, soit avant les accords Matignon, un accord est conclu dans plusieurs usines, notamment chez Renault, qui augmente le salaire horaire, accorde une demi-heure accordée pour le casse croûte, des heures supplémentaires et heures de nuit payées à un taux majoré, une semaine de congés payés, l'élection de délégués d'atelier, le respect du droit syndical, la réintégration des ouvriers licenciés pour action syndicale, le paiement des heures de grève, la création d'un service d'infirmerie et de douches. Les accords signés avec les métallurgistes permettent de préparer le terrain. Les accords Matignon reprennent certaines de ces mesures pour les généraliser. En 1936, l'Etat s'impose alors comme l'un des acteurs de régulation du monde du travail avec la mise en place, via les accords Matignon, de normes nationales d'organisation du travail : temps de travail bien entendu (40 heures et congés payés) mais également organisation de la représentation syndicale dans l'entreprise.

3. Diffusion et émiettements du modèle fordiste d'organisation du travail (1936-années 1980)

Cette troisième partie montre que la diffusion et l'acceptation des nouvelles formes d'organisation du travail à l'œuvre depuis le début du 20^e siècle tient à l'homogénéisation, progressive (et toujours relative) de l'appareil productif industriel en France.

La Seconde guerre mondiale constitue un moment d'accélération de la diffusion des mutations à l'œuvre depuis la Belle Époque. Si l'appareil productif est fortement désorganisé, la métallurgie de transformation, le bâtiment, ou encore la chimie connaissent un certain dynamisme, fortement dépendant de la politique d'occupation qui hésite entre la concentration de production d'armements sur le sol allemand ou sur le territoire français. Une nouvelle géographie industrielle se dessine (décentralisation de Renault au Mans dès 1939-40). Partout, la productivité est à l'ordre du jour. Les cadences sont fortement augmentées et la taylorisation se diffuse largement : le système Bedaux se répand. Charles Bedaux lui-même travaille à l'accélération des fabrications d'armement pour le ministère de Raoul Dautry, sous Vichy. Dans les charbonnages, dans le Nord Pas de Calais, alors que la convention collective du 9 juin 36 avait interdit le chronométrage et la mesure du travail contre des points Bedaux, l'ensemble des dispositions est annulé à cause du conflit. En 1942 est créée la SOTRAM (Société d'études et d'organisation du travail minier) qui œuvre à la rationalisation dans les compagnies houillères (cf. Olivier Kourchid). Au sortir de la guerre, la concentration et la mécanisation gagnent du terrain. La taille médiane d'une entreprise en 1961 est de 144 salariés. Surtout, les petits établissements voient leur part s'effondrer : ils comptaient plus de 5% des entreprises en 1962 mais plus que 2,7% au début des années 1970. Le rôle de l'Etat est important dans ces transformations : entre 1966 et 1974, les pouvoirs publics encouragent la modernisation des structures. Le remembrement s'accroît et une politique d'absorption des grands établissements est menée. De grands groupes comme Pont à Mousson, Thomson, BSN ou encore Saint Gobain s'étendent.

Les transformations importantes de l'organisation du travail pendant les Trente Glorieuses s'accompagnent de ce qu'on appelle le « compromis fordiste » : les salaires sont plus élevés pour les ouvriers, ce qui leur permet d'accéder à la consommation de masse. Par là même ils peuvent acheter ce qu'ils produisent et stimuler la croissance. Le modèle fordiste prévaut dans l'organisation de la production, notamment utilisé pour toutes les industries de biens d'équipement qui se



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

développent (radios, télévisions, lave linge etc.) fabriqués dans des usines comme Moulinex. Parallèlement, le recours massif à l'immigration permet une diffusion du travail à la chaîne. Comme le montre Abdelmalek Sayad, l'équation « OS = immigré » se met en place à cette période en France. La gestion du travail obéit souvent à des normes « ethniques », affectant les travailleurs issus des colonies aux postes déqualifiés comme le montre l'exemple des Algériens dans l'usine Renault à Billancourt (cf. Laure Pitti).

La parcellisation du travail en tâches simples et répétitives (G. Friedmann, *Le Travail en miettes*, 1956) déqualifie le travail mais surtout invente de nouveaux profils (l'OS) et met en place de nouvelles hiérarchies au profit de certains professionnels très qualifiés (régleurs, monteurs, outilleurs, essayeurs). Elle accroît la force technique et sociale des ingénieurs dont les savoirs sont légitimés par les diplômes et stimule l'essor qualitatif et quantitatif de l'ensemble des agents non directement productifs de l'usine bureaucratisée (employés, comptables, secrétaires).

Le système d'organisation du travail dans l'usine fonctionne sur la base d'équipes. Le « travail posté » décompose les travaux complexes en unités simples et facilite l'exécution des tâches puisque la manutention n'incombe plus aux ouvriers. Face à cela, les conditions de travail sont difficiles. La fatigue du bruit, des vibrations, des postures contribuent au développement de pathologies du : les ouvrières des constructions électriques qui répètent le même geste toutes les 10 ou 20 secondes, développent un "usage régulé du corps" (Michel Verret). Robert Linhart relate, dans *L'Établi* (1968), son expérience de jeune étudiant confronté à la parcellisation des tâches dans les usines Citroën de la Porte de Choisy. Il y livre une vue du travail à la chaîne et de la « lobotomisation » des consciences, les humiliations subies de la part de technocrates sûrs de leur savoir théorique mais également les dérives racistes des « petits chefs » : « Quand j'avais compté mes 150 "2CV", et que ma journée d'homme-chaîne terminée je rentrais m'affaler chez moi comme une masse, je n'avais plus la force de penser grand-chose, mais au moins je donnais un contenu précis au concept de plus-value. ». Linhart observe combien la hiérarchie dans l'organisation du travail reproduit des distinctions de nationalité.

L'organisation du travail s'homogénéise aussi par le biais de technologies étatiques, comme les statistiques, les enquêtes et les catégorisations qui dénombrent et classent les emplois industriels (arrêtés Parodi, CSP puis PCS). Les questions de mesure des revenus, de comptabilisation des temps de travail et de législation contribuent à créer un cadre unique. En témoigne la constitutionnalisation du droit au travail en octobre 1946, par la IV^e République. La Sécurité sociale, la législation sociale, les conventions collectives, les comités d'entreprise, la gestion paritaire des organismes sociaux sont autant d'institutions qui transforment aussi l'organisation des mondes du travail.

Néanmoins, le « compromis fordiste » se délite en plusieurs étapes. Il continue de rencontrer des résistances. Dans les usines françaises des années 1950-1960, les ouvriers manifestent un vif désir de préserver leur quant-à-soi. Taquineries, blagues ou, sur un autre registre, transgression des règles de sécurité, agressivité, manque de zèle sont autant de comportements par lesquels les individus résistent à l'ordre industriel (cf. Michel Pigenet). L'organisation de l'atelier des forges dans l'usine Billancourt, décrit par Martine Sonnet dans *L'Atelier 62* illustre la permanence de ces solidarités ouvrières. Cependant la contestation des modèles dominants d'organisation de la production, et des pratiques de cette rationalisation et la critique de l'aliénation taylorienne (monotonie, usure, cadences, travail posté) devient l'objet de revendications collectives dont le mouvement de mai 1968 est une illustration. La nouveauté est que ces contestations deviennent puissamment relayées par les intellectuels et les étudiants (cf. Robert Linhart).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Dans un premier temps, les réponses visent à donner plus de valeur sociale aux actes du travail : rotations de poste à poste, autonomie des équipes, élargissement des tâches, "enrichissement" du travail. Ce monde de production s'épuise dans les années 1970 et donne lieu à une réorganisation plus radicale autour de nouvelles normes : le toyotisme.

Ce terme qualifie un nouveau mode d'organisation qui s'inspire du modèle japonais de gestion mis en place chez Toyota à partir de 1962 sous inspiration de Taiichi Ōno autour de la règle du juste-à-temps. On ne fabrique plus que ce qu'on vend, chaque composant est assemblé en temps et en quantités voulus, le pouvoir se concentre et les structures se décentralisent. Dès lors la taille des usines diminue, l'informatique avec l'automatisation se diffusent. La robotisation, la télématique et bureautique reconfigurent les actes et les logiques de travail : on observe une requalification de postes, et la naissance de nouveaux métiers.

Ces nouveaux processus de production apparaissent dès la fin des années 1960. La console succède à la chaîne de production dans l'entreprise Neyrpic, société grenobloise spécialisée dans le matériel pour les centrales hydroélectriques ou encore Caltex, raffinerie de pétrole dans les Landes (cf. Anne Dalmasso). Afin de supprimer les tâches de manutention, les machines se complexifient, se spécialisent et la production tend à se transformer en flux continu. Ce sont les premiers pas de l'automatisation, de la transformation de la production en flux continu. L'ouvrier devient opérateur ou surveillant, exclu de la production. Les fonctions d'exécution s'amenuisent au profit du contrôle et de la surveillance. C'est le temps d'opérateurs en « blouse blanche » dont il ne faut pas, néanmoins, surestimer le poids. Nombre de séquences de travail se prêtent mal à la mécanisation et à l'automatisation. Ainsi par exemple dans les ateliers de la boulonnerie ardennaise. L'innovation se fait parfois progressivement comme dans l'industrie du verre chez Baccarat par exemple où la hausse de la productivité via la mécanisation des tâches de portage permet de changer les attributions de chacun sans modifier les hiérarchies en place et l'étape, cruciale, de finition de la pièce qui reste l'apanage de l'ouvrier. En 1978, dans les industries de transformation (excluant BTP et transports), 44% des ouvriers travaillent encore à main nue ou à "main outillée. 23% machines sont à commande manuelle. Les expériences d'automatisation et d'informatisation, comme celles du toyotisme, restent marginales.

Surtout, c'est la crise des années 1970-1980 qui met à mal les organisations du travail issues du compromis fordiste. Les effets sur le parc industriel français sont majeurs : la métallurgie, les mines et l'industrie navale connaissant des difficultés majeures dès 1974. Malgré les plans de sauvetage successifs mis en place par les différents gouvernements pour tenter de résoudre la crise (24 milliards de francs sont ainsi consacrés à l'industrie navale), les faillites sont retentissantes comme celle de Creusot-Loire en 1984. L'organisation du travail est bouleversée par les nouveaux types d'industrialisation qui émergent à cette occasion. A l'échelle du territoire, le développement de technopoles redéfinit les espaces de production ; Ainsi de celui de Sophia Antipolis, créée en 1969 ; axé sur l'industrie pharmaceutique, la chimie et l'électronique. L'organisation du travail en « îlots » succède au travail à la chaîne, nouvelle forme de management pour une forme de production plus qualifiée. A l'échelle de la conception, le management s'institutionnalise dans des bureaux d'études ; il gagne ses lettres de noblesse dans l'enseignement (écoles de commerce...). La flexibilité tend à s'imposer pour servir un processus industriel, où la demande est plus fluctuante. Les stratégies patronales de gestion des relations professionnelles visent l'autocontrôle des salariés, l'implication au travail et développent les pratiques d'intéressement. Dans le contexte de crise, la montée de l'individualisme contribue à l'éclatement des identités au travail nées de la période précédente. Le CDD est mis en place en 1979, l'intérim se développe, tout comme les temps



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

partiels. Ainsi la crise industrielle remet en cause les modes d'organisation du travail des Trente Glorieuses, non sans résistances.

Pour conclure, comme on l'a vu, les formes d'organisation du travail se sont adaptées aux évolutions des processus d'industrialisation. De 1815 à la Grande dépression des années 1890, l'organisation est peu concentrée. La proto-industrialisation est bien adaptée à une industrie qui ne nécessite pas de lieu unique de production. Dans les grandes usines naissantes, le patronat imagine une gestion de la main d'œuvre autoritaire et paternaliste afin de contrôler des ouvriers encore polyactifs. Puis l'apparition de nouveaux produits et procédés lors de la seconde industrialisation s'appuie sur la conception puis la mise en place de l'organisation scientifique du travail qui s'étend jusqu'en 1936. L'OST n'est ni instantanée ni automatique et rencontre de fortes résistances. C'est à la faveur de l'emploi des femmes et des étrangers, dans le contexte notamment de la Première guerre mondiale, que la rationalisation s'impose en France. Les grèves de 1936 consacrent le modèle usinier de production industriel. Les Trente Glorieuses accompagnent la diffusion de l'organisation scientifique du travail, à travers l'homogénéisation des formes de production industrielle et son extension aux secteurs des biens d'équipement et de l'agroalimentaire. Cependant, la crise des années 1970 remet en cause ces organisations au profit de modèles de production précaires, flexibles, qui rencontrent de fortes résistances. Face à ces changements, les conflits et contestations prennent de nouvelles formes, à plusieurs échelles : nationales, régionales ou encore à l'échelle de l'entreprise comme en témoigne le film *Ressources humaines* de Laurent Cantet en 1999, où s'affrontent plusieurs générations de travailleurs.

V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

Jury : BAUDOT Pierre-Yves, DÉZÉ Alexandre, HAMIDI Camille.

Rapport : DÉZÉ Alexandre.

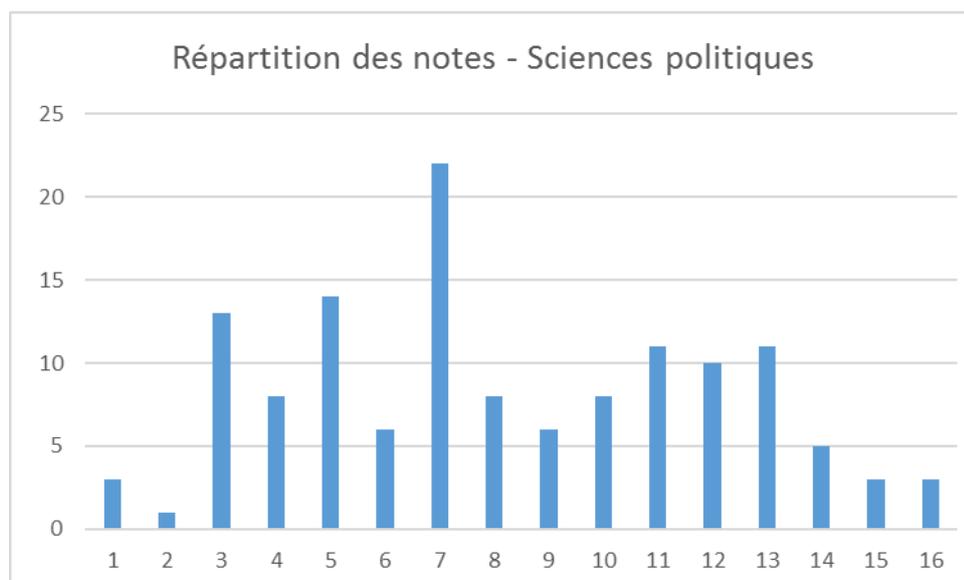
Sujet : « Genèse et transformations des partis politiques. »

5.1. Les résultats : distribution des notes

132 candidats présents et ayant composé, 3 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) s'établit à 8,19/20 (8,32 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,54 en 2013 ; 7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010).

Les notes sont comprises entre 1 et 16.



5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Les copies en droit public et science politique ont présenté cette année un niveau moyen. On relève peu de très bonnes copies, tandis que les écarts restent importants entre les meilleurs et les moins bons devoirs.

On peut tout d'abord commencer par s'étonner du caractère peu satisfaisant de la plupart des introductions de devoir. Les amorces flirtent souvent avec le commentaire journalistique. Les définitions proposées des partis sont généralement flottantes, tronquées et peu maîtrisées. De même, nombre de copies souffrent d'un défaut de problématisation, même si la plupart des candidates et



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

candidats ont cherché à dépasser le caractère binaire de la formulation du sujet pour l'aborder à partir d'un plan ternaire – sans toujours permettre d'éviter les développements contradictoires (oui les partis ont changé / non ils n'ont pas changé).

Concernant ensuite le traitement proprement dit du sujet, celui-ci invitait les candidates et les candidats à explorer, en les reliant, deux des principaux objets de la sociologie des partis politiques (et donc de la science politique). Il existe sur la genèse et sur les transformations des partis une littérature abondante qui a par ailleurs fait l'objet de multiples exégèses. Si le sujet paraissait donc de facture classique, il n'en comprenait pas moins un certain nombre de difficultés. Compte tenu de son ampleur (historique, sociologique), il importait notamment de bien délimiter le sens des termes de l'intitulé. Ainsi, la « genèse » des partis renvoyait avant tout ici à l'apparition historique des organisations partisans et non à la « fabrique » des partis (autrement dit à la question de savoir comment une organisation partisane se crée). De même, le terme de « transformations » se référait ici davantage aux évolutions diachroniques des partis qu'aux changements synchroniques (tenant par exemple aux modalités d'institutionnalisation des partis, à leur trajectoire en fonction des choix stratégiques que leurs dirigeants opèrent). Les copies ont ainsi souvent présenté des développements qui s'avéraient éloignés du sujet, sinon hors-sujet.

Le jury était par ailleurs en mesure d'attendre des candidates et des candidats qu'elles/qu'ils mobilisent une approche résolument sociologique, permettant ainsi de contourner les écueils attendants : 1) aux approches naturalisantes de la naissance des partis ; 2) aux analyses évolutionnistes des transformations partisans (que l'on retrouve notamment dans les catégorisations idéal-typiques produites par la recherche ; 3) au discours ordinaire (et notamment journalistique) sur les changements récents ayant affecté le phénomène partisan, le plus souvent présentés comme relevant de la crise ou du déclin. Or, force est d'admettre que ces attendus ne se retrouvent que dans un nombre limité de copies. La genèse des partis est souvent considérée comme un processus allant de soi ; les débats philosophiques, juridiques ou même politiques ayant présidé à leur émergence sont généralement occultés ; l'analyse des transformations partisans se réduit fréquemment à une simple évocation des principales typologies (du parti de cadres au parti-cartel, sans regard critique sur ces catégories) ; l'évolution récente des partis est abordée sans grande nuance, conduisant à une sous-estimation du poids des invariants du phénomène partisan et de la persistance de son importance dans les démocraties occidentales.

Les meilleures copies sont celles qui ont procédé à un travail réflexif sur les termes du sujet, énoncé une véritable problématique, et mobilisé une connaissance approfondie et critique de la bibliographie.

5.3. Proposition de corrigé

Apparus au cours du XIXe siècle, les partis politiques sont devenus depuis lors des acteurs centraux de la vie politique. Dans les démocraties représentatives, ils organisent la compétition politique, contrôlent les institutions et sélectionnent les dirigeants. Dans les régimes dictatoriaux ou totalitaires, le parti « unique » représente généralement le centre du pouvoir : il exerce le monopole de la représentation politique et contrôle tout à la fois l'Etat, la société et la population (des



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

entreprises à l'appareil scolaire, des syndicats aux mouvements de jeunesse). L'importance politique des partis se mesure encore à l'aune du fait qu'ils constituent l'un des principaux critères d'évaluation de la nature des régimes politiques. Pour qu'un régime soit considéré comme pluraliste, il faut qu'il comporte au moins deux partis entrant librement en compétition.

Les partis occupent donc une place majeure dans l'organisation politique des sociétés contemporaines, et c'est à ce titre qu'ils font partie aujourd'hui des objets canoniques de la science politique. Les premiers développements de cette discipline sont d'ailleurs contemporains de l'apparition du phénomène partisan (au sens organisationnel et donc moderne du terme), ce qui explique que depuis les analyses pionnières de Mosei Ostrogorski (1902), Roberto Michels (1911) et Max Weber (1919, 1921), un nombre considérable de travaux aient vu le jour : pas moins de 12000 références ont été publiées entre 1945 et 1998 sur les seuls partis implantés sur le continent européen (Caramani, Hug, 1998).

Aborder ce phénomène pose d'emblée la question de sa définition, qui ne va pas forcément de soi. Le sens de la notion de parti a tout d'abord beaucoup varié dans le temps et dans l'espace, désignant tour à tour un groupe armé, une clique, une faction, une tendance, un club et s'incarnant sous des traits aussi divers que le parti des patriciens à l'époque de la République romaine, le parti huguenot lors des guerres de religion, le parti de la Cour dans la Grande-Bretagne du XVII^e siècle ou encore le Parti ouvrier français à la fin du XIX^e siècle. Comme le note Pierre Rosanvallon, les partis politiques sont finalement « aussi vieux que la lutte pour le pouvoir et l'existence de groupes concurrents pour l'exercer : ils traduisent dans la sphère politique les rivalités de clans, les affrontements d'intérêts, les luttes d'influence » (Rosanvallon, préface à la réédition française de Ostrogorski, 1979 [1902]), I. Au XIX^e siècle, un « parti » désigne encore et avant tout un rassemblement d'individus partageant les mêmes convictions. C'est ainsi que Maurice Agulhon (1991) définit le « parti républicain » comme « l'ensemble des gens qui se reconnaissent républicains par leur conviction et par leur vote ». Mais le sens de la notion va encore évoluer avec l'avènement de l'organisation de parti et la mise en place de structures professionnalisées. Depuis lors, c'est-à-dire depuis les débuts du XX^e siècle, un parti désigne avant tout un type d'organisation politique. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait consensus sur la manière de définir ce type organisationnel. Tout d'abord, parce que ce qui fonde un parti politique ou plutôt ce qui est jugé nécessaire par les acteurs pour *faire parti* a changé depuis l'apparition des organisations partisans (Huard, 1996 ; Sartori, 1976). Ensuite, parce que les formes organisationnelles de parti se caractérisent par une grande diversité (groupuscule, confédération, entreprise politique locale ou nationale...). Enfin, force est d'admettre qu'il existe à peu près autant de définitions que de dimensions du phénomène partisan. Si certains définissent les partis par leur structure (Duverger, 1951), d'autres préfèrent centrer cette définition sur l'idéologie (Constant, 1837) ou encore sur les fonctions (Pombeni, 1992). On peut cependant convenir qu'au-delà de ces divergences, l'un des traits les plus récurrents des définitions proposées dans la littérature réside dans la conquête et l'exercice du pouvoir. Que ce soit chez Max Weber (1921), Joseph La Palombara et Myron Weiner (1966), Raymond Aron (1965) et encore davantage chez Joseph Schumpeter (1942) ou Anthony Downs (1957), il s'agit bien là d'un caractère distinctif qui permet au moins de différencier les partis des autres formes de regroupements politiques (associations ou groupes d'intérêts). Les partis politiques sont donc des organisations politiques qui cherchent à conquérir et à obtenir le pouvoir.

Si l'existence des partis peut aujourd'hui sembler parfaitement naturelle, il faut se souvenir qu'elle n'a rien de prémédité ni de garanti à l'origine. Au même titre que le suffrage universel, auquel ils sont étroitement liés, les partis politiques tendent à être regardés avec « l'illusion du toujours ainsi » (Lacroix, 2001). Le sujet nous invite précisément à déconstruire cette fausse évidence et à revenir



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dans un premier temps sur les modalités qui ont conduit à l'émergence et à l'imposition d'une forme d'organisation politique devenue aujourd'hui dominante. Une telle perspective implique notamment de dénouer les multiples dimensions d'un processus particulièrement dense mais aussi de l'appréhender *en train de se faire* – seul moyen de rendre compte de son caractère complexe et incertain. De même, s'interroger sur l'évolution du phénomène partisan depuis son apparition implique de rompre avec les prénotions qui travaillent le discours ordinaire (mais aussi une partie du discours académique) sur les partis et selon lequel cette forme d'organisation serait vouée à un inexorable déclin. Les partis s'inscrivent assurément dans une historicité des manières de faire de la politique et l'on peut supposer qu'ils ne sont pas voués à l'éternité politique. Il reste que penser les partis en termes de déclin interdit de prendre la mesure de la pluralité des mutations qui les ont affectées et notamment de leur capacité à s'adapter aux évolutions de leur environnement politique. Une telle façon d'appréhender les partis empêche également de repérer les invariants des organisations partisans, dont la légitimité est certes remise en question mais qui reste une forme d'action collective continuant de s'imposer à celles et ceux qui entendent vivre de et pour la politique. Dans tous les cas, le sujet nous incite bien en dernier lieu à réinterroger la place évolutive des partis politiques dans les régimes politiques, qu'on limitera ici au cas des démocraties représentatives.

L'émergence et l'imposition des partis politiques : un processus complexe et incertain

Revenir sur « l'intrigue fondatrice » (Seiler, 1980) qui a engendré le phénomène partisan, c'est entreprendre de démêler un processus multidimensionnel. La genèse des partis n'apparaît pas séparable, tout d'abord, de l'acceptation progressive d'un principe de *partition* des opinions politiques comme fondement des régimes politiques modernes – ce que Pierre Rosanvallon (1998) appelle la « légitimation philosophique du pluralisme ». La « naissance » des partis est ensuite étroitement liée à l'avènement du suffrage universel : c'est sans aucun doute l'aspect le plus connu. Mais on aurait tort de penser que la démocratie a simplement « accouché » des partis. Si l'élargissement du corps électoral précipite la constitution des *organisations* de parti, il faut également prendre soin de rapporter ce phénomène aux luttes entre acteurs politiques et aux nouvelles « technologies » (Offerlé, 1987) que mobilisent les « entrepreneurs » à l'articulation du XIX et du XXe siècles pour s'imposer dans ces luttes. Enfin, il faut insister sur le fait que l'émergence des partis s'inscrit dans un contexte de politisation, et procède en dernier lieu de la formation de grands clivages sur lesquels vont s'arrimer les systèmes partisans.

a) De la faction au parti : les origines philosophiques du phénomène partisan

Les partis politiques ne sont pas des formes naturelles de la vie politique. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'idée même de *partition* apparaît profondément rejetée car perçue comme contraire à l'unité qui fonde alors la conception (moniste) de la société (Donegani, Sadoun, 1994). Cette conception critique s'ancre dans une longue tradition philosophique, depuis les écrits de Platon – « est-il plus grand mal pour une cité que ce qui la divise et la rend multiple au lieu d'une ? » (*La République*, - 315) – jusqu'à ceux de Thomas Hobbes – « la faction est comme un nouvel Etat qui se forme dans le premier, sans l'aveu et l'autorité de celui ou de ceux qui gouvernent » (*Le citoyen ou les fondements de la politique*, 1642). De fait, l'émergence des partis politiques apparaît tout d'abord indissociable d'un lent processus de légitimation de la pluralité politique et de ses formes d'incarnation. Comme le rappelle Raymond Huard (1996), « pour que la notion de parti au sens



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

moderne s'affirme, il fallait qu'au-delà de l'existence réelle d'organisations partisans, deux évidences s'imposent à la plus grande partie des forces politiques, et d'abord que la division durable de l'opinion quelle que soit la forme du régime était normale et légitime et que cette division ne fût pas affectée automatiquement d'une connotation négative ». Cette « évidence » ne s'est pas forgée d'elle-même. La reconnaissance des partis procède d'un long travail de redéfinition positive des « divisions » inhérentes aux formes de vie en société politique qui a été progressivement conforté par l'évolution historique des régimes. Les prémices de ce travail sont repérables dans l'œuvre de Machiavel (*Histoires florentines*, vers 1520), mais l'affirmation du caractère inéluctable des divisions sociétales et la reconnaissance de la nature bénéfique de certaines d'entre elles s'amorcent surtout avec les réflexions de Henri de Bolingbroke (1678-1751) ou encore de David Hume (1711-1776) auteur en 1741 de deux petits essais (publiés sous forme de recueil dans ses *Essais moraux et politiques*) : *Des partis en général* et *Des partis en Grande-Bretagne*. Il ne s'agit pas encore de définir positivement les partis, terme que Hume utilise de manière interchangeable avec celui de faction ; mais de différencier les bons des mauvais partis. Hume reconnaît tout d'abord, dans la lignée de Machiavel, que « la différence des opinions est inévitable » : « les factions ont été des suites régulières et nécessaires de l'espèce de gouvernement sous lequel nous vivons » (*Les partis en Grande-Bretagne*). Il admet ensuite, tout comme Machiavel, qu'il puisse y avoir des oppositions négatives et d'autres positives. Mais surtout il opère une distinction entre les groupes constitutifs de ces oppositions. Ainsi, pour Hume, un groupe politique qui cherche à défendre des intérêts collectifs ou des principes sera considéré comme un moindre mal par rapport à un groupe politique qui cherche à défendre des intérêts personnels ou motivé par des sentiments (l'affection, l'amitié, la haine) : « Quand les hommes agissent pour une faction, ils sont capables, sans honte ni remords, de négliger toutes les lois de l'honneur et de la morale afin de servir leur parti et, pourtant, quand une faction se forme sur un point de droit ou de principe, il n'est pas d'occasion où les hommes ne révèlent une plus grande obstination et un sens plus déterminé de la justice et de l'équité » (*Essai sur les premiers principes de gouvernement*, 1741). En somme, dès lors qu'elle concourt à la défense de l'intérêt général, la *partition* politique devient acceptable. Edmund Burke (*Thoughts on the Cause of the Present Discontents*, 1770) ne donne finalement pas d'autre définition des partis : « un ensemble d'hommes unis pour promouvoir l'intérêt national par leurs efforts conjoints, sur la base de quelques principes sur lesquels ils s'accordent ». On est cependant encore loin d'une reconnaissance pleine et entière des partis politiques, comme l'attestent les réactions anti-partis des révolutionnaires français ou des Pères fondateurs de la Constitution américaine. L'acceptation des partis comme forme organisationnelle d'incarnation du pluralisme politique va donc encore tarder. Le statut réservé aux partis reste à ce titre profondément ambivalent tout au long du XIX^e siècle, ambivalence aisément repérable dans les écrits d'Alexis de Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*, 1835), qui les considère tout à la fois comme un « mal inhérent aux gouvernements libres », mais aussi comme un « mal nécessaire » (*De la démocratie en Amérique*, 1835). Tocqueville prend soin à cet égard de distinguer (dans une lignée proche de celle de Hume) ce qu'il appelle les « grands partis » des « petits partis » – autrement dit les bons des mauvais partis : « Ce que j'appelle les grands partis politiques sont ceux qui s'attachent aux principes plus qu'à leurs conséquences ; aux généralités et non aux cas particuliers ; aux idées et non aux hommes. Ces partis ont, en général, des traits plus nobles, des passions plus généreuses, des convictions plus réelles, une allure plus franche et plus hardie que les autres [...] Les petits partis, au contraire, sont en général sans foi politique. [...] Leur caractère est empreint d'un égoïsme qui se produit ostensiblement à chacun de leurs actes. [...] Les moyens qu'ils emploient sont misérables comme le but même qu'ils se proposent. [...] ». Même au moment où l'usage de la notion commence à se



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

généraliser, il est manifeste que les partis peinent encore à être perçus comme parfaitement légitimes. Ceux qui voient dans les partis un principe essentiel des gouvernements libres (Bryce, 1888) s'efforcent ainsi, dans un inlassable travail de justification, de disqualifier la faction pour mieux qualifier les partis. C'est le cas notamment du juriste suisse Johann Kaspar Bluntschli (*La politique*, 1879) : « Ne croyez point, avec certaines âmes timides, que les partis politiques soient une faiblesse et une maladie de l'Etat moderne. Ils sont au contraire la condition et le signe d'une vie politique forte [...] La faction est l'exagération et la dégénérescence, et elle est aussi désastreuse pour l'Etat que les partis lui sont utiles. Les partis se forment et grandissent dans une nation saine, les factions dans une nation malade. Les uns complètent l'Etat, les autres le déchirent. Dans sa croissance, l'Etat est animé par les partis : dans sa décadence, il est la proie des factions ». De fait, comme le note Giovanni Sartori (1976), le « terme de parti est bien rentré dans l'usage en remplaçant progressivement le terme péjoratif "faction", lorsque fut acceptée l'idée qu'un parti n'est pas nécessairement une faction, c'est-à-dire n'est pas nécessairement un mal et ne perturbe pas nécessairement le bien général ».

Les ressorts philosophiques de la naissance des partis ne doivent pas être sous-estimés. Le renouvellement des conceptions de la vie en société politique a précédé puis accompagné ce long processus qui a vu la diversité des opinions devenir progressivement compatible avec l'ordre politique. En France, l'aboutissement de ce processus s'opère avec la stabilisation du régime politique républicain et la reconnaissance du principe d'opposition, qui achève ainsi l'effritement du monisme originel et la banalisation conséquente du pluralisme (Rosanvallon, 1998).

b) L'avènement du suffrage universel et l'imposition de nouvelles manières de faire de la politique

« Parti révolutionnaire », « parti monarchiste », « parti constitutionnel », « parti orléaniste », « parti démocratique »... Comme le relève Jules Simon en 1868, « il y a tant de partis en France et tant de divisions dans les partis, qu'il ne reste pas un seul mot de la langue politique qui soit parfaitement clair » (cité par Charlot, 1971). Les partis désignent alors des groupements informels constitués pour l'essentiel sur une base idéologique. Ce sont avant tout, pour reprendre la typologie suggestive de Giovanni Sartori (1976), des « partis d'opinion et de clientèle » qui sont encore dénués de véritable structure. Ce n'est donc pas tant la naissance des partis qui pose question que celle de l'*organisation* de parti, dont l'apparition apparaît intimement liée à l'avènement du suffrage universel (masculin) et de la démocratie de masse. Ce constat est rapidement établi par les observateurs contemporains de la naissance des organisations partisans : « L'avènement de la démocratie dans l'Etat posa devant elle le problème de son organisation » (Ostrogorski, 1902) ; « La démocratie ne se conçoit pas sans organisation » (Michels, 1911). La formule est encore plus explicite chez Max Weber (1919) pour qui les partis sont « des enfants de la démocratie, du suffrage universel et de la nécessité de recruter et d'organiser les masses ». Cette corrélation entre élargissement du corps électoral et genèse des partis modernes ne vérifie pas de manière universelle. Il existe des pays (comme les pays scandinaves, Aucante, 2013) où l'organisation de parti émerge avant le suffrage universel. Certains politistes considèrent par ailleurs que d'autres facteurs ont précédé le suffrage universel dans l'avènement des partis modernes. Pierre Avril (1986) insiste sur l'importance « d'institutions préexistantes et incontestées » (le Parlement britannique, la Constitution de 1787) dans le développement précurseur des partis aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Pour Paolo Pombeni (1992), l'origine des partis est encore antérieure et doit être recherchée dans le lent processus de transition entre l'Ancien Régime et l'Etat moderne. Ces



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dimensions institutionnelles doivent bien sûr être prises en considération. Mais elles ne sauraient effacer l'impact qu'a pu avoir l'élargissement du suffrage sur la genèse du phénomène partisan. Mosei Ostrogorski est sans doute l'un des premiers à en rendre compte dans sa contribution sur « les origines des associations politiques et des organisations de partis en Angleterre (1893). Avant la réforme de 1832 (*Great Reform Act*), le régime censitaire britannique est très strict et les partis n'ont d'existence que parlementaire. Ils désignent alors deux groupes d'acteurs politiques (les Whigs et les Tories, le parti national et le parti de la Cour) tous deux dominés par l'aristocratie. La réforme de 1832 est la première d'une série de mesures visant à abaisser le cens. Elle ne provoque certes qu'une augmentation relative du corps électoral (qui passe de 2% à 7% de la population totale), mais l'inscription (obligatoire) sur les listes de ces nouveaux électeurs n'en devient pas moins un véritable enjeu politique. Les inscriptions devaient être initialement réalisées par les inspecteurs des pauvres des paroisses, mais ces derniers sont rapidement dépassés par les sociétés d'enregistrement qui se créent en liaison avec les deux camps politiques britanniques et qui, tout en entrant en compétition pour obtenir le ralliement des électeurs, finissent également par prendre en charge la désignation des candidats, formant ainsi les ramifications locales (ou extraparlimentaires) des partis. Comme l'affirme Ostrogorski, les sociétés d'enregistrement ont ainsi constitué la « brèche par laquelle les partis organisés, jusqu'alors confinés au Parlement, s'introduisent dans les circonscriptions et étendent peu à peu sur tout le pays le filet de leur *organisation* [...] Ce ne fut qu'après la Réforme que des organisations de parti régulières s'établirent dans le pays ». La réforme électorale est par ailleurs concomitante d'un processus de centralisation de ces organisations (les « organisations de parti centrales », comme les appelle Ostrogorski). Du côté conservateur comme du côté libéral se mettent en place au début des années 1830 des *clubs* (le Carlton Club et le Reform Club) qui ne constituent plus simplement, comme autrefois, des « groupes d'amis politiques » mais qui jouent désormais plus largement une fonction de « centre de ralliement d'action politique » et sont dotés d'un comité politique chargé des relations avec le niveau local. Les réformes ultérieures (et notamment celles de 1867) ne feront qu'approfondir un peu plus ce processus d'institutionnalisation et de centralisation des partis : création de l'Union nationale conservatrice en 1867 regroupant les associations locales de ce courant ; constitution de la Fédération nationale libérale en 1877 qui rassemble les différents comités électoraux (*caucus*) de cet autre courant. Comme le souligne Maurice Duverger (1951) : « Une fois nées ces deux cellules mères, groupes parlementaires et comités électoraux, il suffit qu'une coordination permanente s'établisse entre ceux-ci et que des liens réguliers les unissent à ceux-là pour qu'on se trouve en face d'un véritable parti ». La genèse des partis relève ainsi d'une première dynamique qualifiée par l'auteur des *Partis politiques* de « création interne » (ou parlementaire) où l'élargissement du suffrage apparaît fondamental. Globalement, le constat vaut pour les Etats-Unis, où les comités électoraux vont constituer les ramifications locales des *partis* nationaux chargés d'encadrer les électeurs (et notamment les nouveaux électeurs issus de l'immigration) et de sélectionner les candidats.

Il existe indéniablement une puissante corrélation entre instauration du suffrage et naissance de l'organisation partisane. Mais elle ne doit pas être perçue comme mécaniste. Contrairement à ce que laisse supposer la métaphore wébérienne, la démocratie n'a pas accouché des partis. Leur émergence procède également de luttes politiques et de l'imposition de nouvelles manières de faire de la politique. Les travaux de sociohistoire (pour une synthèse, Fayat, 2008) insistent ainsi sur l'importance, dans l'apparition des partis, de l'entrée en jeu des entrepreneurs politiques. On s'en tiendra ici à l'évocation du cas français. Lorsque la Troisième République est proclamée en 1870, le marché électoral présente encore plusieurs des traits constitutifs de la période des monarchies constitutionnelles, et ce en dépit de l'instauration du suffrage universel masculin en 1848. Ce



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

marché est alors dominé par des notables conservateurs (nobles, propriétaires terriens, industriels) qui se font élire sur leur personne en jouant de relations clientélares. L'élection s'opère sur le mode de la « procédure de ratification » (Garrigou, 1988) : elle consacre une légitimité préexistante entretenue à partir d'un système de rétributions matérielles attribuées en échange des votes. L'avènement du Second Empire a certes retardé le développement d'une véritable compétition politique démocratique. Mais elle a généré un important courant d'opposition progressiste et républicain. Au début de la Troisième République, la lutte politique oppose ainsi – au-delà des nuances constitutives au sein de ces deux grands camps – le camp conservateur et le camp républicain. Or ceux qui l'incarnent présentent un profil singulier : ils sont issus pour la plupart des professions libérales, sinon de la classe ouvrière, et sont dans tous les cas dépourvus de ressources personnelles. Pour investir le marché électoral, ils vont donc mettre en œuvre de nouvelles façons de faire de la politique. Comme le rappelle Nicolas Rousselier (2002), « les outils de la politique moderne appartiennent d'abord aux républicains ». Les républicains ne vont certes pas inventer le « comité électoral » mais l'usage systématique et pérenne qu'ils vont en faire, au niveau local, apparaît pour le coup inédit. « Supposons maintenant que le suffrage s'élargisse brusquement, souligne Maurice Duverger (1951) : si l'on ne crée ou ne développe en même temps des comités actifs, capables de canaliser la confiance de nouveaux électeurs, les suffrages de ceux-ci vont inévitablement se tourner vers les seuls candidats qu'ils connaissent un peu, c'est-à-dire les élites sociales traditionnelles. Ainsi, aux élections pour l'Assemblée nationale de 1871 en France, où le suffrage redevenait brusquement libre après 20 ans de candidature officielle, cependant que les partis n'existaient point, on vit la grande masse des votants se porter vers les châtelains du pays, dans les circonscriptions rurales : ce fut la "république des ducs". La création de comités électoraux tend donc à être une initiative de la gauche, parce qu'elle profite essentiellement à la gauche ». Pour « canaliser la confiance de nouveaux électeurs », les nouveaux entrepreneurs politiques vont mener à partir de ces comités des « campagnes électorales » : ils « ne pouvaient rivaliser avec les notables qu'en se plaçant sur un autre terrain : celui de l'opinion » (Garrigou, 2002) : fabrication d'affiches, rédaction de profession de foi et de programmes, mobilisation d'électeurs et d'adhérents, création de réseaux, mise en place d'une structure administrative susceptible de collecter des fonds pour financer l'action politique et l'effort de propagande. Il s'agit non seulement d'encadrer les votants mais également de les convaincre qu'un autre type de transaction électorale (le vote en échange de biens immatériels) est possible. Or, la mise en place de ce dispositif organisationnel (comités électoraux, campagne, structure administrative spécialisée) d'abord au niveau local puis au niveau national constitue les germes des partis tels qu'on les connaît aujourd'hui. La première organisation nationale du parti républicain voit ainsi le jour au milieu des années 1880, à l'initiative du député Jules Steeg et prend le nom de Comité national républicain : il s'agit encore d'une structure assez souple mais qui réunit 240 comités républicains, et a pour mission de coordonner les activités de propagande et de récolte de fonds. Or c'est précisément à ce moment que s'opère la fixation sémantique de parti comme *organisation*. Comme l'affirme Jules Steeg, « un parti qui n'est pas organisé n'est pas un parti » (Huard, 2002). La naissance de l'entreprise partisane procède ainsi d'« une forme de nécessité [qui] conduisait à faire de la conquête des voix l'objet d'une entreprise spécialisée et collective pour ceux qui ne détenaient pas les ressources de notables » (Garrigou, 2002).

L'imposition de cette « entreprise spécialisée et collective » relève encore d'au moins deux autres ressorts politiques. C'est tout d'abord parce que la « technologie » partisane a été perçue comme un moyen efficace de lutter en politique qu'elle s'est généralisée à l'ensemble des acteurs politiques – en l'occurrence, au camp conservateur. Pour reprendre ici Duverger : « La création de comités



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

électoraux tend donc à être une initiative de la gauche, parce qu'elle profite essentiellement à la gauche : il s'agit, grâce à ces comités, de faire connaître de nouvelles élites capables de concurrencer dans l'esprit des électeurs le prestige des anciennes. Mais la droite doit nécessairement suivre cet exemple, pour tâcher de conserver son influence : ce phénomène de contagion de la gauche se retrouvera souvent dans l'analyse de la structure des partis ». Tous les notables ne vont pas se conformer à ces nouvelles façons de faire de la politique ; nombre d'entre eux vont se montrer hésitants sinon réfractaires dans un premier temps (Garrigou, 2002). Néanmoins, la recherche de la plus grande efficacité politique, associée à l'élévation des coûts financiers d'entretien de leur clientèle traditionnelle, va induire une logique d'« isomorphisme organisationnel » (Di Maggio et Powell, 1983). Éric Phélippeau (2002) en rend parfaitement compte en retraçant la trajectoire du baron de Mackau. L'examen des comptes de ce député de l'Orne (qui est à l'origine de la constitution d'une Union des droites nationale en 1885) atteste ainsi l'importance croissante accordée aux nouvelles technologies politiques (impression de professions de foi, rémunération de directeurs de campagne). De même, l'analyse des modalités de campagne des patrons de l'industrie du textile dans le Nord de la France pour préserver leur position de pouvoir démontre également un alignement sur ces nouvelles pratiques politiques (Lefebvre, 2001). Plus largement, c'est bien ce même phénomène de mimétisme, fondée sur la croyance dans l'efficace partisan, qui génère au sein des groupements de représentation sectorielle (mouvements ou syndicats ouvriers, corporations paysannes, Eglise), le besoin de créer des organisations de parti ou, sinon, de rallier ou de soutenir ces organisations.

Cette généralisation apparaît ensuite encore tributaire du travail de codification de l'activité politique – qui reste avant tout le produit de luttes politiques. Les travaux de Raymond Huard (1996) ont de ce point de vue parfaitement démontré que le champ des « possibles partisans » reste dépendant des appareils réglementaires sur les libertés publiques (liberté de la presse, les journaux ayant souvent joué un rôle actif dans la constitution de comité ou dans le soutien accordé aux partis, mais aussi liberté d'association). Le caractère éminemment liberticide de la plupart des régimes politiques qui voient le jour en France au XIX^e siècle (monarchies constitutionnelles, premier et second empire) explique notamment le retard pris dans l'avènement hexagonal des partis politiques. Mais il faut se souvenir que la Troisième République tardera également à mettre sur pied un cadre législatif, craignant tantôt de favoriser tantôt les congrégations, tantôt l'essor des organisations politiques. C'est donc finalement avec la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association qu'éclot en France les partis politiques, dont la première incarnation est aujourd'hui l'ancêtre du Parti radical valoisien : le parti républicain, radical et radical socialiste, produit d'un assemblage hétéroclite de plus de 400 comités électoraux, avec le soutien de Ligue des Droits de l'homme (fondée en 1898 en vue notamment de participer de la défense du Capitaine Dreyfus), de la Ligue française de l'enseignement. Suivront l'Alliance démocratique (1901, centre droit), l'Action libérale populaire (1901, républicain catholique), la Fédération républicaine (1903, républicains modérés), la Section française de l'Internationale ouvrière (1905, regroupement des partis socialistes et ouvriers). Seuls les partisans de la monarchie resteront en dehors de ce cadre partisan d'action politique.

c) Les ressorts culturels de la naissance des partis politiques

Un dernier ressort, plus macroscopique, doit être évoqué pour compléter l'analyse de la genèse des partis politiques. Comme l'ont montré Stein Rokkan et Martin Lipset (1967), ce phénomène s'explique également à l'aune des grandes révolutions modernes et de la formation subséquente de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

clivages socioculturels, autrement dit d'« oppositions d'intérêts durable entre deux segments de la population » (Frogner, 2007). Deux révolutions vont jouer un rôle fondamental : la révolution « nationale » (XVIIe-XIXe) qui renvoie au processus de constitution de l'Etat-nation, et la révolution industrielle qui consacre à partir du XIXe siècle le passage d'une économie à dominante agraire et artisanale à une économie commerciale et systématisée. Ces deux révolutions ne vont pas engendrer des ensembles sociétaux homogènes. Elles vont être génératrices de lignes d'opposition durables et structurantes qui vont trouver leur traduction sous la forme de systèmes de partis différenciés. Pour Lipset et Rokkan, chacune de ces révolutions va accoucher d'au moins deux types de clivages, qui vont se déployer selon deux axes – l'axe territorial et l'axe fonctionnel (qui renvoie aux « oppositions portant sur le contrôle, l'organisation, les objectifs et les choix de politiques publiques du système pris dans son ensemble ») – générant ainsi quatre grands clivages : le clivage centre/périphérie (territorial) et le clivage Eglise/Etat (fonctionnel), issus de la révolution nationale ; le clivage urbain/rural (territorial) et le clivage possédants/travailleurs (fonctionnel), issus de la révolution industrielle (dans un ouvrage postérieur, Rokkan repère un ultime clivage issu de la révolution internationale bolchevique entre socialistes et communistes). C'est autour de ces clivages que se forment à la jonction du XIXe et du XXe siècles les différentes familles de partis : les partis démocrates-chrétiens s'opposent aux partis anticléricaux (clivage Eglise/Etat), les partis centralistes nationaux aux partis régionalistes (clivage centre/périphérie), les partis « bourgeois » aux partis « ouvriers » (clivage possédants/travailleurs) – les partis agrariens étant les seules formations issues du clivage urbain/rural (Seiler, 1980). Il faut bien sûr préciser que tous les clivages ne se sont pas politisés au même degré, en même temps, dans tous les pays, et qu'ils n'ont donc pas forcément engendré des partis et des oppositions partisans. Mais la perspective proposée n'en permet pas moins de mettre au jour un même ensemble de « préconditions du big-bang fondateur » des partis (Seiler, 2001). Une lecture rapide de l'approche rokkanienne pourrait par ailleurs laisser à penser que la naissance des partis est le simple produit de l'apparition de clivages. Ils doivent être plus précisément considérés comme des agents d'expression en même temps que des instruments d'intégration de conflits sociaux émergents. De fait, le modèle a le mérite d'insister sur les dynamiques externes (ou extraparlimentaires) de création des organisations partisans, souvent fondés dans une logique de continuation de représentation d'intérêts. Le Parti travailliste britannique voit ainsi le jour à la suite de la décision prise lors du congrès des Trade-Unions de 1899 de créer une organisation électorale et parlementaire. Fondé en 1927, le Parti agraire et paysan français procède de l'initiative de groupements professionnels agricoles (l'Union des paysans de l'Oise). Le parti conservateur catholique belge naît de l'action des comités catholiques scolaires contre la laïcisation des programmes, etc. Nombre de critiques ont cependant été adressées à l'analyse rokkanienne : son caractère surplombant, ses omissions (les mouvements fascistes ne font pas partie de la cartographie établie), les problèmes attenants au classement (souvent subjectif) de partis dans le modèle, son actualisation par rapport aux nouveaux clivages qui ont émergé depuis lors, etc.

Mutations (et invariants) du phénomène partisan

Les partis ont-ils changé depuis leur apparition ? Une question d'une telle ampleur ne peut appeler qu'un traitement transversal et synthétique. En un peu plus d'un siècle, le phénomène a bien évidemment connu de nombreuses évolutions. Celles-ci sont cependant trop souvent interprétées comme porteuses d'un inexorable déclin – un constat qui procède souvent moins d'observations empiriques que d'extrapolations de résultats d'enquêtes sondagières sur la perception et le rôle des



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

partis. Il faut pourtant se rappeler que les annonces prophétiques concernant la disparition du phénomène partisan sont à peu près aussi anciennes que le phénomène lui-même : « dès leur création, on a diagnostiqué leur disparition », rappelait encore récemment Florence Haegel (*Le Monde*, 16 février 2016). On gagne donc à se départir de ce type d'analyse « crisologique » (et du vocable stérile qui l'accompagne : déclin, mort lente... sur ce point, voir Pudal, 2002) pour privilégier une approche attentive à rendre compte des incontestables changements qui ont affecté les partis mais aussi de leurs invariants sur le temps long. Trois aspects apparaissent ici importants à prendre en considération en regard des débats académiques sur ce sujet : le rôle des partis comme « institution de sens » ; leur fonctionnement comme « machine électorale » ; la place qu'ils occupent dans la vie politique.

a) *Les partis comme « institutions de sens »*

Comme le rappelle Michel Hastings (2001), les organisations de parti se sont affirmées dès leur origine comme des « institutions de sens », c'est-à-dire comme « des entrepreneurs idéologiques et culturels habilités à dresser le modèle de la société légitime, à désigner les principes essentiels à partir desquels les actions particulières prennent leurs pleines justifications (Hastings, 2001). Ces « institutions » vont surtout prendre corps avec le développement des « partis de masse » (Duverger, 1951). Face aux « partis de cadres », organisations faiblement structurées reposant sur la « force du nom » des notables qui les composent, les « partis de masse » entendent privilégier la « force du nombre ». Ils aspirent ainsi à recruter le plus possible d'adhérents, mais aussi à les former (Maurice Duverger parle « d'éducation politique »), à leur offrir une vision du monde et plus largement à encadrer les différents aspects de leur vie sociale. Comme le rappelle Sigmund Neumann (1956), les partis socialistes ont fourni les « premiers exemples de ces partis », leur organisation étant « décrite, par dérision, comme un encadrement du berceau à la tombe, depuis l'association des crèches ouvrières jusqu'à la société athée de crémation ». Les partis communistes occidentaux – et notamment le Parti communiste français, qualifié de « parti-société » par Annie Kriegel (Kriegel, 1968) – offrent un cas idéal-typique d'organisation partisane jouant pleinement cette fonction d'intégration sociale (Merton, 1965, Lavau, 1969). Mais de telles formations se sont également développées à droite de l'échiquier politique. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le Rassemblement du peuple français (formation gaulliste fondée en 1947) cherchait aussi à recruter un maximum d'adhérents, à les encadrer dans une organisation hiérarchisée et disciplinée, à les intégrer au sein de la communauté partisane (meetings, kermesses), à les former dans ses écoles ou encore à multiplier les organisations parallèles pour mieux pénétrer la société civile (Charlot, 1970). C'est précisément ce rôle global des partis comme « institution de sens » qui semble avoir été remis en question au cours de ces dernières décennies. Alors même que Maurice Duverger pronostiquait la généralisation du modèle de « partis de masse », les organisations partisans vont entrer à partir des années 1960 dans un processus de désidéologisation. C'est la première transformation remarquable dans l'évolution historique du phénomène partisan. Ce processus s'est traduit tout à la fois par l'affaiblissement de l'ancrage sociétal des partis, par une dilution de leur fonction programmatique et par une érosion des effectifs militants, et s'explique pour l'essentiel par un ensemble de facteurs conjoncturels : la croissance économique et la généralisation de l'État de providence, qui vont amoindrir la force des clivages socio-politiques ; le développement des médias de masse, qui va encourager une personnalisation de la compétition politique ; l'individualisation des comportements sociaux, qui va susciter un phénomène de déliaison vis-à-vis des structures traditionnelles d'encadrement. Otto Kirchheimer (1966) est l'un des premiers à rendre compte des



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

conséquences de ces transformations en décrivant l'émergence d'une nouvelle forme d'organisation partisane censée succéder au « parti de masse » : le parti « attrape-tout ». Ainsi, les partis seraient désormais moins soucieux d'encadrer une classe sociale donnée (la « classe gardée ») ou de satisfaire les attentes de leurs adhérents que de rassembler le nombre maximal de voix, au prix de compromis voire de renoncements programmatiques (Kirchheimer parle ainsi de « réduction drastique du bagage idéologique »). Cette évolution est également constatée par Jean Charlot (1971), qui propose au début des années 1970 un modèle de parti similaire, le « parti d'électeurs » : « contrairement au parti de militants ou au parti de masse, le parti d'électeurs récuse le dogmatisme idéologique qui en ferait une Église, voire une chapelle. Il se contente d'un fonds commun de valeurs, assez large pour réunir autour de lui un maximum de supporters ». Et depuis lors, ce processus de désidéologisation n'aurait fait que s'accroître. C'est notamment la thèse défendue par Richard Katz et Peter Mair (1995). Confrontés à une baisse historique de la participation électorale et du militantisme partisan, les partis établis se seraient résolument tournés vers l'État pour y trouver de nouvelles ressources (notamment le financement public), se détournant un peu plus de leur base électorale et militante mais aussi, plus largement, de la société civile. Peu soucieux de considérations programmatiques (qu'ils peuvent toujours confier en sous-traitance à des *think tank*), ils fonctionneraient désormais en « cartel », contrôlant l'accès à la compétition politique pour mieux se partager l'usage monopolistique des ressources étatiques.

Le désidéologisation des partis est un phénomène peu discuté sur le temps long. Mais il importe de nuancer et de préciser les analyses qui en sont généralement proposées. Les partis tendent en effet à être un peu trop rapidement présentés aujourd'hui comme des collectifs qui auraient cessé de produire des idées (Schmid, 2013) et dont la seule préoccupation serait de conquérir ou de conserver le pouvoir – ce qu'illustre assez bien la domination dans le champ académique de ce que Frédérique Sawicki (2001) appelle le « paradigme wébéro-schumpétérien ». On peut cependant estimer que cette conception procède en partie d'une lecture idéaliste du modèle du « parti de masse ». Non seulement il n'a jamais existé de « cas pur » de parti de masse (comme le reconnaissait Maurice Duverger) mais en outre ce modèle n'a jamais constitué un modèle exclusif de parti. Il existait des partis à faible intensité idéologique à l'époque où le parti de masse représentait un modèle dominant en Europe (au lendemain de la seconde guerre mondiale), comme il existe aujourd'hui, à l'ère du parti-cartel, des partis à forte intensité idéologique. Le cas des partis d'extrême droite, qui se sont tout particulièrement développés au cours de ces dernières années dans la plupart des pays européens, en offre une illustration assez exemplaire (Mudde, 2000, Ignazi, 2003) – ce qui n'empêche certes pas leurs dirigeants de déployer des stratégies électoralistes (Mayer, Dézé, Crépon, 2015) et donc aussi de « ruser avec l'idéologie », pour reprendre une expression de Georges Lavau. Quoi qu'il en soit, on aurait tort de voir dans les partis d'hier des partis forcément « idéologiques » et dans ceux d'aujourd'hui des partis forcément « pragmatiques » – ou encore de considérer, de manière synchronique cette fois, qu'il puisse exister des partis qui n'aient pour seul souci que de défendre leurs fondements doctrinaux quand d'autres ne seraient mus que par la quête et l'obtention de positions de pouvoir. Les partis n'ont jamais cessé d'être travaillés par des logiques tout à la fois entrepreneuriales d'un côté, et doctrinales ou plus largement culturelles de l'autre (Sawicki, 2001 ; Dézé, 2007), l'accent mis sur telle ou telle logique dépendant tout à la fois de variables endogènes et exogènes (Kitschelt, 1989). On ne saurait par ailleurs oublier que l'idéologie reste une ressource essentielle pour les partis, que ce soit pour « rémunérer » symboliquement une partie de leurs membres (Gaxie, 1977) ou pour contribuer à la production d'un ensemble de signes distinctifs qui leur est indispensables dans la compétition politique. Comme le rappelle Michel Hastings (2001), « il est nécessaire pour la survie des partis qu'ils disent et



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

s'expliquent à eux-mêmes leurs propres fins. Il est indispensable qu'à travers un système de sens soient verbalisées leurs différences ». On note à ce titre que le rapprochement programmatique des partis peine à être complètement validé d'un point de vue empirique (Abedi, 2004 ; Carter, 2005). De même, les partis ont incontestablement perdu de leur ancrage sociétal. Mais celui-ci apparaît moins en voie de disparition que de recomposition (ce que ne permettent sans doute pas d'observer les approches macroscopiques à vocation typologique). Ainsi, les réseaux traditionnels du Parti socialiste français (le monde laïc, l'extrême gauche étudiante, les syndicats) se sont certes « rétractés » (Lefebvre et Sawicki, 2006), mais ils se sont également pour partie recomposés autour de nouveaux soutiens (issus par exemple des mouvements écologistes, urbains homosexuels ou immigrés). De même, les modalités d'affiliation au Parti communiste français ont certes considérablement évolué sous le double effet du renouvellement générationnel et des transformations économiques et industrielles qui ont affecté la classe ouvrière, mais elles ne se sont pas forcément accompagnées d'une remise en cause généralisée de l'autorité partisane communiste auprès des populations locales (Gouard, 2014). À trop se focaliser sur les partis établis, on tend par ailleurs à oublier que certaines formations de création plus récente (comme le Front national en France) ont construit leur succès sur la base d'un important travail de terrain et de pénétration de la société civile. En instituant des cadres de sociabilité alternatifs (Tristan, 1987, Bizeul, 2003), en développant des organisations satellites (Camus et Monzat, 1992 ; Dézé, 2012), le FN a ainsi cherché à se constituer en « sous-société » (Birenbaum, 1992). De même, il est remarquable de constater que certaines des organisations partisans qui ont récemment vu le jour comme Podemos (Nez, 2015) ou les Partis pirates (Bocquet, 2014) constituent des émanations politiques de la société civile (Nez, 2015). Plus largement, il faut se souvenir qu'aucun parti politique n'évolue dans l'éther social (y compris les organisations potentiellement assimilables au « parti-cartel » : voir sur ce point, la notion de parti « post-cartel » développée par Yishai, 2001). Comme le rappelle Frédéric Sawicki (2013), les organisations partisans ne peuvent espérer perdurer si elles ne disposent de « puissants relais dans la société ». Il faut donc prendre soin de s'intéresser aux « milieux partisans » qu'elles forment (Sawicki, 1997), c'est-à-dire à l'ensemble des réseaux sociaux avec lesquels elles sont en interaction. Mais il faut également prêter attention aux « technologies » (Offerlé, 1987) que déploient les partis pour maintenir coûte que coûte ces liens sociétaux. La généralisation des « primaires » (et notamment les primaires « ouvertes ») consacre peut-être le déclin des « partis de militants » (Lefebvre, 2006) mais elles peuvent être également perçues comme une tentative de regagner en légitimité auprès de la société civile, de relancer les adhésions mais aussi la mobilisation des militants traditionnels, indispensables pour assurer leur mise en place (Boudic, Haegel, Lecoer, 2013). On ne peut en outre oublier qu'Internet fournit aujourd'hui un espace virtuel fortement investi par les organisations partisans et par lequel elles tentent non seulement se « reconfigurer » mais aussi de renforcer et d'élargir les rapports avec leurs soutiens (Greffet, 2011 ; Théviot, 2014).

Enfin, il est indéniable que le nombre de militants au sein des partis a considérablement baissé, au point que l'on puisse se demander si les partis comptent encore des « partisans » (Dalton, Wattenberg, 2003). Mais là encore, il faut se méfier des généralisations. Le phénomène n'est tout d'abord pas homogène selon les pays. Alors que les effectifs ont décliné au Danemark, au Pays-Bas ou au Royaume-Uni, ils sont restés stables en Belgique, en Autriche, en Irlande ou Suède. Concernant la France, il faut se souvenir que le militantisme partisan n'y a jamais été particulièrement développé et qu'il reste à des niveaux globalement identiques depuis une trentaine d'années (selon les estimations, entre 1,4 et 2% des électeurs inscrits) ; en revanche, l'activisme partisan apparaît plus intense au sein des formations françaises que dans les autres formations en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Europe, qui compte pourtant plus d'adhérents (Morales, 2009). Cette évolution est ensuite différente selon les partis. Ainsi ce sont avant tout les partis de masse, comme le Parti conservateur britannique ou le Parti communiste français, qui ont été les plus affectés par cette baisse. Le premier a perdu près de 2,2 millions de membres depuis les années 1950 (il en compterait actuellement 300000) tandis que le deuxième a vu ses effectifs divisés par six sur la même période. Les autres partis, à effectifs plus réduits, semblent avoir été peu sinon pas affectés par ce phénomène. Il faut par ailleurs se souvenir que le nombre de membres d'un parti est sujet à variation : les changements de leadership, la mise en place de procédures renouvelées de recrutement – par exemple, le système des adhésions à 20 euros mis en place par le Parti socialiste français en 2006 (Barboni, Treille, 2011) – les campagnes électorales à forte intensité peuvent constituer autant d'occasions de capter le soutien de nouveaux adhérents. Enfin, la place et le rôle dévolus aux militants au sein des partis établis a certes évolué. Mais il faut éviter d'analyser cette évolution en regard d'un âge d'or de l'engagement partisan qui n'a jamais vraiment existé. L'avènement d'un militantisme « à la carte » ou « distancié » (Ion, 1997) atteste sans doute une transformation du rapport des citoyens aux institutions partisans, mais il importe de se souvenir que l'engagement « remise de soi », idéalement incarné par la figure du militant communiste, reste avant tout un « rêve institutionnel » qui n'a finalement jamais concerné qu'une minorité d'activistes. Pour paraphraser Rémi Lefebvre (2013), on pourrait dire que le militantisme partisan n'est plus ce qu'il n'a jamais été. De fait, les formes d'engagement ont toujours été variables dans le temps et dans l'espace. De nos jours, il existe encore des partis où l'on exige des militants qu'ils connaissent les dogmes du parti, qu'ils s'impliquent intégralement, voire qu'ils passent par une période probatoire, comme c'est le cas avec Ligue du Nord en Italie. Mais il existe aussi des partis où l'adhésion revêt une importance moindre et que l'on se contente de gérer à l'aide des techniques du management et du marketing, comme c'est le cas avec l'ancienne UMP (Haegel, 2013).

b) Les partis comme machine électorale professionnelle

Après la désidéologisation, on peut considérer que la professionnalisation des partis constitue une autre évolution majeure des partis politiques. Dans la littérature, le terme renvoie au processus par lequel les partis ont progressivement cessé de constituer des organisations bureaucratiques dédiées à la mobilisation de clientèles arrimées à des segments sociaux spécifiques (autrement dit, des partis de masse) pour se transformer en entreprises politiques voués à maximiser leurs profits électoraux. Le phénomène est donc concomitant de la désidéologisation et s'inscrit dans un contexte similaire marqué tout à la fois par l'érosion du militantisme, par un abstentionnisme croissant, par le développement des médias de masse et de l'industrie sondagière, par la croyance dans l'efficacité d'un ensemble de techniques exogènes (tels que le marketing) mais aussi par l'augmentation du financement public. La professionnalisation relève ainsi d'une logique d'adaptation aux nouvelles conditions du marché politique et vise à rendre les partis plus « réactifs » à ses évolutions (Avril, 2001). Pour Angelo Panebianco (1988), les partis tendraient ainsi, à partir des années 1980, à s'aligner sur un nouveau modèle : celui du « parti électoral professionnel ». Cinq critères permettent le caractériser : il s'agit d'une « machine » organisée pour la compétition politique ; l'appareil partisan est en lui-même peu développé ; le rôle dévolu au leader est central (celui accordé à l'idéologie ou au militantisme devient mécaniquement secondaire) ; les activités du parti sont déléguées à des experts (en communication, en marketing, en sondages, en événementiels, en communication numérique...) ; les dirigeants des organisations apparaissent étroitement dépendants des ressources collectives de l'organisation, qui est en recherche constante de financements (a



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

fortiori dans un contexte où les coûts de campagne sont devenus très élevés). Ces traits sont également repérables dans le modèle du « parti-cartel » de Richard Katz et Peter Mair (1995) mais aussi dans celui du *business firm party* (Hopkin, Paolucci, 1999), selon lequel les partis tendraient de plus en plus à s'aligner sur le mode de fonctionnement et les méthodes des entreprises issus du marché économique.

Ce modèle se vérifie tout particulièrement dans certains cas partisans, comme celui du Parti travailliste britannique qui, à partir des années 1980, entre dans un processus volontariste de « modernisation » (Webb, 1992 ; Faucher, 2008). Le parti augmente alors le nombre de ses permanents (et donc de ses salariés, au détriment des bénévoles) ; son personnel politique reçoit des formations qui sont assurées par des cabinets de consultants (comme Andersen Consulting) ; la culture de l'entreprise remplace l'ancienne culture organisationnelle (ce qui ne se fait pas sans résistance au niveau de la base militante) ; la cible électorale est redéfinie (le Parti travailliste devient le parti de tous les citoyens plutôt que le parti des plus démunis) ; une place prépondérante est accordée au leader de même qu'aux communicants, à l'instar d'Alastair Campbell, ancien journaliste au *Mirror* et Directeur de la communication et de la stratégie au sein du gouvernement de Tony Blair de 1997 à 2003. L'UMP est un autre parti qui correspond également assez bien au modèle d'Angelo Panebianco. Comme le montre Florence Haegel (2012), le budget consacré à la communication et au marketing y est particulièrement important ; ces secteurs sont pris en charge par des agences extérieures (BBD International pour la fabrication de l'UMP, Blue Advertainment – l'une des sociétés du réalisateur Luc Besson – pour la mise en scène des meetings) ; l'organisation apparaît en proie aux techniques du management (voire aussi Petitfils, 2012) ; elle cherche à recruter ses militants dans les écoles de commerce ; son personnel se compose de plus en plus d'individus issus de l'entreprise ; le fonctionnement de l'organisation est conçu de telle manière qu'il doit avant tout servir les intérêts du leader ; le fonctionnement du parti (statuts, nombre d'adhérents, circuits de financement) est régulièrement modifié pour être adapté à la conjoncture électorale.

La professionnalisation constitue ainsi une évolution peu discutable des partis politiques. Mais son interprétation mérite là encore quelques nuances. Tout d'abord, il faut se rappeler qu'elle ne représente pas forcément un phénomène nouveau. La naissance même des partis procède d'une logique de professionnalisation de l'activité politique par laquelle les agents républicains contestataires de la domination notabiliaire vont recourir à des techniques de mobilisation nouvelles, techniques qui vont se généraliser à l'ensemble des agents politiques, dans un contexte d'intensification et de spécialisation de la compétition politique (Weber, 1919). En réalité, on gagne à considérer la « professionnalisation » des partis comme un processus continu de « modernisation » (ou d'alignement sur un ensemble de techniques jugées nécessaires pour « faire parti », techniques elles-mêmes sujettes à de constantes réinventions). Ce qui peut paraître nouveau, c'est la forme que la professionnalisation partisane a revêtue au cours de ces dernières années : il paraît clair que le modèle organisationnel qui tend à s'imposer comme une référence est celui de l'entreprise économique. Mais là encore, Florence Haegel rappelle que cette référence n'est pas forcément inédite, puisque l'entreprise constituait déjà le modèle du Centre national des indépendants dans les années 1950, des « jeunes giscardiens » dans les années 1970 ou même du RPR lors de sa création. Certains partis se sont peut-être alignés sur ce modèle, mais on trouve en définitive peu de partis correspondant strictement au modèle de la *firme*, si ce n'est Forza Italia, l'ancienne formation lancée par l'entrepreneur Silvio Berlusconi à partir de l'une des branches de sa société, Fininvest (Paolucci, 2001).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La professionnalisation correspond sans nul doute à une accentuation de la vocation électorale des partis. Mais là encore, il faut se souvenir que cette vocation est constitutive du phénomène partisan. Dans *Le Savant et le politique*, Max Weber rappelait déjà que « nombre de partis politiques, notamment ceux d'Amérique, sont devenus, depuis la disparition des vieilles divergences sur l'interprétation de la Constitution, des organisations qui ne s'occupent que de la chasse aux emplois et qui modifient leur programme concret en fonction des voix à capter ». De fait, on gagne, là encore, à appréhender les évolutions du phénomène partisan avec prudence et nuances. Anne-Sophie Petitfils (2012) ou encore Florence Haegel (2013) montrent très clairement à ce titre que la « managérialisation » de l'UMP ne s'est pas assorti d'un affaiblissement du parti comme institution de sens ni même d'un effacement des cultures politiques internes. Comme le résume Florence Haegel, « le professionnalisme et l'électoralisme sont bien des phénomènes avérés mais ils n'ont pas conduit à une dissolution de la densité socio-culturelle, voire idéologique, des mondes partisans ». Enfin, l'on sait que les phénomènes de confiscation des ressources partisans au profit d'une élite ne sont pas, là encore, des phénomènes nouveaux. Les partis continuent bien, de ce point de vue, d'être travaillés par de puissantes logiques oligarchiques (Michels, 1911).

c) La place des partis dans la vie politique

La place des partis dans la vie politique ne cesse d'être remise en question, et c'est là, sans doute, l'une des autres évolutions majeures qu'il convient d'interroger. On l'a rappelé, les partis ont toujours suscité nombre de critiques – d'aucuns, comme Mosei Ostrogorski (1902) ou Simone Weil (1940) appelant même à leur suppression. Mais les partis apparaissent plus que jamais, aujourd'hui, remis en question. C'est du moins ce que laissent à penser les résultats des enquêtes sondagières qui sont régulièrement réalisées sur le sujet. Pour s'en tenir au cas français, et d'après les chiffres du baromètre annuel de la confiance politique du CEVIPOF (enquête de décembre 2015), seulement 12% des Français feraient désormais confiance aux partis. De même, on peut observer qu'un nombre décroissant de personnes déclare se sentir proches d'un parti (environ 50% à la fin des années 1970, plus que 30% aujourd'hui). Lorsqu'on les interroge sur l'image qu'ils ont de chacun des partis politiques français, pris individuellement, les sondés s'avèrent certes moins sévères. Mais en 2014, on notait que pour la première fois dans l'histoire du baromètre créé par TNS Sofres en 2002, aucun parti politique français n'atteignait 30% d'opinion favorable. Réalisé en 2014, un autre sondage IFOP révélait que 62 % des personnes interrogées pensent « plutôt » que les partis politiques ne sont pas « utiles » (contre 37 % qui considèrent qu'ils le sont), 75 % qu'ils ne sont pas « capables de se réformer » (contre 24 %), 82 % qu'ils ne sont pas « adaptés à la situation actuelle du pays » (contre 17 %) et 85 % qu'ils ne sont pas « proches des réalités quotidiennes des Français » (contre 14 %). Comme le résume par ailleurs un journaliste du *Monde* dans un récent dossier consacré à « l'avenir des partis politiques traditionnels » : « un entre-soi en vase clos, coupé de la société ; une absence de renouvellement des hommes – encore si peu de femmes ! – et des idées ; des militants et des adhérents qui partent, découragés (le PS comme l'ex-UMP en auraient perdu la moitié depuis 2007) ; des cadres sortis du même moule et des "professionnels de la politique" qui se disputent des places d'honneur semblant leur être exclusivement réservées... C'est ainsi, en général, que l'on décrit les partis – repliés sur eux-mêmes ». Cette conception très critique des partis n'est pas exclusive du public citoyen interrogé par les instituts de sondages. Elle apparaît également pour partie partagée par les adhérents des organisations partisans, comme le révèle l'enquête réalisée par Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki sur la « société des socialistes » (2006). Et elle peut également se lire à travers non seulement le haut niveau de participation politique



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

protestataire en France (pour rester sur ce cas) mais aussi l'apparition de mouvements se présentant explicitement comme autant d'alternatives politiques à l'offre partisane : mouvement pour une « primaire citoyenne » (ou « Primaires des Français »), mouvement « Bleu, blanc, zèbre », Nuit Debout, etc.

Que la critique anti-partis soit croissante paraît peu contestable. Cela ne doit pas conduire pour autant à sous-estimer la place qu'occupent aujourd'hui les partis politiques. Car s'il y a eu transformation au cours de ces dernières décennies, c'est toujours moins dans le sens d'un affaiblissement que d'un renforcement des organisations partisans. On peut en prendre la mesure à l'aune d'une multitude d'indicateurs. En premier lieu, il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu autant de partis qu'aujourd'hui. Pour s'en tenir au cas de la France, le nombre d'organisations souhaitant être reconnues comme partis (une démarche qui implique de déposer des comptes certifiés auprès de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques) a été multiplié par vingt depuis le début des années 1990. En 2015, 431 formations étaient tenues de déposer des comptes certifiés (même si seules 56 ont été éligibles au financement public). Bien sûr, cette croissance exponentielle s'explique par la mise en œuvre de la législation sur le financement des partis politiques. La plupart des organisations certifiées sont loin de correspondre aux définitions sociologiques des partis et s'assimilent à des micro-partis servant de relais local et financier aux différents représentants des partis politiques. Mais il faut y voir un signe parmi d'autres de la domination des partis comme forme d'organisation politique légitime. On doit le constater : il n'y pas de politique institutionnelle en dehors des partis. De ce point de vue, force est d'admettre qu'ils ont bien opéré une « monopolisation de l'activité politique » (Agrikoliansky, 2000). Ainsi, l'édifice doctrinal des partis se construit peut-être de plus en plus au sein d'instances extérieures (fondations, *think tank* qui leur sont malgré tout sont rattachés), mais les organisations partisans n'en conservent pas moins le contrôle de l'essentiel de la production de l'offre politique. Certains acteurs politiques peuvent peut-être se passer des partis pour mener leur carrière, dès lors qu'ils sont parvenus à constituer un capital politique suffisant, comme George Frêche à Montpellier, ou Jean-Luc Mélenchon, qui a décidé de se lancer dans la campagne pour la présidentielle de 2017 sans le soutien du Parti de Gauche et du PCF ; il reste que l'appartenance à un parti reste fondamentale : comme le remarque Florence Haegel (2012), ils restent le « creuset au sein duquel se forment les principales figures politiques ». La part des sans-étiquettes s'élève encore à 20% au niveau local (si l'on prend le cas des élections départements de 2015). Mais elle diminue dès lors que l'on s'élève au niveau national (seuls neuf députés non-inscrits siègent actuellement à l'Assemblée nationale). Cette appartenance apparaît d'autant plus fondamentale que les coûts de campagne sont aujourd'hui particulièrement élevés et que les partis captent l'essentiel du financement public. La sélection du personnel politique reste donc une prérogative majeure des partis politiques, qui fournissent l'essentiel des membres qui vont composer les instances de gouvernement. Bien plus, il peut certes apparaître des mouvements collectifs qui semblent parvenir, au moins ponctuellement, à s'imposer comme des formes alternatives d'organisation politique aux partis. On pense, par exemple, au mouvement italien 5 étoiles du comique Beppe Grillo ou à Podemos emmené par le professeur de science politique Pablo Iglesias. Mais il est remarquable de constater, malgré tout, la force sociale de l'organisation de parti, qui finit toujours et encore par s'imposer à l'ensemble des collectifs qui entendent s'impliquer dans la compétition politique. L'institutionnalisation des mouvements écologistes en offre une illustration (Villalba, 1999 ; Rihoux, 2001). Les choix qui se sont opérés au moment de la reconversion du mouvement des Indignés (Nez, 2015) démontrent également que même dans les collectifs les plus hostiles aux formes ordinaires du jeu politique, la constitution d'un parti représente un incontournable. De fait, comme le rappelle à juste titre Michel Offerlé (1987),



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

« tout joueur marginal ou prétendant, s'il a la possibilité de tenter de modifier les règles de fonctionnement du champ, n'en subit pas moins l'attraction, par le seul fait d'y prendre position. La destinée des "partis anti-système", "pas comme les autres", "extrémistes", ou "hors système" [...] montre bien [...] la force des mécanismes d'assimilation et de conformisme qui sont au principe de la concurrence interpartisane ».

Conclusion

Au terme de cette analyse, on aura compris à quel point l'étude du phénomène partisan, saisi à travers la question de son origine et de ses transformations, permet de prendre la mesure des évolutions qui ont affecté la vie politique dans les démocraties au cours de ce dernier siècle. Forme tout d'abord improbable d'organisation politique, le parti a fini par s'imposer comme une technologie indispensable pour faire de la politique. Ce processus n'a pas été de soi : il émane de logiques complexes qui procèdent aussi bien d'une redéfinition des conceptions du vivre-ensemble politique, de l'élargissement du droit de suffrage, de l'invention de nouvelles manières de faire en politique, de changements législatifs que de l'intervention de dynamiques d'ordre culturel. Rien ne prédestinait donc ce type d'organisation à devenir dominant en politique. En cherchant à repérer les principales transformations qu'ils ont connues, on saisit par ailleurs à quel point ils ont été en constante mutation depuis leur apparition. Il est de fait incontestable que les partis se sont tout à la fois désidéologisés, professionnalisés et que leur place a changé dans la compétition politique. Mais ces évolutions ne doivent pas pour autant conduire à conclure à leur disparition prochaine. A certains égards, on peut même penser que les partis – quelle que soit leur forme actuelle – n'ont jamais occupé une place aussi importante en politique.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

VI - Epreuve orale de leçon

Jury : BRESSON Maryse, BONNEVAL Loïc, DÉZÉ Alexandre, HEURTEVENT Damien, MONTOUSSÉ Marc, MORIN Sylvain, PELTAN Stéphane, SAIDI Aurélien, TOUCHELAY Béatrice et ZALC Claire.

Rapport : MONTOUSSÉ Marc.

6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1° Leçon portant sur le programme de l'option sciences économiques et sociales de la classe de seconde ou sur le programme de sciences économiques et sociales de première ou de terminale ES des lycées (y compris sur le programme de l'option sciences économiques et sociales en première ES et sur celui de l'enseignement de spécialité en classe de terminale ES), suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum] ; coefficient 5). »

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site ENS-DGESCO dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidats disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques....

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 45 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

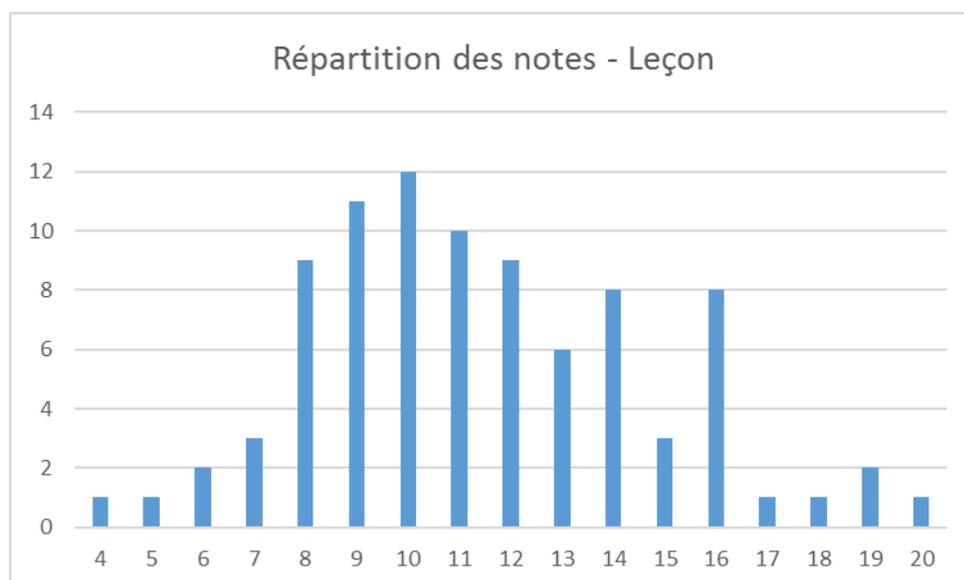
L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 45 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique et de demander au candidat les titres des ouvrages qu'il a utilisés pour construire son exposé.

6.2. Les résultats : distribution des notes

88 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 11,44/20, bien au-dessus de celles des années précédentes (10,43 en 2015, 9,27 en 2014 ; 8,92 en 2013 ; 10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011).

Les notes sont comprises entre 4 et 20.



6.3. Liste de sujets

Les sujets sont, à parts égales, à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique) ; la dominante est notée sur le sujet tiré par le candidat.

➤ Dominante sociologie

Les analyses sociologiques du chômage
L'Etat providence et les inégalités sociales
Actualité de la sociologie de Max Weber
Les inégalités sont-elles compatibles avec la justice sociale ?
Immigration et classes sociales
Assiste-t-on au retour des conflits de classes ?
L'âge : une catégorie sociologique pertinente ?
La précarité se généralise-t-elle ?
Travail et solidarités
Démocratie et mouvement social
Les syndicats et la classe ouvrière
Ecole et insertion professionnelle
Valeurs et normes sociales
Expliquer et comprendre
Les approches sociologiques de l'entreprise
La sociologie des marchés
Conflits et changement social
Le déclassement
Pratiques culturelles et logique de distinction
Discriminations et inégalités
Les hiérarchies au travail
L'art, un objet sociologique ?
Pauvreté et exclusion sociale
Les approches sociologiques de la bureaucratie



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- L'école s'est-elle démocratisée ?
Socialisation primaire et socialisation secondaire
Ségrégation urbaine, ségrégation scolaire
Les classes moyennes sont-elles en crise ?
Mobilisation et démobilitation
Quelles catégories pour analyser la stratification sociale en France aujourd'hui ?
Réussite scolaire et mobilité sociale
Les jeunes des milieux populaires
Réseaux et classes sociales
La domination
Existe-t-il des ghettos en France ?
Le recrutement des élites
Classes sociales et consommation
Les conflits et la cohésion sociale
Démocratie et mouvement social
La représentation politique est-elle en crise ?
Comment expliquer les comportements politiques ?
Les déterminants sociaux expliquent-ils encore les comportements électoraux ?
Classe sociale, religion et comportement politique
Les transformations de la participation politique
Pourquoi s'engage-t-on ?
Sondages et démocratie
L'opinion publique
Le pouvoir politique
Comment les Français sont-ils devenus électeurs ?
Les modèles explicatifs du vote : concurrence ou complémentarité ?
Vers une démocratie de l'abstention ?
Médias et politique
La Nation et l'Etat
La professionnalisation politique
La socialisation politique
- **Dominante économie**
La structure des prélèvements obligatoires en France et ses évolutions
La modélisation en économie : portée et limites
Le système redistributif français est-il désincitatif ?
Le chômage : une fatalité française ?
Les agents économiques sont-ils preneurs de prix ?
La politique monétaire et ses évolutions depuis les années 1970
Economies d'endettement et économies de marchés financiers
Les administrations publiques
Quelle marge de manœuvre pour les politiques budgétaires aujourd'hui dans la zone Euro ?
Sources et mesures du progrès technique
Quelles explications aux cycles économiques ?
Comment expliquer les comportements d'épargne ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le système de retraite par capitalisation est-il plus performant que le système par répartition ?
Comment les entreprises choisissent-elles leur mode de financement ?
L'investissement en capital humain
Union européenne, zone Euro : rester ou sortir ?
Le libre-échange est-il juste ?
Un protectionnisme européen peut-il se justifier ?
L'utilité de l'OMC
La gouvernance des mondialisations
Quelle place pour l'industrie dans la croissance économique de la France
Compétitivité et croissance économique
Qu'est-ce qu'une dette publique soutenable ?
Faut-il des règles en politique économique ?
Le bilan de la création de l'Euro
Les risques d'un retour de la déflation
Le marché du travail est-il un marché comme les autres ?
Le coût du travail est-il responsable du chômage en France ?
Les Etats-providence face aux mutations de la pauvreté
Les réformes du financement de la protection sociale
Les conséquences économiques du vieillissement démographique
Les enjeux de la rationalité en économie
Monopoles et bien-être
La convergence économique des nations est-elle une réalité ?
Existe-t-il une alternative au PIB comme indicateur de richesse ?
La croissance économique peut-elle se poursuivre indéfiniment ?
La croissance des économies des pays industrialisés est-elle condamnée à la stagnation ?
Faut-il condamner toute rente ?
Banque centrale et activité économique
Les politiques monétaires : quelle efficacité hier et aujourd'hui ?
Crises économiques et commerce international
L'intégration économique et monétaire européenne est-elle une réussite ?
Une politique de la concurrence est-elle nécessaire ?
Les politiques de l'emploi
Progrès technique, croissance et emploi
La démographie française est-elle une exception ?
Que reste-t-il des frontières dans l'espace européen ?
Fiscalité et inégalités, à partir de l'exemple français
Migrations et chômage
Croissance et décroissance
Le travail des femmes en France
La désindustrialisation est-elle une fatalité ?

6.4. Commentaires et recommandations



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques consignées dans les derniers rapports conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Les sujets posés sont de difficulté inégale, au moins en apparence. Comme les années précédentes, le jury a tenu à préserver une grande variété de thématiques et de formulations de sujets pour pouvoir tester l'ensemble des compétences potentiellement attendues. Mais, il va de soi qu'il a été tenu compte dans les attentes et les niveaux d'exigence de la complexité et de la difficulté des problèmes à traiter.

Le niveau général est globalement bon, avec certaines leçons de très haut niveau. Les ressources de la bibliothèque sont globalement bien exploitées.

Les candidats ont quasiment tous satisfait aux exigences formelles de l'exercice : exposé de 35 à 45 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré. En revanche, tous les candidats n'ont pas fait preuve de rigueur à la fois dans la construction de leur problématique et dans leur manière de traiter le sujet et n'ont pas su apporter la démonstration d'une parfaite maîtrise scientifique des contenus.

D'un point de vue formel, il faut éviter les répétitions et les conclusions intermédiaires trop longues et utiliser un vocabulaire approprié et précis.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentent d'une part une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe et d'autre part une absence de problématique réelle.

Certains exposés se réduisent à la présentation superficielle d'une liste d'auteurs et d'analyses souvent mal maîtrisés comme ont pu le montrer les réponses aux questions posées lors de l'entretien.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en liaison avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale.

Il est préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que d'essayer de se raccrocher à des éléments qui n'ont rien à voir avec la question posée ou que de tenter une réponse fort hasardeuse.

En ce qui concerne les contenus scientifiques, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les travaux de recherche récents tant en sociologie qu'en sciences économiques. La science économique ne s'est pas arrêtée à Friedman et Samuelson, et la sociologie à Boudon et Bourdieu !

Il faut aussi noter la faible connaissance de l'actualité économique et sociale et plus généralement des faits économiques et sociaux ainsi que des approximations en science politique. Le jury a particulièrement regretté les lacunes de certains candidats en comptabilité nationale.

Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de façon à évaluer les candidats sur différents registres. Elles sont de difficultés graduées afin que le jury soit en mesure d'étalonner



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

les prestations. Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

VII - Epreuve de dossier

Jury : ABEILLE-BECKER Camille, CLÉMENT Vincent, DELER Jean-Yves, DEUBEL Philippe, NAVARRO Marion, SCHMUTZ Catherine, SYLVAIN Mickaël et VOLLAIRE Cécile.

Rapporteur : DEUBEL Philippe.

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 30 minutes pour l'exposé sur le dossier et 15 minutes pour l'entretien avec le jury.

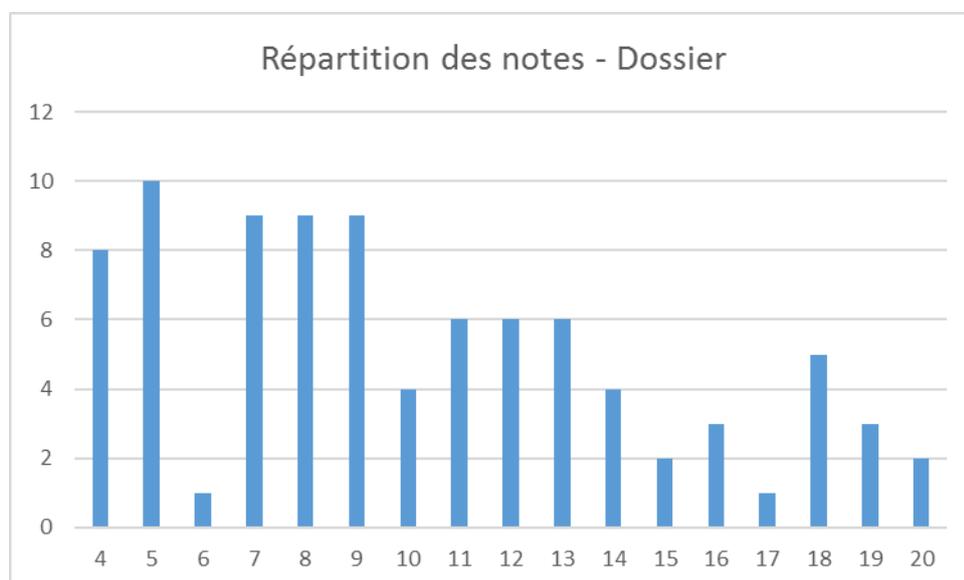
L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement porte sur la reprise du commentaire du dossier fourni, et plus précisément sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions de base ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur les prolongements que l'on peut donner à celui-ci et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions qui portent dans un autre champ que celui de l'article (questions d'économie si le dossier est de nature sociologique et réciproquement). Le dernier moment de l'interrogation concerne le métier d'enseignant et les valeurs de la République, en lien avec le référentiel de compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier et qui a été publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

7.2. Les résultats : distribution des notes

88 présents (3 absents).

La moyenne générale des notes s'établit à 10,20/20 (10,46 en 2015 ; 9,14 en 2014 ; 9,69 en 2013).

Les notes sont comprises entre 4 et 20.



7.3. Commentaires et recommandations

A quelques exceptions près, les candidats gèrent bien le temps de leur exposé (30 minutes) ; les plans sont généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent- ce qui est d'ailleurs conseillé), puis respectés. La majorité des candidats ont une bonne expression orale ; on rappellera toutefois que l'enseignement est un métier de communication et qu'il faut en conséquence regarder les membres du jury et éviter de lire ses notes.

Sur le fond, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective analytique. Les exposés les moins bons se limitent à une restitution plate du texte, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. C'est sans doute le défaut majeur et le plus courant : beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du texte pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels ou sur sa place dans l'histoire de la pensée. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à la paraphrase. Si l'appui sur le texte est essentiel, les candidats doivent savoir s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective, le resituer dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et l'enjeu des arguments présentés dans les documents. Dans tous les cas de figure, il est utile de mobiliser des connaissances supplémentaires afin de montrer l'apport réel de l'article.

Les lacunes principales apparaissent au moment de l'entretien. Il est inadmissible que les candidats ne connaissent pas certains fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des agrégats (PIB, taux de chômage, taux d'inflation...). Les connaissances théoriques sont aussi souvent trop superficielles : elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui se traduit par des insuffisances au niveau de l'acquisition des compétences de bases en microéconomie (certains candidats sont incapables de tracer une courbe de coût marginal !), en macroéconomie, ainsi que sur les concepts et les méthodes de la sociologie. Au cours de l'entretien qui suit l'exposé, les candidats doivent se montrer réactifs à des questions



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

relevant des différents champs disciplinaires (économie, sociologie, sciences politiques, histoire économique et sociale). Certains candidats manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements marquants (hyperinflation allemande, rapport Villermé,...). Pour terminer sur le commentaire des prestations, on conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs ou de théories qui sont peu maîtrisés. Il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport au texte proposé ; il faut le mettre en perspective en s'efforçant de bien comprendre l'enjeu du document (dans quel contexte celui-ci a-t-il été produit ?) ;
- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires (c'est-à-dire de haut niveau académique) dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du XIX^{ème} siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.) ;
- d'accorder la plus grande importance aux questions posées pour tester la culture générale du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la sociologie et de la science politique, de connaître les mécanismes et les raisonnements de base (courbe de Beveridge, schéma à 45°, équilibre de sous-emploi, perte sèche, typologie de l'action sociale chez Weber, formes anormales de la division du travail chez Durkheim, etc.), et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale (acte de Speenhamland, charte d'Amiens, principes de l'étalon or, conférence de Gênes, stabilisation Poincaré, etc.).

Enfin, le questionnement qui porte sur le métier d'enseignant peut concerner des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation... Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un enseignant peut être confronté. Le candidat est évalué sur ses connaissances et la qualité de sa réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles : il faut veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

Exemples de questions posées aux candidats :

- A quoi sert le conseil pédagogique ?
- L'enseignement des Sciences économiques et sociales et des Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion en classe de seconde.
- Le rôle du professeur dans l'orientation des élèves.
- L'accompagnement personnalisé au lycée.
- Les enseignements de spécialité dans la série ES.
- Comment un professeur peut-il retranscrire concrètement la valeur égalité dans son enseignement ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Comment un professeur peut-il retranscrire concrètement la valeur laïcité dans son enseignement ?
- Comment évaluer les élèves ?
- Comment un professeur peut-il prendre en compte la diversité des élèves ?
- Quel est le rôle du chef d'établissement ?

Dossiers traités par les candidats

Economie :

Allègre Guillaume, « Financement du supérieur : les étudiants ou le contribuable ? », *Revue d'Economie Politique*, vol.126, p33-56.

Bergeaud Antonin, Cette Gilbert, Lecat Rémy, « Le produit intérieur brut par habitant sur longue période en France et dans les pays avancés : le rôle de la productivité et de l'emploi », *Economie et statistique*, N°474, 2014.

Blot Christophe, Hubert Paul, Labondance Fabien, « La politique monétaire crée-t-elle des bulles ? », *Revue de l'OFCE*, N°144, 2015.

Borey Grégoire, Coudin Elise, Luciani Antoine, « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? », *Les entreprises en France-Edition 2015, INSEE Référence*, p53-67, 2015, et Bussière Matthieu, Gaulier Guillaume, Jean Sébastien, « La compétitivité-prix explique-t-elle les performances à l'exportation de la France et de ses partenaires ? », *La lettre du CEPII*, N°349, p1-8, 2014.

Bussière Matthieu, Gilliot Magali, Grossmann-Wirth Vincent, « Le dollar à l'épreuve de la crise financière », *Revue d'Economie Financière*, N°119, p35-55, 2015.

Creel Jérôme, Laurent Eloi, « Les vents contraires de la croissance française », *Revue de l'OFCE*, N°142, vol.6, p235-253, 2015.

Sales Emmanuel, « Quelle sortie pour les politiques d'assouplissement quantitatif ? », *Question d'Europe*, N°374, p1-17, 2015.

Sociologie :

Bigot Régis, Langlois Simon, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *L'Année sociologique*, Vol.61, p21-46, 2011.

Establet Roger, « Le suicide en Inde au début du XXIème siècle », *Sociologie*, N°2, Vol.3, p117-143, 2012.

Forsé Michel, Parodi Maxime, « Comment les Français perçoivent-ils l'égalité des chances ? », *Revue de l'OFCE*, N°156, p1-22, 2016.

Pierru Emmanuel, Spire Alexis, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique*, N°3, Vol.58, p457-481, 2008.

Steiner Philippe, Trespeuch Marie, « Maîtriser les passions, construire l'intérêt. Les jeux d'argent en ligne et les organes humains à l'épreuve du marché », *Revue française de sociologie*, Vol.54, p155-180, 2013.

Tillmann Robin, « Une société de classes moyennes ? Le cas de la société suisse contemporaine », *Sociologie*, N°2, Vol.1, p253-271, 2010.

Van Zanten Agnès, « La fabrication familiale et scolaire des élites et les voies de mobilité ascendante en France », *L'Année sociologique*, N°1, Vol.66, p81-114, 2016.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales et économiques

Jury : BARBAZO Éric, ERNOULT Alice, PICCININI Laurent, SERMANSON Karine.

Rapport : BARBAZO Éric.

8.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Pour mettre tous les candidats sur un pied d'égalité, le jury interdit l'usage d'une calculatrice personnelle. Des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr*, ou *Casio Graph 95*) sont à disposition des candidats. D'autres modèles des marques Casio et TI peuvent aussi être proposés. Du papier millimétré est à disposition des candidats.

Cette épreuve est articulée autour d'un double objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires.
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « question » portant sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La « question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

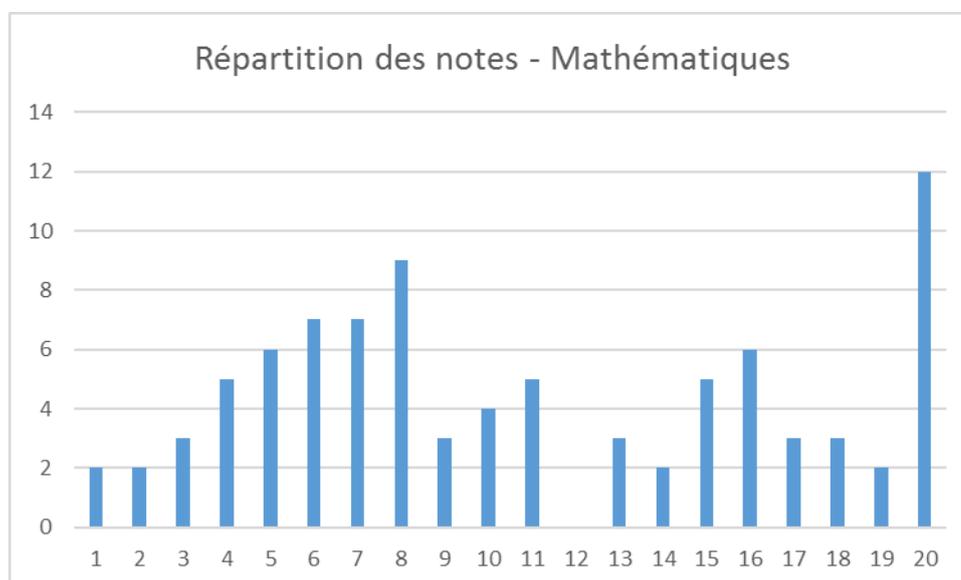
Le programme officiel est à consulter sur le site du ministère.

8.2. Les résultats : distribution des notes

89 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 10,91/20 (10,57 en 2015 ; 10,54 en 2014 ; 9,7 en 2013).

Les notes sont comprises entre 1 et 20.



8.3. Commentaires et recommandations

Le jury recommande aux futurs candidats de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

Le jury rappelle que toutes les notions des programmes des première et terminale ES en vigueur doivent être parfaitement connues (y compris les notions récemment introduites au lycée comme les intervalles de fluctuation, les intervalles de confiance, les graphes...). Mais, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée ; il convient également d'avoir des notions d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrète et continue, de statistiques... (Cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner) : coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (Laspeyres, Paasche, Fisher...), élasticités, taux d'intérêt,... et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; le jury attend que le candidat l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie lorsque le candidat cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie. Le jury valorise le candidat qui justifie et interprète autant que possible ses résultats (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités...).

Lors de sa présentation, le candidat expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les exercices. Du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié et facilite la bonne gestion du temps par le candidat. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

D'une façon générale, la réactivité des candidats face aux questions et aux indications du jury est valorisée. Le candidat doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

En ce qui concerne le calcul, le calcul de base « à la main » reste très important, par exemple : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle. A cela s'ajoute certaines techniques classiques : étude d'un signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynômiale ou autre), résolution d'une équation matricielle du type $AX=B$...

Les candidats doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques en utilisant les listes de la calculatrice (moyenne, variance, droite de régression), pour déterminer l'inverse d'une matrice ou encore pour obtenir un tableau de valeur et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée. En accord avec les programmes de lycées, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilité et la recherche de quantiles pour les lois usuelles (les tables seront encore à disposition des candidats).

Le jury précise un certain nombre de conseils et relève des erreurs fréquentes observées en 2016 à éviter :

- Statistiques descriptives :

Les connaissances de base en statistiques doivent être maîtrisées. Etre capable d'interpréter une augmentation en pourcentage en termes de coefficient multiplicateur, de calculer des évolutions successives, d'actualiser une valeur....

Les candidats doivent être capables de décrire une situation statistique : taille de l'échantillon, individus, nature du caractère étudié (qualitatif, quantitatif discret, quantitatif continu).

Le jury se félicite de ce que les candidats avaient cette année d'assez bonnes connaissances pour l'étude de la concentration (indice de Gini, courbe de Lorenz, médiale). En revanche, certaines notions telles que l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques) ne sont toujours pas suffisamment maîtrisées.

Malgré les précédentes recommandations du jury, les représentations d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales sont encore trop souvent erronées et peu ou mal interprétées.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, la qualité globale des réponses des candidats a bien progressé cette année. Les connaissances dans ce domaine ont été valorisées.

- Probabilités :

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de connaître. Les candidats semblent effectivement familiers de cette notion, cependant le jury rappelle qu'il ne suffit pas de produire la matrice associée à un graphe mais que les candidats doivent expliquer sa définition et savoir l'utiliser.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue, en particulier les lois « usuelles » (Bernoulli, binomiale, Poisson) mais pas seulement. En ce qui concerne les lois continues, on attend des candidats qu'ils connaissent les densités et fonctions de répartition des lois « usuelles » (loi uniforme, *lois normales*, *loi exponentielle*) ainsi que le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité et les propriétés de l'espérance et de la variance.

- Statistiques inférentielles :

La distinction entre intervalle de fluctuation et intervalle de confiance doit être maîtrisée. On attend des candidats qu'ils sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses H_0 et H_1 , notions de risques de première et de seconde espèce, de p-value ; application à la régression, tests d'indépendance du Khi^2 ou d'ajustement à une loi.

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle. Dérivation d'une fonction et applications.

Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

La convexité est une notion à bien connaître ainsi que les primitives et les techniques d'intégration. Savoir passer d'une fonction de coût marginal à une fonction de coût total.

Pour les fonctions de plusieurs variables, les attendus du jury se limitent au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien.

- Suites réelles :

Les suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques sont des attendus incontournables du concours.

Les candidats doivent être capables de comprendre l'écriture indicielle utilisée pour les suites, de comprendre et d'utiliser une relation de récurrence simple au-delà du cadre des suites usuelles. Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu et explicité précisément, avec ses étapes.

- Matrices :

Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine.

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées 2×2 .

Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Il est important de comprendre à quoi sert de diagonaliser une matrice et de connaître le principe de la diagonalisation sans pour autant se lancer dans des calculs trop techniques.

8.4. Exemples de sujets proposés

D'autres exemples d'exercices peuvent être consultés dans les rapports de jury des années précédentes.

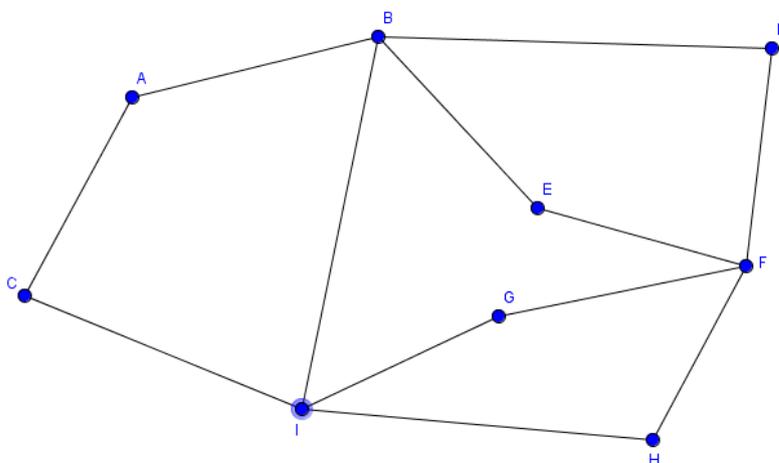
Premier exemple : question

- 1) Quel capital doit-on placer aujourd'hui à un taux d'intérêts composés annuel de 3 % pour disposer dans 19 années d'un capital de 6500 euros? On donnera ce capital actualisé arrondi à l'euro près.
- 2) Combien d'années doit-on placer un capital de 3600 € à 5 % d'intérêts pour qu'il produise une somme égale à un capital de 5000 € placé à 4 % pendant 12 ans ?
- 3) A quel taux doit-on placer un capital pour qu'il double en 15 ans ?

Deuxième exemple : question

Les rues empruntées par un livreur sont schématisées par le graphe non orienté ci-contre.

1. Quel est l'ordre de ce graphe ?
2. Quel est le degré du sommet B ?
3. Ce graphe est-il complet ?
4. Ecrire la matrice d'adjacence associée à ce graphe non orienté.
5. Quel est le nombre de chaînes de longueur 3 reliant le sommet A au sommet G ?



Troisième exemple : question

La fonction de demande d'un produit est modélisée par la fonction f définie sur l'intervalle $[1; 8]$ par $f(x) = 10 e^{-0,2x}$. Le nombre $f(x)$ représente la quantité demandée, exprimée en centaines de milliers d'objets, lorsque le prix unitaire est égal à x euros.

1. Quel est le nombre d'objets demandés, au millier près, lorsque le prix unitaire est fixé à 4 euros ?
2. Déterminer la demande moyenne, arrondie au millier d'objets près, lorsque le prix unitaire varie de 3 € à 5 €.
3. Déterminer la fonction élasticité $E(x)$ de la demande par rapport au prix.
4. Calculer $E(4)$. Quelle en est la signification économique ?

Quatrième exemple : exercice

On procède, durant l'année 2000, à une étude statistique sur 100 ménages qui possèdent une résidence secondaire. On étudie en particulier le montant, en euros, d'argent dépensé pour l'entretien général.

Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

Dépenses x_i en milliers d'euros	Nombre de ménages n_i
$[0; 4[$	6
$[4; 8[$	n_2
$[8; 12[$	n_3
$[12; 16[$	17
$[16; 22[$	14
$[22; 30[$	11
$[30; 42[$	3

Partie 1

1. Montrer que $n_2 + n_3 = 49$.
2. Sachant que 40% de la population a dépensé moins de 9,5 milliers d'euros, quelle classe correspond au quatrième décile ?
3. On suppose que, dans chaque classe, l'accroissement des montants dépensés en euros est proportionnel à l'effectif de la classe. Ainsi, si $[a; b[$ est une classe d'effectif n_i , alors pour tout accroissement Δx_i , $\Delta x_i = \lambda \Delta n_i$. Déterminer les valeurs de n_2 et de n_3 .
4. Construire dans un repère la courbe des fréquences cumulées croissantes et déterminer graphiquement le troisième quartile.
5. Compléter le tableau suivant et construire la courbe de Lorenz correspondante illustrant la fréquence cumulée des sommes dépensées par chaque classe en fonction de la fréquence cumulée des ménages.

Dépenses x_i	Nombre de ménages n_i	Fréquences des ménages	Fréquences cumulées croissantes (FCC) des ménages	Sommes dépensées $n_i \cdot x_i$	Fréquences des sommes dépensées	FCC des sommes dépensées
2	6					
6						
10						
14						
19						
26						
36						



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

TOTAL	100					
-------	-----	--	--	--	--	--

6. Déterminer l'indice de Gini de cette population. Que signifie le point de coordonnées $(0,55; 0,3092)$?

Partie 2

Durant l'année 2010, on procède à la même enquête mais en utilisant un modèle qui détermine la fréquence cumulée des sommes dépensées par chaque classe en fonction de la fréquence cumulée des ménages selon la formule suivante :

$f(x) = x^{2,5}$ où x est la fréquence cumulée des ménages et $f(x)$ la fréquence cumulée des sommes dépensées par chaque classe.

1. Construire sur le graphique de la question 5. Partie 1, la courbe de Lorenz associée.
2. Calculer l'indice de Gini de cette population.
3. Comparer avec la population de l'année 2000.

Cinquième exemple : exercice

Sur un marché boursier la valeur d'un titre peut chaque jour monter, stagner ou baisser.

On suppose que :

- Si un jour donné le titre monte alors le jour suivant le titre monte avec la probabilité $\frac{1}{2}$, stagne avec la probabilité $\frac{1}{4}$ et baisse avec la probabilité $\frac{1}{4}$.
- Si un jour donné le titre stagne alors le jour suivant le titre stagne avec la probabilité $\frac{1}{2}$, monte avec la probabilité $\frac{1}{4}$ et baisse avec la probabilité $\frac{1}{4}$.
- Si un jour donné le titre baisse alors le jour suivant le titre baisse avec la probabilité $\frac{1}{2}$, monte avec la probabilité $\frac{1}{4}$ et stagne avec la probabilité $\frac{1}{4}$.

Pour n entier naturel non nul on note X_n la variable aléatoire qui vaut -1 si le titre baisse le jour n , 0 s'il stagne et 1 s'il monte.

On suppose que le premier jour le titre monte.

PARTIE 1 : Puissances d'une matrice.

Soit $M = \begin{pmatrix} 2 & 1 & 1 \\ 1 & 2 & 1 \\ 1 & 1 & 2 \end{pmatrix}$

- 1) Calculer $M \begin{pmatrix} 1 \\ 1 \\ 1 \end{pmatrix}$. Que peut-on en déduire pour la matrice M ?

- 2) Démontrer que 1 est valeur propre de M et déterminer une base du sous-espace propre associé.
- 3) En déduire que M est diagonalisable et donner une matrice P inversible et une matrice D diagonale telles que $M = PDP^{-1}$.

- 4) Déduire des résultats précédents que : $\forall n \in \mathbb{N}, M^n = \frac{1}{3} \begin{pmatrix} 4^n + 2 & 4^n - 1 & 4^n - 1 \\ 4^n - 1 & 4^n + 2 & 4^n - 1 \\ 4^n - 1 & 4^n - 1 & 4^n + 2 \end{pmatrix}$

PARTIE 2 : Etude de la loi de l'évolution.

- 1) Quelle est la loi de X_1 ? de X_2 ?
- 2) Déterminer la probabilité que le titre monte le 3^{ième} jour.
- 3) On sait que le titre est monté le 3^{ième} jour, quelle est la probabilité qu'il ait monté de 2^{ième} jour ?
- 4) Construire un graphe probabiliste représentant l'évolution du titre boursier.

Pour n entier naturel non nul on note $C_n = \begin{pmatrix} P(X_n = -1) \\ P(X_n = 0) \\ P(X_n = 1) \end{pmatrix}$.

- 5) Justifier que : $\forall n \in \mathbb{N}^*, C_{n+1} = AC_n$ où A est une matrice que l'on explicitera.
En déduire une expression de C_n en fonction de A , n et C_1 .

- 6) (a) Démontrer à l'aide de la partie 1 que la loi de X_n est donnée par :

$$P(X_n = -1) = \frac{1}{3} \left(1 - \frac{1}{4^{n-1}}\right); P(X_n = 0) = \frac{1}{3} \left(1 - \frac{1}{4^{n-1}}\right); P(X_n = 1) = \frac{1}{3} \left(1 + \frac{2}{4^{n-1}}\right)$$

- (b) Que se passe-t-il à long terme pour ce titre boursier ? Cela dépend-il du comportement du titre le premier jour ?

PARTIE 3 : Etude de la valeur du titre.

On suppose maintenant que la valeur initiale (avant la mise sur le marché boursier) du titre est de 100 euros et que, quand le titre monte, sa valeur augmente de 10 euros, quand il baisse, sa valeur baisse de 10 euros.

Pour n entier naturel, on note V_n la valeur en euros du titre à la date n . On a donc en particulier $V_0 = 100$.

On se place de nouveau dans la situation où le titre monte le premier jour.

- 1) Quelle est la loi de V_1 ? de V_2 ?
- 2) Pour n entier naturel non nul, exprimer V_n en fonction des variables aléatoires X_i , avec $1 \leq i \leq n$.
- 3) Calculer, pour $i \in \mathbb{N}^*$, l'espérance de X_i .
En déduire l'espérance de V_n pour $n \in \mathbb{N}^*$.
- 4) Que se passe-t-il pour la valeur de ce titre sur le long terme ?

Sixième exemple : exercice

Certaines évolutions de population peuvent être modélisées suivant un modèle dit « logistique ».

Pour cela on introduit une suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ définie par son premier terme u_0 et la relation de récurrence : $\forall n \in \mathbb{N}, u_{n+1} = 2u_n(1 - u_n)$. (u_n représente par exemple le nombre d'individus dans la population à la date n en milliers).

On se propose ici d'étudier le comportement de la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ en fonction de la valeur prise par u_0 .

1) Etude d'une fonction

Soit f la fonction définie sur \mathbb{R}_+ par : $\forall x \in \mathbb{R}_+, f(x) = 2x(1 - x)$.

- Etudier les variations de f . On donnera son tableau de variations et les limites aux bornes.
- Etudier le signe de $f(x) - x$ en fonction de x .
- Construire une représentation graphique de f dans un repère orthonormé (on prendra 6cm comme unité sur chacun des axes). Tracer sur le même graphique la droite d'équation $y = x$.

2) Que peut-on dire de la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ dans chacun des cas suivants (on pourra par exemple calculer les premiers termes pour établir une conjecture):

- $u_0 = 0$
- $u_0 = \frac{1}{2}$
- $u_0 = 1$

3) Etude du cas $u_0 \in]0, 1/2[$

- Sur le graphique construit à la question 1), construire les premiers termes de la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ en prenant comme premier terme $u_0 = \frac{1}{6}$. Que pouvez-vous conjecturer quant au comportement de la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$?
- Pour la fin de la question 3), on revient au cas plus général : $0 < u_0 < \frac{1}{2}$.
Démontrer que : $\forall n \in \mathbb{N}, 0 < u_n < \frac{1}{2}$
- Démontrer que la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ est croissante
- Justifier que la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ converge et déterminer sa limite.

4) Autres cas

A l'aide du graphique, quelle conjecture pouvez-vous émettre quant au comportement de la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ dans le cas $u_0 \in]1/2, 1[$? Et dans le cas $u_0 > 1$?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique